

8.1	Les compétences de base en fin d'école et en fin de collège	220
8.2	La maîtrise de la langue en fin d'école élémentaire	222
8.3	Les compétences générales des élèves en fin de collège	224
8.4	Les compétences en lecture des jeunes	226
8.5	Le second degré : accès au niveau IV	228
8.6	Le diplôme national du brevet	230
8.7	La réussite au diplôme national du brevet : sexe, âge et origine sociale	232
8.8	La réussite au baccalauréat selon la série	234
8.9	La réussite au baccalauréat : sexe, âge et origine sociale	236
8.10	La réussite au baccalauréat selon l'académie	238
8.11	La proportion de bacheliers dans une génération	240
8.12	Les diplômes technologiques et professionnels du second degré	242
8.13	La réussite au CAP et BEP : sexe et âge	244
8.14	Les diplômes du BTS : présentation générale	246
8.15	Les diplômes du BTS par spécialité	248
8.16	Les diplômes universitaires de technologie (DUT)	250
8.17	La réussite en IUT	252
8.18	Les diplômes universitaires	254
8.19	Les diplômes universitaires : évolution	256
8.20	La réussite en troisième année de cursus licence	258
8.21	Les diplômes d'ingénieurs et de commerce	260
8.22	Le niveau d'étude à la sortie du système éducatif	262
8.23	L'emploi à la sortie du lycée	264
8.24	L'emploi des sortants d'apprentissage	266
8.25	La situation professionnelle quelques années après la fin de la formation initiale	268
8.26	La validation des acquis de l'expérience : diplômes technologiques et professionnels	270
8.27	La validation des acquis de l'expérience : enseignement supérieur	272
8.28	Les diplômes à l'issue de la formation continue dans l'enseignement supérieur	274
8.29	L'Europe face aux objectifs de Lisbonne	276

Présentation

En 2010, pour la troisième année consécutive, l'acquisition par les élèves des compétences de base en français et en mathématiques a été mesurée en fin d'école et en fin de collège. La définition des compétences de base a été élaborée en référence aux programmes, dans la perspective de mesurer l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences. Un ensemble d'épreuves, sous forme de QCM (questions à choix multiple), a été mis au point et expérimenté par des groupes d'experts de chaque discipline associés aux experts en évaluation de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP). Les compétences retenues ne comprennent pas celles liées à l'expression orale et à l'expression écrite.

Après analyse des résultats de l'expérimentation, un niveau d'exigence a été fixé, seuil à partir duquel on peut considérer que les élèves maîtrisent les compétences de base.

En fin de CM2, 87,6 % des élèves maîtrisent les compétences de base en français et 89,7 % des élèves maîtrisent les compétences de base en mathématiques [1]. En fin de troisième, 77,1 % des élèves maîtrisent les compétences de base en français et 87,7 % des élèves maîtrisent les compétences de base en mathématiques [2]. En français, à l'école, les filles sont plus nombreuses à maîtriser les compétences de base que les garçons (85 % des garçons contre 90,4 % des filles). La différence est plus marquée au collège qu'à l'école (71,6 % des garçons contre 82,7 % des filles).

En mathématiques, le pourcentage d'élèves maîtrisant les compétences de base en fin de CM2 est légèrement plus élevé pour les garçons que pour les filles (91,4 % des garçons contre 87,8 % des filles), tandis qu'il n'y a pas de différence significative au collège entre garçons et filles (88,6 % des garçons contre 86,7 % des filles).

Les élèves en retard représentent 14 % des élèves de l'échantillon en fin de CM2 et 33 % en troisième. Que ce soit en fin d'école ou en fin de collège, la proportion d'élèves qui maîtrisent les compétences de base, en français ou en mathématiques, est nettement moins élevée parmi les élèves en retard que parmi les élèves « à l'heure ».

Si l'on tient compte des marges d'incertitude inhérentes à ce type d'enquêtes procédant par échantillonnage, aucune différence significative n'apparaît entre les résultats de 2010 et ceux des années précédentes.

Définitions

Champ

Élèves de CM2 et de troisième scolarisés en France métropolitaine et dans les DOM en mars 2010.

Échantillons

En mars 2010, des échantillons représentatifs d'environ 8 000 élèves de CM2 et 8 000 élèves de troisième ont passé des épreuves d'une heure de français et d'une heure de mathématiques. Les indicateurs sont présentés avec leur intervalle de confiance à 95 %, indiquant la marge d'incertitude liée à l'échantillonnage.

Épreuves

Les épreuves diffèrent d'un niveau à l'autre et les niveaux d'exigence retenus sont spécifiques à chaque discipline et à chaque niveau scolaire. C'est pourquoi il n'est pas possible de comparer directement les résultats entre eux. De même, il ne serait pas légitime de comparer ces résultats avec ceux d'autres évaluations sans tenir compte des exigences de ces diverses évaluations. Par exemple, les tests de la journée défense et citoyenneté (ex-JAPD, journée d'appel de préparation à la défense) reposent sur une conception moins exigeante de la compréhension de textes que celle retenue ici en fin de troisième.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Évaluations en français et en mathématiques des élèves de CM2 et de troisième, mars 2010.

 Pour en savoir plus

Note d'information, 08.37.

[1] Proportion d'élèves de CM2 qui maîtrisent les compétences de base en français et en mathématiques (mars 2010) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

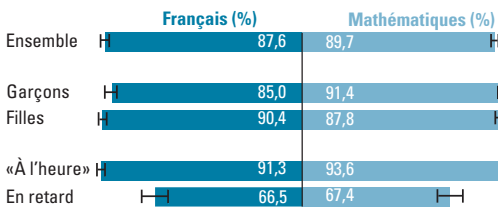
	En français, environ 88 % des élèves de fin de CM2 sont capables :
Lecture	de chercher des informations en se référant à l'organisation d'un dictionnaire ; de comprendre globalement un texte littéraire ou documentaire court et d'y prélever des informations ponctuelles explicites.
Maîtrise des outils de la langue	de maîtriser partiellement l'automatisation de la correspondance grapho-phonologique ; d'identifier les principaux temps de l'indicatif pour les verbes les plus fréquents ; de reconnaître les règles les plus simples d'orthographe lexicale et grammaticale.

	En mathématiques, environ 90 % des élèves de fin de CM2 sont capables :
Exploitation de données numériques	de prélever une information dans un tableau ; de résoudre des problèmes simples relevant de l'addition et de la soustraction.
Connaissance des nombres et calcul	de passer d'une écriture en lettres à une écriture en chiffres (ou le contraire) ; de comparer, d'additionner et de soustraire des nombres entiers naturels ; de reconnaître le double ou la moitié d'un nombre entier « familier » ; de passer d'une écriture en lettres à une écriture sous forme fractionnaire (ou le contraire) de fractions simples.
Espace et géométrie	de reconnaître visuellement un triangle, un triangle rectangle, un rectangle, un carré ; de reconnaître par une représentation en perspective un cube ou un parallépipède rectangle.
Grandeurs et mesures	de mesurer la longueur d'un segment ; d'utiliser les unités de mesure des durées (sans calculs).

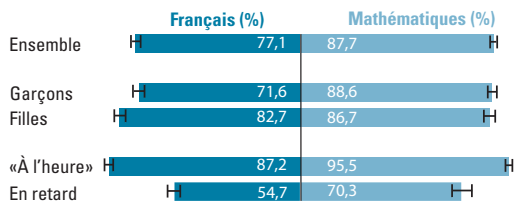
[2] Proportion d'élèves de 3^e qui maîtrisent les compétences de base en français et en mathématiques (mars 2010) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	En français, environ 77 % des élèves de fin de 3 ^e sont capables :
Compréhension des textes	de reconnaître un texte explicatif ; de distinguer les principaux genres de textes ; de prélever des informations explicites ; de faire des inférences simples ; de donner une interprétation d'un texte sans difficulté de compréhension, à partir d'éléments simples.
Maîtrise des outils de la langue	d'identifier les structures syntaxiques fondamentales ; d'analyser les principales formes verbales ; de faire un emploi pertinent du vocabulaire courant ; de repérer différents niveaux de langue ; de reconnaître les règles d'orthographe et de ponctuation d'usage courant.

	En mathématiques, environ 90 % des élèves de fin de 3 ^e sont capables :
Organisation et gestion de données, fonctions	d'utiliser une représentation graphique dans des cas simples (lecture des coordonnées d'un point, lien avec un tableau numérique dans une situation de proportionnalité, détermination des données d'une série statistique) ; de calculer la moyenne d'une série statistique ; de traiter des problèmes simples de pourcentages.
Nombres et calculs	de comparer des nombres décimaux relatifs écrits sous forme décimale ; d'utiliser les opérations élémentaires dans une situation concrète.
Grandeurs et mesures	d'effectuer pour des grandeurs (durée, longueur, contenance) un changement d'unités de mesure (h min en min, km en m, l en cl) ; de calculer le périmètre d'un triangle dont les longueurs des côtés sont données ; de calculer l'aire d'un carré, d'un rectangle dont les longueurs des côtés sont données dans la même unité.
Géométrie	d'identifier des figures simples à partir d'une figure codée et d'en utiliser les éléments caractéristiques (triangle équilatéral, cercle, rectangle) ; d'écrire et d'utiliser le théorème de Thalès dans un cas simple ; de reconnaître un patron de cube ou de parallépipède rectangle.



Lecture - 89,7% des élèves de CM2 maîtrisent les compétences de base en mathématiques. L'intervalle de confiance de cet indicateur est $\pm 1,6$ %.



Lecture - 77,1% des élèves de 3^e maîtrisent les compétences de base en français. L'intervalle de confiance de cet indicateur est $\pm 2,6$ %.

Présentation

Dans le cadre du cycle d'évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon (CEDRE), la reprise, en 2009, de l'évaluation de 2003 portant sur la maîtrise de la langue française, permet de comparer les performances des élèves de fin d'école élémentaire à six ans d'intervalle et de mesurer leur évolution. Cette évaluation a pour finalité de mesurer les atteintes des objectifs fixés par les programmes. Les élèves ont été répartis en six groupes de niveau [1].

29,1 % des élèves (groupes 4 et 5) ont des performances qui amènent à considérer qu'ils maîtrisent de façon satisfaisante les compétences attendues par les programmes en fin d'école primaire en compréhension de l'écrit. La proportion de ces élèves dans la population est stable à six ans d'écart.

31,9 % des élèves (groupe 3) maîtrisent des compétences comme le prélèvement d'une information, qu'elle soit explicite ou implicite, mais sont moins à l'aise lorsqu'il s'agit de compétences comme la synthèse ou l'analyse. Ce groupe d'élèves voit sa proportion augmenter de manière statistiquement significative au cours de la période ; ils étaient 29,3 % en 2003.

25,9 % des élèves (groupe 2) ne maîtrisent que très partiellement les différentes compétences retenues dans cette évaluation. La proportion d'élèves constituant ce groupe « moyen-faible » reste stable entre 2003 (26,5 %) et 2009, l'évolution n'étant pas significative. Les élèves de ce groupe méritent une attention particulière : au regard de leurs performances, l'hypothèse selon laquelle ils n'ont pas atteint les objectifs du programme de la fin d'école primaire est vraisemblable. Il est donc pertinent de penser qu'ils risquent de rencontrer des difficultés d'apprentissage au collège.

13,1 % des élèves, à l'extrémité basse de l'échelle (groupes 0 et 1) sont des élèves en difficulté, voire en grande difficulté (groupe 0). Ces élèves représentaient 15 % de la population des CM2 en 2003. Cette proportion reste stable, la baisse observée n'étant pas significative. Comme en 2003, le fait d'être en retard ou à l'heure dans sa scolarité a un effet très important sur les scores moyens obtenus par les élèves [2]. L'écart de performances est considérable, 45 à 50 points selon l'année de référence.

Parmi les élèves en difficulté (groupes 0 et 1) en 2009, 40 % ont pris du retard dans le déroulement de leur scolarité. Leur proportion est dix fois moindre dans les groupes d'élèves aux performances élevées (groupes 4 et 5).

Définitions

Le cadre de l'enquête

Depuis l'année 2003, la DEPP a mis en place un dispositif d'évaluations bilans destiné à répondre à un objectif très général : confronter les résultats du fonctionnement pédagogique du système éducatif aux objectifs qui lui sont assignés et contribuer ainsi au pilotage de la politique pédagogique en fournissant des indicateurs permettant d'apprécier l'évolution des compétences des élèves dans des domaines essentiels. Au sein de CEDRE, un champ disciplinaire différent est évalué chaque année : maîtrise du langage (2003 et 2009), langues vivantes étrangères (2004), attitude et vie en société (2005), histoire, géographie et éducation civique (2006), sciences (2007) et mathématiques (2008).

Les situations d'évaluation

Chaque compétence a été envisagée dans le cadre des programmes d'enseignement, dans différents champs disciplinaires, et évaluée à l'aide de plusieurs supports. Ainsi, l'évaluation de compréhension de l'écrit a été organisée autour d'une vingtaine de situations relevant de champs tels que : littérature, mathématiques, sciences, histoire, géographie, vie quotidienne. 172 items ont permis de mesurer la maîtrise des compétences évaluées, dont 80 repris à l'identique de 2003.

L'échelle de performance

En 2003, la partie la plus basse de l'échelle est constituée des scores obtenus par les 15 % d'élèves ayant les résultats les plus faibles. À l'opposé, la partie supérieure, constituée des scores les plus élevés, rassemble 10 % des élèves. Entre les deux, l'échelle est scindée en trois parties d'amplitude de scores égale, correspondant à trois groupes intermédiaires.

L'estimation conjointe des modèles de réponse à l'item, à partir des données de 2003 et de 2009, et la présence d'items communs entre les deux évaluations permettent de garder une échelle aux caractéristiques identiques, dont le découpage en tranches de scores est la même qu'en 2003. On peut ainsi mesurer l'évolution dans la répartition des élèves selon les niveaux de l'échelle [2]. Les performances décrites à chaque niveau de l'échelle sont identiques à celles de 2003.

L'échantillon

Pour répondre aux finalités du dispositif, un échantillon d'environ 6 000 élèves, représentatif au niveau national des écoles, a été constitué (écoles publiques et privées sous contrat de France métropolitaine).

① Pour en savoir plus

- Note Évaluation, 04.10.
- Les dossiers, « Évaluation 2003. Compréhension à l'écrit et à l'oral des élèves en fin d'école primaire », n° 185, juillet 2007.

Sources : MENJVA-MESR DEPP

Enquêtes CEDRE Évaluation de la maîtrise de la langue en fin d'école.

[1] Répartition des élèves de CM2 selon l'échelle de compréhension de l'écrit en 2003 et 2009 (%) (France métropolitaine, Public + Privé sous contrat)

Score seuil	Population en 2003	Population en 2009	Échelle de compréhension de l'écrit
315	10,0% 9,9%		Les élèves sont capables de choisir les informations les plus pertinentes du texte pour atteindre une compréhension fine de celui-ci ; de hiérarchiser les différentes catégories d'informations pour reconstituer le sens explicite ou implicite d'un texte ; de justifier une argumentation.
276	19,2% 19,2%		Les élèves sont capables de repérer les idées essentielles d'un texte pour le résumer. Les élèves sont capables de repérer et d'utiliser les principales règles des outils du langage. Les élèves montrent qu'ils connaissent le lexique spécifique utilisé à l'école dans les différents champs disciplinaires..
238	29,3% 31,9%		Les élèves sont capables d'identifier le thème, le sujet ou l'idée principale d'un texte. Les élèves sont capables de comprendre les informations implicites d'un texte. Les élèves sont capables de lier deux informations explicites dispersées dans le texte pour construire du sens. Les élèves sont capables de prélever des informations explicites quelle que soit la nature du support. Ils maîtrisent la compétence consistant à prélever dans des textes continus ou non continus. Les élèves connaissent les règles d'accord (sujet/verbe - nom/adjectif) dans des exercices d'application.
199	26,5% 25,9%		Les élèves sont capables de prélever des informations explicites contenues dans des documents préalablement organisés sous forme de tableaux, graphiques, schémas (lecture). Ils sont capables de prélever des informations à partir d'un texte continu entendu (écoute). Ces élèves restent sur l'aspect global du texte qu'ils viennent de lire. Ils ne rentrent pas dans les détails et ne reviennent pas sur l'écrit pour confirmer leur première approche. Ils ont tendance à échouer sur les textes continus qu'ils ont à lire. Par ailleurs, lorsque la tâche se complexifie et que l'attention qui leur est demandée augmente, leurs performances diminuent.
161	12,1% 10,9%		Les élèves sont capables de prélever une information explicite d'une phrase ou rapidement disponible dans le texte (1 ^{er} paragraphe). Ils n'entrent que très rarement dans la globalité d'un texte et se trouvent en difficulté sur tout support dépassant un court paragraphe.
161	2,9% 2,2%		Bien que capables de répondre ponctuellement à quelques questions, les élèves ne maîtrisent aucune des compétences attendues en fin d'école primaire.

Lecture - En 2009, les élèves du groupe 3 représentent 31,9 % de l'ensemble des élèves. Ils ont entre 238 et 276 points. Ils n'étaient que 29,3 % dans ce groupe en 2003. Ils sont capables de réaliser les tâches du niveau des groupes 0, 1, 2 et 3. En revanche, leur probabilité de réussir les tâches spécifiques aux groupes 4 et 5 est faible.

[2] Répartition des élèves de CM2 selon l'échelle de compréhension de l'écrit en 2003 et 2009 (France métropolitaine, Public + Privé sous contrat)

	Répartition (%)	Score moyen	Groupe 0	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5	
Ensemble	2003	100	250	2,9	12,1	26,5	29,3	19,2	10,0
	2009	100	252	2,2	10,9	25,9	31,9	19,2	9,9
Élèves « à l'heure »	2003	81	260	1,1	7,9	24,4	31,6	22,8	12,2
	2009	85	259	1,1	8,0	23,9	34,4	21,5	11,3
Élèves en retard	2003	19	211	10,5	29,3	35,1	20,0	4,1	1,0
	2009	15	215	8,8	27,6	37,8	17,8	6,1	2,0

Lecture - Les élèves « à l'heure » dans leur scolarité représentent 81 % des élèves enquêtés en 2003 et 85 % en 2009. Leur score moyen est passé de 260 à 259. 8,0 % d'entre eux appartiennent au groupe de niveau 1 en 2009 contre 7,9 % en 2003.

Remarques - Les évolutions significatives sont affichées en bleu. Les valeurs sont arrondies à la décimale la plus proche, et de manière à obtenir des sommes égales à 100 %.

Présentation

Dans le cadre du cycle d'évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon (CEDRE), la reprise, en 2009, de l'évaluation de 2003 portant sur les compétences générales des élèves de troisième, permet de comparer les performances des élèves de troisième à six ans d'intervalle.

Trois grands domaines de compétences ont été retenus : prélever l'information repérable immédiatement ou non ; organiser l'information prélevée (c'est à dire trier, choisir, transposer d'un support à un autre, effectuer des inférences simples) ; exploiter l'information de manière complexe (défini par le raisonnement déductif, la construction d'inférences complexes et la mise en œuvre d'une démarche expérimentale).

En 2009, la hiérarchie dans la maîtrise des trois domaines de compétences n'a pas changé mais on observe un fléchissement assez sensible de la réussite [1].

L'enquête de 2009 révèle une baisse du pourcentage d'élèves de niveau élevé (7,1 % en 2009 contre 10 % en 2003) et, dans le même temps, une augmentation du pourcentage d'élèves de niveau faible (17,9 % en 2009 contre 15 % en 2003) [2]. L'évolution dans la maîtrise des compétences reste la même. Les compétences des élèves de niveau faible (groupes 0 et 1) se limitent au prélèvement d'informations. L'organisation des informations, qui commence à s'observer chez les élèves de niveau 2, n'est complètement maîtrisée que par un peu plus d'un élève sur deux. Seuls les élèves de niveau élevé (groupe 4) et très élevé (groupe 5), soit environ un quart des élèves, savent exploiter une information de manière complexe.

Les résultats mettent en évidence une évolution différenciée en fonction des caractéristiques sociodémographiques et scolaires des élèves. Bien que le score moyen des filles ait baissé davantage que celui des garçons entre les deux cycles d'évaluation (-7 points contre -5 points), les filles demeurent toutefois moins nombreuses aux plus bas niveaux.

On note une baisse importante de 17 points du score moyen des élèves issus de l'immigration de première génération. Les résultats sont également en baisse dans le secteur de l'éducation prioritaire où le score moyen a diminué de 12 points. Enfin, la part des élèves en retard par rapport à leur cursus scolaire a diminué entre les deux cycles d'évaluation : ils ne sont plus que 27,8 % en 2009 contre 34 % en 2003 [3].

Définitions

Le cadre de l'enquête

Depuis l'année 2003, la DEPP a mis en place un dispositif d'évaluations-bilans destiné à répondre à un objectif très général : confronter les résultats du fonctionnement pédagogique du système éducatif aux objectifs qui lui sont assignés, et contribuer ainsi au pilotage de la politique pédagogique en fournissant des indicateurs permettant d'apprécier l'évolution des compétences des élèves dans des domaines essentiels. L'enquête présentée a pour objectif d'évaluer des compétences générales ou procédurales (savoir-faire) attendues en fin de collège, compétences qui devront être réinvesties lors de la formation ultérieure, que celle-ci soit immédiate ou différée.

Les situations d'évaluation

Les situations d'évaluation n'étaient pas regroupées par discipline mais l'appartenance à une discipline spécifique était en général clairement identifiable. L'analyse a porté sur 311 questions ou items. Parmi ces items, 74 étaient repris à l'identique de l'épreuve passée en 2003.

L'échelle de performance

En 2003, la partie la plus basse de l'échelle est constituée des scores obtenus par les 15 % d'élèves ayant les résultats les plus faibles. À l'opposé, la partie supérieure, constituée des scores les plus élevés, rassemble 10 % des élèves. Entre les deux, l'échelle est scindée en trois parties d'amplitude de scores égale correspondant à trois groupes intermédiaires.

L'estimation conjointe des modèles de réponse à l'item, à partir des données de 2003 et de 2009, et la présence d'items communs entre les deux évaluations permettent de garder une échelle aux caractéristiques identiques, dont le découpage en tranches de scores est la même qu'en 2003. On peut ainsi mesurer l'évolution dans la répartition des élèves selon les niveaux de l'échelle [2]. Les performances décrites à chaque niveau de l'échelle sont identiques à celles de 2003.

L'échantillon

En 2009, l'échantillon, représentatif au niveau national, est composé de 193 collèges publics et privés sous contrat de France métropolitaine. Les réponses de 5 142 élèves de troisième ont pu être analysées dans les collèges répondants.

Les élèves issus de l'immigration de première génération sont les élèves nés à l'étranger, de parents nés à l'étranger. Les élèves issus de l'immigration de deuxième génération sont nés en France, de parents nés à l'étranger.

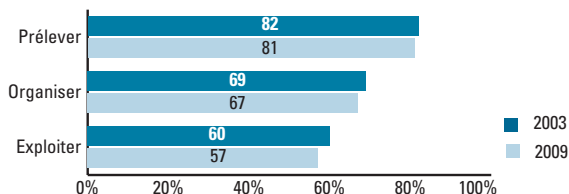
 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Enquêtes CEDRE, Compétences générales en fin de collège 2003/2009.

 Pour en savoir plus

Note d'Information, 10.22.

[1] Évolution de la réussite dans les trois compétences (%) (France métropolitaine, Public + Privé sous contrat)



Lecture - En 2003, la compétence « exploiter une information » était réussie en moyenne à 60 % ; en 2009, elle est réussie à 57 %.

[2] Répartition des élèves selon l'échelle de compétences générales en fin de collège en 2003 et 2009 (France métropolitaine, Public + Privé sous contrat)

Scores	% élèves de troisième en 2003	% élèves de troisième en 2009	Échelle de compétences générales
 Groupe 5 316 316	10,0%	7,1%	Les élèves sont capables d'exploiter l'information contenue dans des documents écrits, en mettant en œuvre à un degré élevé l'ensemble des aspects constitutifs des compétences générales qui s'acquièrent au cours des années de collège. Ils sont capables de juger de la pertinence d'une méthode pour la résolution d'un problème.
 Groupe 4 278 278	15,8%	17,5%	Les élèves sont capables de mettre en relation des informations issues de contextes hétérogènes, de classer et de comparer ces informations. Ils sont capables de comprendre le sens général et implicite d'un texte qu'ils peuvent interpréter avec finesse. Ils sont capables de résumer et de synthétiser un texte ou un document. Ils sont capables de choisir une argumentation, de décider d'une méthode et de l'utiliser pour résoudre un problème. Ils sont capables de comprendre et de mettre en œuvre une démarche expérimentale, de mener un raisonnement complexe, d'utiliser la pensée hypothético-déductive.
 Groupe 3 239 239	29,6%	28,0%	Les élèves sont capables d'organiser une ou plusieurs informations après avoir effectué un traitement sur ces informations. Ils sont capables de justifier une réponse, en utilisant par exemple les marques anaphoriques leur permettant d'identifier les personnages d'un récit. Ils sont capables d'identifier les référents des substituts, d'identifier l'auteur ou le genre d'un texte. Ils montrent leur capacité à comprendre les relations de cause et de conséquence. Ils sont capables de choisir une conclusion en utilisant des éléments contenus dans un texte littéraire ou présentés dans un texte relatant une expérience scientifique.
 Groupe 2 201 201	29,6%	29,5%	Les élèves sont capables de prélever des informations explicites contenues dans un document, qu'elles soient immédiatement repérables ou non. Ils sont capables de combiner plusieurs éléments prélevés dans un document, d'extraire une information pertinente selon plusieurs critères. Ils sont capables de prélever des informations dans un graphique, un schéma, un texte continu, de prélever des éléments, des mots, des chiffres dans un tableau. Ils sont en passe de maîtriser l'organisation de plusieurs informations pour effectuer un traitement. Ils sont au seuil de maîtrise de la compréhension spatial et temporel.
 Groupe 1 162 162	12,9%	13,9%	Les élèves sont capables de prélever une information explicite lorsque celle-ci est facilement repérable. Ils sont en difficulté devant un texte complexe ou comprenant un vocabulaire peu courant ou spécifique d'une discipline.
 Groupe 0 162 162	2,1%	4,0%	Bien que capables de répondre ponctuellement à quelques questions, les élèves ne maîtrisent aucune des compétences attendues en fin de collège.

Lecture - Les élèves du groupe 3 ont entre 239 et 278 points. Ils sont capables de réaliser des tâches du niveau des groupes 0, 1, 2 et 3. Ils ont une probabilité faible de réussir les tâches spécifiques aux groupes 4 et 5. Les valeurs sont arrondies à la décimale la plus proche, et de manière à obtenir des sommes égales à 100 %.

[3] Pourcentage et score moyen selon les caractéristiques d'élèves en 2003 et en 2009 (France métropolitaine, Public + Privé sous contrat)

		Répartition (en %)	Score moyen
Garçons	2003	48,2	249
	2009	49,3	244
Filles	2003	51,8	253
	2009	50,7	246
Élèves issus de l'immigration, de 1 ^{re} génération	2003	3,3	228
	2009	3,8	211
Élèves inscrits dans des établissements de l'éducation prioritaire	2003	14,5	235
	2009	14,5	223
Élèves en retard	2003	34,0	223
	2009	27,8	217

Lecture - Les garçons représentent 49,3 % des élèves enquêtés en 2009 et 48,2 % en 2003. Leur score a significativement baissé (-5 points) entre les deux cycles d'évaluation.

Présentation

En 2010, plus de 700 000 jeunes hommes et femmes de 17 ans ou plus, de nationalité française, ont participé à *la journée défense et citoyenneté*, au cours de laquelle ils ont passé un test de compréhension de l'écrit.

Le test vise à évaluer trois dimensions spécifiques : l'automatisme de la lecture, les connaissances lexicales, des traitements complexes de supports écrits. Pour chacune d'entre-elles, un seuil de maîtrise a été fixé : en-deçà d'un certain niveau, on peut considérer que les jeunes éprouvent des difficultés sur la compétence visée (-), au-delà, la compétence est jugée maîtrisée (+). À partir de la combinaison des résultats, huit profils de lecteurs ont été déterminés [1].

Les jeunes les plus en difficulté (profils 1 et 2), qui représentent 5,1 % de l'ensemble, voient leurs faiblesses s'expliquer par un déficit important de vocabulaire. De surcroît, les jeunes du profil 1 (3 %) n'ont pas installé les mécanismes de base de traitement du langage écrit. Parmi eux, certains sont sans doute non-lecteurs. En revanche, les jeunes des profils 3 et 4 (5,7 %) ont un niveau lexical correct, mais ils ne parviennent pas à traiter les écrits complexes.

L'épreuve permet également d'identifier des profils particuliers de lecteurs : 9,6 % des jeunes (profils 5a et 5b) parviennent à compenser leurs difficultés pour accéder à un certain niveau de compréhension. Le profil 5c (9,2 % de l'ensemble des jeunes) désigne une population de lecteurs qui, malgré des déficits importants des processus automatisés impliqués dans l'identification des mots, réussit les traitements complexes de l'écrit, et cela en s'appuyant sur une compétence lexicale avérée. Enfin, le profil 5d décrit les jeunes ayant tout réussi, soit 70,4 % de la population totale.

Les garçons sont plus souvent en difficulté que les filles [1]. Ils réussissent moins bien les épreuves de compréhension et sont majoritaires dans chacun des profils 1, 2, 3 et 4. Ils sont aussi caractérisés par un déficit des mécanismes de base de traitement du langage, ce qui explique leur présence plus importante dans les profils 1, 3, 5a et 5c [2].

Les résultats varient sensiblement selon les académies [3]. En France métropolitaine, dix-huit académies affichent un pourcentage de jeunes en difficulté compris entre 7,5 % et 10 %. Cinq académies ont un taux compris entre 10 % et 12 %. Pour trois d'entre elles, le taux dépasse 12 % (Créteil, Lille, Amiens). Concernant l'outre-mer, les pourcentages sont nettement plus élevés : autour de 30 % pour la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion et 47 % en Guyane.

Définitions

Champ

Jeunes françaises et français ayant participé à *la journée défense et citoyenneté* (JDC ex-JAPD) en 2010 en France métropolitaine et dans les DOM.

Procédures de passation

En 2009, les épreuves de lecture ont été adaptées à un nouveau mode de passation. Les jeunes doivent répondre, grâce à un boîtier électronique, aux questions qui défilent sur un grand écran. Leurs réponses, et dans certains cas, leurs temps de réaction, sont enregistrés. À la fin de la session d'évaluation, les différents scores sont calculés de manière automatique.

Épreuves

Les épreuves de *la journée défense et citoyenneté* ont pour objectif de repérer, chez les faibles lecteurs, trois ensembles majeurs de difficultés d'inégales natures :

- une mauvaise automatisme des mécanismes responsables de l'identification des mots : plutôt que de pouvoir consacrer leur attention à la construction du sens, des lecteurs laborieux doivent la consacrer à la reconnaissance de mots, ce qui devrait se faire sans y réfléchir ;
- une compétence langagière insuffisante : il s'agit essentiellement de la pauvreté des connaissances lexicales ;
- une pratique défaillante des traitements complexes requis par la compréhension d'un document : nombre de jeunes seront peu efficaces dans le traitement de l'écrit, soit par défaut d'expertise, soit par difficultés de maintien de l'attention, bien que ni leur capacité à identifier des mots, ni leur compétence langagière ne soient prises en défaut.

Comparaisons académiques

Les informations recueillies permettent de fournir des indications régionales, mais les comparaisons entre régions doivent tenir compte de réserves importantes. En effet, ces résultats concernent des jeunes de nationalité française, qui représentent environ 96 % des générations scolarisées en France, cette proportion pouvant être sensiblement différente d'une région à l'autre. De plus, les jeunes participants à la JDC n'ont pas tous le même âge. Certains jeunes, en proportion variable selon les régions, ne se sont pas encore présentés à la JDC, et on sait, de par les précédentes enquêtes, qu'ils auront globalement de moins bons résultats que les autres. Néanmoins, le nouveau dispositif permet d'avoir des estimations plus précises du pourcentage de jeunes en difficulté selon le département ou la région du domicile.

Sources :

Ministère de la défense et des anciens combattants, DSN et MEN-MESR DEPP.

Pour en savoir plus

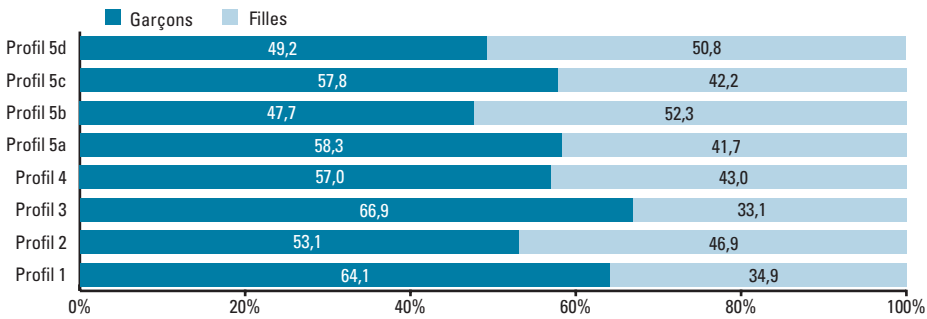
- Note d'Information, 10.11

[1] Les profils de lecteurs (JDC 2010) (France métropolitaine + DOM)

Profil	Traitements complexes	Automaticité de la lecture	Connaissances lexicales	Garçons	Filles	Ensemble	
5d	+	+	+	67,6	73,5	70,4	Lecteurs efficaces 79,6
5c	+	-	+	10,3	8,0	9,2	
5b	+	+	-	6,7	7,7	7,2	Lecteurs médiocres 9,6
5a	+	-	-	2,8	2,1	2,4	
4	-	+	+	3,6	2,9	3,2	Très faibles capacités de lecture 5,7
3	-	-	+	3,2	1,6	2,4	
2	-	+	-	2,2	2,0	2,1	Difficultés sévères 5,1
1	-	-	-	3,7	2,2	3,0	

Lecture - La combinaison des 3 dimensions de l'évaluation permet de définir 8 profils. Les profils numérotés de 1 à 4 concernent les jeunes n'ayant pas la capacité de réaliser des traitements complexes (très faible compréhension en lecture suivie, très faible capacité à rechercher des informations). Ils sont en deçà du seuil de lecture fonctionnelle. Les profils codés 5a, 5b, 5c, 5d sont au-delà de ce même seuil, mais avec des compétences plus ou moins solides, ce qui peut nécessiter des efforts de compensation relativement importants.

[2] Répartition de chaque profil de lecteurs selon leur sexe (%) (JDC 2010) (France métropolitaine + DOM)



[3] Répartition des lecteurs selon l'académie (%) (JDC 2010)

	En difficulté	Difficultés sévères	Très faibles capacités de lecture	Lecteurs médiocres	Lecteurs efficaces
	Profils 1, 2, 3, 4	Profils 1 et 2	Profils 3 et 4	Profils 5a et 5b	Profils 5c et 5d
Aix-Marseille	9,2	4,5	4,7	11,0	79,9
Amiens	13,9	6,4	7,5	10,8	75,4
Besançon	10,1	4,3	5,8	9,7	80,2
Bordeaux	8,9	4,1	4,9	8,7	82,3
Caen	10,1	4,2	6,0	8,6	81,2
Clermont-Ferrand	7,9	3,3	4,5	8,2	84,0
Corse	8,7	3,9	4,8	12,3	79,0
Créteil	12,6	5,7	6,9	10,6	76,8
Dijon	9,8	4,2	5,7	8,3	81,9
Grenoble	7,7	3,4	4,2	8,4	83,9
Lille	12,6	6,0	6,6	12,0	75,4
Limoges	8,3	3,9	4,4	7,4	84,2
Lyon	8,0	3,6	4,4	9,3	82,7
Montpellier	9,2	4,6	4,7	9,6	81,1
Nancy-Metz	9,3	3,8	5,5	8,3	82,4
Nantes	8,4	3,9	4,5	10,6	81,0
Nice	8,5	3,9	4,6	9,2	82,3
Orléans-Tours	9,8	4,4	5,4	9,3	80,9
Paris	7,8	3,2	4,6	6,0	86,2
Poitiers	10,9	5,1	5,8	9,2	80,0
Reims	12,0	5,5	6,5	9,8	78,2
Rennes	7,6	3,3	4,3	8,8	83,6
Rouen	10,7	5,0	5,7	10,8	78,5
Strasbourg	9,3	4,6	4,7	10,3	80,4
Toulouse	8,9	4,1	4,8	8,6	82,5
Versailles	7,5	3,4	4,1	8,0	84,4
Guadeloupe	33,3	19,0	14,4	15,5	51,2
Guyane	47,1	26,2	20,9	11,5	41,4
Martinique	29,1	16,1	13,0	16,4	54,5
La Réunion	30,6	16,9	13,7	12,9	56,6
Total	10,7	5,1	5,7	9,6	79,6

Présentation

L'évolution du taux d'accès au niveau IV de formation sous statut scolaire assurée par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative (MENJVA) est marquée par trois grandes phases [1]. Jusqu'au milieu des années quatre-vingt, l'accès progresse lentement, de 10 % à la fin des années cinquante, à 35 % au début des années quatre-vingt. À partir de 1985, l'accès augmente fortement, avec la création du baccalauréat professionnel, mais aussi avec l'afflux de jeunes de plus en plus nombreux en terminale générale. Ce dernier mouvement s'arrête en 1994. Jusque'en 2009, le taux d'accès au niveau IV fluctue aux alentours de 63 %.

La rentrée 2010 marque sans doute l'entrée dans une nouvelle phase : le taux d'accès au niveau IV de formation sous statut scolaire assurée par le MENJVA a fortement augmenté, pour atteindre 71,5 % (37,1 % pour la filière générale, 16,9 % pour la filière technologique et 17,4 % pour la filière professionnelle), contre 64,4 % en 2009 et 63,5 % en 2008 [2]. Cette augmentation est principalement due à la voie professionnelle qui est en période de réforme : à la rentrée 2010, accèdent en terminale professionnelle, à la fois les élèves issus de l'ancien cursus (BEP, puis baccalauréat professionnel en deux ans) et les élèves issus du nouveau cursus (baccalauréat professionnel en trois ans après la classe de troisième). Ainsi, le taux d'accès au niveau IV de la voie professionnelle augmente de 6,3 points entre 2009 et 2010 et dépasse même celui de la voie technologique. La prise en compte des autres voies (apprentissage et formations du ministère en charge de l'agriculture) porte le taux à 78,9 %, soit 7,7 points au-dessus de celui observé en 1994 (71,2 %).

Le taux d'accès des filles s'établit à 76,4 %, contre 66,7 % pour les garçons, pour les formations sous statut scolaire assurées par le MENJVA [3]. Cet écart provient bien plus des séries générales (11,1 points) que des séries technologiques (2,1 points). Les voies de formation professionnelles sont nettement plus utilisées par les garçons que par les filles. Pour l'ensemble des voies de formation, en moyenne, les filles accèdent plus jeunes que les garçons au niveau du baccalauréat.

Sources :

- MENJVA-MESR DEPP/Système d'information SCOLARITÉ.
- MENJVA-MESR DEPP/Système d'information sur les apprentis (SIFA).
- MAAPRAT/Système d'information SAFRAN, traitements DEPP.
- MENJVA-INSEE/Estimations démographiques.

Définitions

Niveau IV de formation

Formations du niveau baccalauréat. Le niveau IV comprend les années terminales des baccalauréats général, technologique et professionnel, du brevet professionnel et du brevet des métiers d'art.

Voies de formation

Outre le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative (MENJVA), le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire (MAAPRAT) offre aussi des formations de type scolaire de niveau IV. L'accès à ce niveau de formation est également possible par l'apprentissage.

Taux d'accès au niveau IV de formation

Il rapporte les entrées au niveau IV de formation à l'effectif des générations concernées.

L'accès au niveau IV peut intervenir de 16 à 21 ans, selon les jeunes, si bien que l'on doit distinguer des taux élémentaires d'accès par âge : celui, par exemple, de la génération 1980 au moment de la rentrée 1998, à 18 ans. L'éventail est plus large encore en tenant compte des parcours plus longs ou moins linéaires de la filière professionnelle.

Génération

La première colonne du tableau [2] donne l'année de naissance de la génération et, en dessous, le nombre de personnes dans cette génération à la première rentrée où la génération intervient de manière perceptible (lorsqu'elle atteint 16 ans).

Taux d'accès par génération

Pour les enfants nés une année donnée, on somme les taux d'accès au niveau IV enregistrés au cours de rentrées scolaires successives.

Taux d'accès conjoncturel

Il s'agit du taux d'accès au niveau IV d'une génération fictive qui aurait à chaque âge les taux d'accès par âge observés une année donnée. Il est obtenu en sommant les différents taux par âge observés l'année donnée.

Estimations démographiques

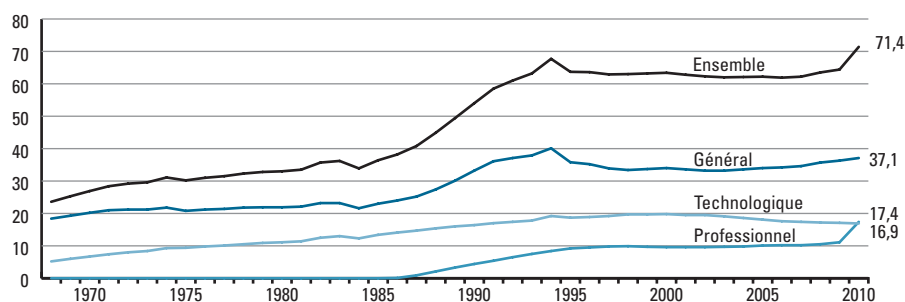
Le bilan démographique fourni par l'INSEE contient les populations légales jusqu'à la rentrée n-4 et des estimations pour les rentrées n-3 et n-2. La DEPP estime ensuite les rentrées n-1 à n+1. Le bilan démographique 2011 permet donc d'avoir les populations légales jusqu'à la rentrée 2007, et des estimations de populations pour 2008 à 2010.

Avertissement

Les données sur l'apprentissage de la dernière rentrée ne sont jamais disponibles au moment du bouclage de cette publication. La DEPP établit donc chaque année une estimation de l'accès au niveau IV en apprentissage. Or, la rénovation de la voie professionnelle perturbe en 2010 les flux vers ce niveau et les projections de la DEPP sont sous-estimées.

[1] Évolution des taux d'accès au niveau IV (%)

(France métropolitaine jusqu'en 1994, France métropolitaine + DOM depuis 1995, MENJVA - scolaire, Public + Privé)



[2] Calendrier d'accès au niveau IV (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Génération (effectifs à 16 ans)	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Total entrants MENJVA-scolaire
1978 :														
entrants	12 000													
776 794	%	1,6												
1979 :														(1) 492 900
entrants	32 000	11 100												
796 893	%	4,1	1,5											61,9
1980 :														(1) 512 800
entrants	84 100	31 600	10 400											
839 985	%	10,0	3,9	1,3										61,1
1981 :														(1) 511 700
entrants	150 500	81 100	30 100	9 800										
838 379	%	17,9	9,8	3,7	1,2									61,0
1982 :														(1) 505 500
entrants	226 700	146 600	78 700	27 600	9 500									
826 618	%	27,4	17,7	9,5	3,4	1,2								61,0
1983 :														481 000
entrants	16 600	223 000	135 400	72 600	25 300	8 200								
779 372	%	2,1	28,5	17,3	9,3	3,2	1,1							61,5
1984 :														490 600
entrants		17 300	229 000	139 300	72 200	24 800	8 000							
794 782	%		2,2	28,7	17,4	9,0	3,1	1,0						61,4
1985 :														501 400
entrants			18 400	235 000	143 400	72 500	24 400	7 700						
809 676	%			2,3	28,8	17,5	8,8	3,0	0,9					61,3
1986 :														508 800
entrants				18 400	241 400	145 000	73 600	23 200	7 200					
828 337	%				2,2	29,0	17,3	8,7	2,8	0,9				60,9
1987 :														507 300
entrants				17 600	247 000	143 600	70 400	21 500	7 200					
823 690	%				2,1	29,8	17,2	8,5	2,6	0,9				61,1
1988 :														511 300
entrants						17 500	254 600	142 800	68 700	20 900	6 800			
834 877	%						2,1	30,3	17,0	8,2	2,5	0,8		60,9
1989 :														509 700
entrants							17 200	256 400	142 000	66 200	20 300	7 600		
832 926	%							2,1	30,7	17,0	7,9	2,4	0,9	61,0
1990 :														(2) 513 600
entrants								17 400	260 700	141 400	65 000	21 500		
828 236	%								2,1	31,4	17,0	7,9	2,6	61,8
1991 :														(2) 525 800
entrants									17 800	267 700	139 400	71 800		
812 219	%									2,2	32,9	17,1	8,8	64,6
1992 :														157 100
entrants											18 200	270 700		
800 588	%											2,3	33,8	19,6
1993 :														284 600
entrants													18 600	
766 045	%													37,1
1994 :														19 600
entrants														
769 921	%													2,5
MENJVA-scolaire														
Total entrants	521 900	510 800	502 100	502 700	509 200	514 900	521 500	517 900	517 900	521 600	520 800	562 200		
Taux d'accès	63,2	63,4	62,8	62,3	62,0	62,1	62,2	61,9	62,2	63,5	64,4	(3) 71,5		
Taux d'accès (toutes formations)	69,4	69,6	68,9	68,9	68,2	68,2	68,6	68,8	69,2	70,6	72,2	(4) 78,9		

(1) Total, compte tenu des jeunes de la génération qui ont accédé au niveau du bac avant la rentrée 1999. (2) Total estimé, compte tenu des jeunes de la génération susceptibles d'accéder au niveau du bac lors des prochaines rentrées. (3) Total, compte tenu des élèves nés avant 1978. (4) Chiffre basé sur une estimation provisoire concernant la formation en apprentissage.

Lecture - Le taux d'accès au niveau IV (MENJVA-scolaire) de la génération 1989 vaut 61,0 %. Il est calculé en faisant la somme des taux d'accès de la génération 1989 pour les années scolaires 2005-2006 à 2010-2011 (soit : 2,1 + 30,7 + 17,0 + 7,9 + 2,4 + 0,9 = 61,0). Le taux d'accès au niveau IV (MENJVA-scolaire) en 2010 est de 71,5 %. Il est calculé en faisant la somme des taux d'accès des générations 1989 à 1994 pour l'année scolaire 2010-2011 (soit : 0,9 + 2,6 + 8,8 + 19,6 + 37,1 + 2,5 = 71,5).

[3] Taux d'accès au niveau IV par type de formation et par sexe en 2010-2011 (%)

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Type de formation	Éducation nationale			Ensemble des voies de formation		
	Filles	Garçons	Ensemble	Filles	Garçons	Ensemble
Général	42,8	31,7	37,1	43,1	31,9	37,3
Technologique	18,0	15,9	16,9	18,7	16,8	17,7
Professionnel	15,6	19,2	17,4	(1) 20,9	(1) 26,6	(1) 23,8
Ensemble	76,4	66,7	71,5	(1) 82,7	(1) 75,2	(1) 78,9

(1) Chiffre basé sur une estimation provisoire concernant la formation en apprentissage.

Présentation

Toutes séries confondues, 761 400 candidats se sont présentés à la session 2011 de l'examen du diplôme national du brevet (DNB) en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer ; parmi eux, 634 400 ont été admis [1]. Le taux de réussite global s'établit ainsi à 83,3 %, en stabilité par rapport à la session 2010. Pour la cinquième année consécutive, la barre des 80 % a été franchie.

La série collège, très largement majoritaire, rassemble 89 % des élèves présentés, la série technologique 5 % et la série professionnelle 6 %. Le taux de succès diffère selon les séries : la série collège enregistre toujours le taux le plus élevé (84,5 %), devant la série technologique (79,4 %) et la série professionnelle (65,9 %). Par rapport à la session 2010, les résultats des séries collège et technologique sont stables. En revanche, celui de la série professionnelle perd 1,1 point, ce qui fait près de 8 points de moins en l'espace de cinq sessions. Les écarts entre les séries continuent de s'accroître, passant ainsi de 17,5 à 18,5 points.

Dans la série collège, 87,2 % des filles et 81,7 % des garçons ont réussi lors de la session 2011, soit un écart de 5,5 points. Dans une moindre mesure, cet écart en faveur des filles est visible également dans les séries technologique (3,1 points) et professionnelle (1,3 point). Pour l'ensemble des séries, cet écart de 5,6 points est en légère baisse par rapport à l'an passé (6 points).

En France métropolitaine, les résultats restent très hétérogènes selon les académies et des écarts importants persistent lors de cette session : toutes séries confondues, le taux de réussite varie de 78,3 % pour l'académie de Créteil, à 88,4 % pour celle de Rennes, soit une différence de 10,1 points, au lieu de 8,8 points en 2010 [2]. Les écarts entre les académies extrêmes sont par ailleurs plus élevés dans la série professionnelle (44,1 points) ou technologique (32 points) que dans la série collège (10,8 points).

Dans les DOM, quelle que soit la série, les résultats restent inférieurs à ceux observés en France métropolitaine. Dans la série collège, la proportion de lauréats est de 78,5 %, en hausse par rapport à la session 2010. Dans les séries technologique et professionnelle, les résultats se sont améliorés, et les taux de réussite sont respectivement égaux à 58,4 % et 70,3 %. Les résultats varient également selon les académies d'outre-mer ; ainsi, toutes séries confondues, le taux de réussite varie de 73,8 % pour la Guyane, à 80 % pour La Réunion. Pour l'ensemble des DOM, il atteint 77,4 %, stable par rapport à la session 2010.

Définitions

Diplôme national du brevet (DNB)

Diplôme national sanctionnant la formation secondaire au terme des classes de troisième. Il est attribué sur la base des notes obtenues à un examen et des résultats issus du contrôle continu en classe de troisième. Il comporte trois séries : la série collège, accessible aux élèves des classes de troisième des collèges ; les séries technologique et professionnelle, accessibles notamment aux élèves des lycées professionnels.

Le taux de réussite

Il est calculé en rapportant le nombre d'admis à l'effectif des candidats présents à l'examen.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Enquête n° 61 sur les résultats au DNB auprès des inspections académiques ou des rectorats, juillet 2011.

[1] Taux de réussite au diplôme national du brevet selon le sexe et la série, session 2011 (résultats provisoires) (France métropolitaine + DOM)

	Série collège		Série technologique		Série professionnelle		Ensemble		
	Présents	% admis	Présents	% admis	Présents	% admis	Présents	Admis	% admis
Garçons	338 694	81,7	21 470	78,2	22 270	65,4	382 434	308 008	80,5
Filles	349 754	87,2	13 039	81,3	16 185	66,7	378 978	326 379	86,1
Ensemble	688 448	84,5	34 509	79,4	38 455	65,9	761 412	634 387	83,3

[2] Les résultats au diplôme national du brevet par académie, session 2011 (résultats provisoires) (France métropolitaine + DOM)

	Série collège		Série technologique		Série professionnelle		Ensemble		
	Présents	% admis	Présents	% admis	Présents	% admis	Présents	Admis	% admis
Aix-Marseille	29 789	83,8	1 317	71,1	1 648	57,8	32 754	26 862	82,0
Amiens	20 745	79,2	1 168	76,6	477	73,6	22 390	17 666	78,9
Besançon	12 419	84,0	1 151	77,4	144	65,3	13 714	11 411	83,2
Bordeaux	31 856	88,6	1 651	90,4	2 678	70,8	36 185	31 610	87,4
Caen	15 334	83,1	1 809	75,0	586	72,7	17 729	14 517	81,9
Clermont-Ferrand	12 645	87,1	407	75,2	1 297	66,9	14 349	12 183	84,9
Corse	2 688	87,3	30	ns	164	87,8	2 882	2 511	87,1
Créteil	46 917	78,9	287	76,3	2 700	66,7	49 904	39 051	78,3
Dijon	16 175	81,5	1 418	76,1	279	69,5	17 872	14 459	80,9
Grenoble	34 915	86,4	1 819	80,0	2 339	65,2	39 073	33 139	84,8
Lille	44 740	84,9	1 321	84,1	3 636	50,8	49 697	40 934	82,4
Limoges	6 466	83,3	553	77,9	302	43,7	7 321	5 950	81,3
Lyon	33 794	87,4	1 485	85,5	1 404	85,2	36 683	31 987	87,2
Montpellier	26 551	84,5	1 526	81,0	1 846	78,7	29 923	25 112	83,9
Nancy-Metz	23 934	82,0	2 177	79,3	401	55,9	26 512	21 577	81,4
Nantes	38 680	86,7	2 266	76,3	3 769	74,9	44 715	38 099	85,2
Nice	22 592	84,1	1 011	58,4	1 693	60,6	24 386	20 074	82,3
Orléans-Tours	26 473	82,3	1 823	73,0	987	55,5	29 283	23 655	80,8
Paris	19 462	84,7	60	ns	1 197	55,1	20 719	17 179	82,9
Poitiers	17 089	85,5	1 528	84,9	1 252	70,4	19 869	16 797	84,5
Reims	13 645	82,2	1 346	81,8	558	61,1	15 549	12 657	81,4
Rennes	34 329	89,8	2 570	86,6	2 294	69,4	39 193	34 628	88,4
Rouen	20 589	81,5	1 447	76,7	568	70,2	22 604	18 285	80,9
Strasbourg	19 624	86,2	978	87,0	330	58,2	20 932	17 964	85,8
Toulouse	27 984	86,8	2 294	78,5	1 271	65,3	31 549	26 931	85,4
Versailles	63 394	86,2	1 292	80,0	2 263	57,2	66 949	56 963	85,1
France métropolitaine	662 829	84,7	33 824	79,8	36 083	65,6	732 736	612 201	83,6
Guadeloupe	6 266	77,8	364	55,2	143	36,4	6 773	5 125	75,7
Guyane	3 191	75,4	267	62,9	89	55,3	3 547	2 617	73,8
Martinique	5 161	77,1	54	ns	279	54,5	5 494	4 160	75,7
La Réunion	11 001	80,6	0	-	1 861	76,3	12 862	10 284	80,0
DOM	25 619	78,5	685	58,4	2 372	70,3	28 676	22 186	77,4
France métropolitaine + DOM	688 448	84,5	34 509	79,4	38 455	65,9	761 412	634 387	83,3

ns : non significatif

Présentation

À la session 2010, avec 747 700 candidats présents et 624 000 admis pour la France métropolitaine et les DOM, le taux de réussite au diplôme national du brevet est égal à 83,5 %. Pour la quatrième année consécutive, il dépasse la barre des 80 % [1]. Entre les sessions des années 1995 à 2000, après une nette amélioration (plus de 4 points), le taux de succès a plafonné jusqu'en 2006, autour de 79 %.

À la session 2010, 89 % des candidats se sont inscrits à la série collège. Avec une proportion de lauréats égale à 84,5 %, elle arrive toujours en tête, devant la série technologique (79,6 %) et assez loin de la série professionnelle (67,9 %). Au fil des quinze dernières années, les écarts entre les séries technologique et collège se sont progressivement resserrés, passant de 10 à 3,3 points d'écart. Depuis 2000, la série professionnelle connaît des progressions plus erratiques que la série collège, diminuant les écarts de réussite de 15,5 à 5 points entre 2000 et 2006 ; depuis deux ans, le taux de réussite repasse sous la barre des 70 %, et l'écart se creuse pour atteindre près de 14 points avec la série collège, en 2010.

Comme les années passées, les filles réussissent davantage que les garçons à obtenir le brevet. La série collège montre les différences les plus importantes, avec 5,9 points d'écart, contre 3,9 points pour la série technologique. En revanche, ces différences s'estompent dans la série professionnelle (0,7 point).

Les candidats de la série collège sont plus jeunes que ceux des autres séries : l'âge le plus fréquent est 15 ans ; du fait de parcours scolaires plus lents, il est de 16 ans dans les séries technologique et professionnelle [2]. Au sein de chaque série, les candidats les plus jeunes réussissent généralement mieux.

Globalement, les enfants de cadres supérieurs ou d'agriculteurs exploitants ont de meilleurs taux de réussite (respectivement 94,9 % et 91,6 %) que ceux de professions intermédiaires (88,8 %) ou d'employés (83 %) [3]. Cependant, parmi les cadres supérieurs et les professions intermédiaires, les enfants d'enseignants ont des taux de réussite plus élevés que la moyenne de leur groupe.

Les enfants d'ouvriers, de retraités ou de parents sans activité professionnelle comptent parmi ceux qui ont les taux les plus faibles (77 % et moins). Toutes séries confondues, près de trente points séparent les valeurs extrêmes : les chances de réussite varient ainsi de 67,7 % chez les candidats dont le responsable est sans activité professionnelle, à 96,6 % chez les enfants de professeurs.

Définitions

Champ

Ensemble des candidats, France métropolitaine et DOM.

Série du DNB

Le diplôme national du brevet (DNB) comporte trois séries : la série collège, accessible aux élèves des classes de troisième des collèges ; les séries technologique et professionnelle accessibles aux élèves des lycées professionnels et aux candidats relevant des établissements agricoles.

Taux de réussite

Il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents à l'examen.

Présent

Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve finale.

Âge

L'âge est défini par la différence de millésime entre l'année d'observation et l'année de naissance, quelle que soit la date d'anniversaire. Pour la session 2010, un candidat âgé de 15 ans est, par définition, né en 1995. Son âge réel à la session de juin peut aller de 14 ans et demi, s'il est né en décembre 1995, à 15 ans et demi, s'il est né en janvier 1995.

[1] Évolution du taux de réussite au diplôme national du brevet selon le sexe (%) (France métropolitaine + DOM)

		1992 (1)	1995 (2)	2000 (2)	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Série collège	Garçons	75,1			76,2	75,6	79,0	79,7	80,3	81,5
	Filles	77,8			82,9	82,4	85,5	86,3	86,9	87,4
	Ensemble	76,5	75,3	78,4	79,7	79,1	82,3	83,1	83,6	84,5
Série technologique	Garçons	66,2			76,1	76,2	79,0	77,6	80,8	78,2
	Filles	67,9			79,8	79,3	83,3	81,7	84,3	82,1
	Ensemble	66,8	65,2	73,4	77,5	77,3	80,6	79,2	82,1	79,6
Série professionnelle	Garçons	53,4			71,1	74,3	73,9	69,3	68,1	67,6
	Filles	54,6			72,3	73,4	73,4	69,3	67,9	68,3
	Ensemble	53,9	59,8	73,6	71,7	73,9	73,7	69,3	68,0	67,9
Total	Garçons	73,0			75,9	75,5	78,7	78,9	79,5	80,5
	Filles	76,3			82,3	81,8	84,7	85,2	85,9	86,4
	Ensemble	74,7	73,5	77,9	79,1	78,7	81,7	82,1	82,7	83,5

(1) 1992 : le champ est restreint aux candidats en classe de troisième, en France métropolitaine.

(2) Données par sexe non disponibles.

[2] Réussite au diplôme national du brevet selon l'âge, session 2010 (France métropolitaine + DOM)

	Série collège		Série technologique		Série professionnelle		Total	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
13 ans ou moins	869	97,4	4	80,0	1	33,3	874	97,1
14 ans	24 425	98,6	16	88,9	6	54,5	24 447	98,5
15 ans	454 365	91,3	6 240	87,7	3 890	84,1	464 495	91,2
16 ans	83 223	61,1	17 505	79,2	14 628	73,2	115 356	64,7
17 ans	6 886	48,8	3 541	73,2	6 024	57,8	16 451	56,0
18 ans	348	47,0	246	55,0	999	44,7	1 593	46,6
19 ans	42	41,2	34	46,6	195	41,3	271	41,9
20-24 ans	24	35,3	35	50,7	148	41,5	207	41,9
25 ans ou plus	36	41,9	130	70,7	152	56,5	318	59,0
Ensemble	570 218	84,5	27 751	79,6	26 043	67,9	624 012	83,5
<i>dont filles</i>	301 643	87,4	10 737	82,1	11 066	68,3	323 446	86,4

[3] Réussite au diplôme national du brevet selon l'origine sociale, session 2010 (France métropolitaine + DOM)

	Série collège		Série technologique		Série professionnelle		Total	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
Agriculteurs exploitants	13 430	92,9	1 151	85,6	495	75,3	15 076	91,6
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	53 724	87,0	2 605	83,1	2 141	73,6	58 470	86,2
Cadres, professions intellectuelles supérieures	132 748	95,3	1 532	85,3	1 374	76,2	135 654	94,9
<i>dont professeurs et assimilés</i>	19 039	96,8	105	82,0	115	76,2	19 259	96,6
Professions intermédiaires	91 133	89,5	2 925	83,3	2 559	74,2	96 617	88,8
<i>dont instituteurs et assimilés</i>	6 461	95,0	95	85,6	74	75,5	6 630	94,6
Employés	107 068	83,7	5 651	82,1	5 367	71,5	118 086	83,0
Ouvriers	116 479	78,0	8 788	79,1	7 815	68,2	133 082	77,4
Retraités	8 006	78,2	436	75,6	446	65,8	8 888	77,3
Autres personnes sans activité professionnelle	35 280	68,2	2 752	70,8	3 316	61,3	41 348	67,7
Indéterminé	12 350	69,5	1 911	73,6	2 530	56,3	16 791	67,6
Ensemble	570 218	84,5	27 751	79,6	26 043	67,9	624 012	83,5

Présentation

Avec 621 200 candidats et 531 800 lauréats, le taux de réussite au baccalauréat 2010 atteint 85,6 % [1]. Il recule légèrement en 2010 dans les filières générales (87,3 %) et professionnelle (86,5 %) où il est le plus élevé. Avec un taux de réussite à 81,6 %, les résultats dans la filière technologique sont en progression.

La série S se démarque des autres séries générales par son plus fort taux de réussite (3,6 points au dessus de la série L, 2,6 points au dessus de la série ES). Au baccalauréat technologique, les taux de réussite des séries TMD, Hôtellerie et STL sont les plus élevés. Le taux de réussite des spécialités professionnelles des services dépasse de 1,7 point celui des spécialités de la production.

Dans les trois filières, les filles réussissent mieux que les garçons. L'écart de réussite en faveur des filles est de 3,6 points dans le professionnel, de 2,4 points dans le général et de 2,3 points dans le technologique. L'écart est particulièrement important dans la série générale L (+ 3,9 points), dans les séries technologiques STI (+ 8,3 points) et STG (+ 4,1 points), et dans les spécialités professionnelles des services (+ 4,3 points). Les séries STAV et TMD sont les seules séries où les garçons réussissent mieux.

Depuis 1995, le taux de réussite a gagné 12,2 points dans la voie générale en progressant régulièrement jusqu'en 2009 [2]. L'augmentation est un peu moins marquée pour la série S (+ 10,2 points) que pour les séries ES (+ 13,1 points) et L (+ 13,8 points). Mais cette dernière série a perdu 26 000 bacheliers dans le même temps. Le taux de réussite de la voie technologique a connu une progression plus erratique et plus faible (+ 6,1 points). Cette moindre progression vient plutôt des séries du secteur tertiaire (série Hôtellerie exceptée). Le nombre de bacheliers a fortement augmenté en STL (+ 41,5 %), ST2S (+ 54,6 %) et dans les séries agricoles (doublement entre 1995 et 2010). Enfin, le taux de réussite a fortement augmenté dans la voie professionnelle (+ 13,8 points, dont 10,3 points entre 2008 et 2009 dus à l'instauration d'une « épreuve de contrôle »), avec une hausse plus importante dans les spécialités de la production (+ 16,3 points) que dans celles des services (+ 12,3 points). À la session 2010, pour 100 bacheliers, on compte 53 généralistes, 25 technologiques et 22 professionnels, contre respectivement 58, 28 et 14 en 1995, la répartition des bacheliers s'étant modifiée en faveur de la filière professionnelle sous l'effet de l'instauration d'une « épreuve de contrôle ».

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Système d'information OCEAN et enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat.

Définitions

Les trois filières ou voies du baccalauréat

- **Le baccalauréat général** sanctionne une formation générale, à dominante scientifique (S), économique et sociale (ES) ou littéraire (L), organisée autour d'un noyau cohérent de disciplines dominantes dans le cadre d'une formation générale.

- **Le baccalauréat technologique** associe une formation générale à une formation couvrant un champ technologique d'ensemble.

-STI : Sciences et technologies industrielles.

-STL : Sciences et technologies de laboratoire.

-STG : Sciences et technologies de la gestion, en remplacement de la série STT depuis la session 2007.

-ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social, en remplacement de la série SMS depuis la session 2009.

-STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant, en remplacement des séries STAE et STPA depuis la session 2008.

-TMD : Techniques de la musique et de la danse.

-Hôtellerie.

- **Le baccalauréat professionnel** sanctionne une formation plus concrète débouchant sur un métier permettant l'entrée dans la vie active même si, comme tout baccalauréat, il donne le droit de poursuivre des études supérieures. À sa création en 1985, il constituait une filière de poursuite d'études positive pour les jeunes titulaires d'un brevet d'études professionnelles (BEP) ou d'un certificat d'aptitude professionnelle (CAP). La filière professionnelle est composée de « spécialités » qui peuvent être regroupées en « spécialités de la production » et « spécialités des services ».

À compter de la session 2009, les candidats ayant obtenu une moyenne entre 8 et 10 sur 20 aux épreuves du premier groupe et une note au moins égale à 10 sur 20 à l'épreuve professionnelle pratique, peuvent se présenter à une épreuve de rattrapage dite « épreuve de contrôle ». Cette mise en place permet d'établir l'égalité de traitement avec les séries technologiques et générales.

Taux de réussite

Il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents. Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 07.15, 08.19, 09.10, 10.06, 11.07 (baccalauréat, résultats définitifs).

- Tableaux statistiques, n° 7075, 7100 (général), 7076, 7101 (technologique), 7077, 7102 (professionnel).

[1] Évolution de la réussite au baccalauréat depuis 1995

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

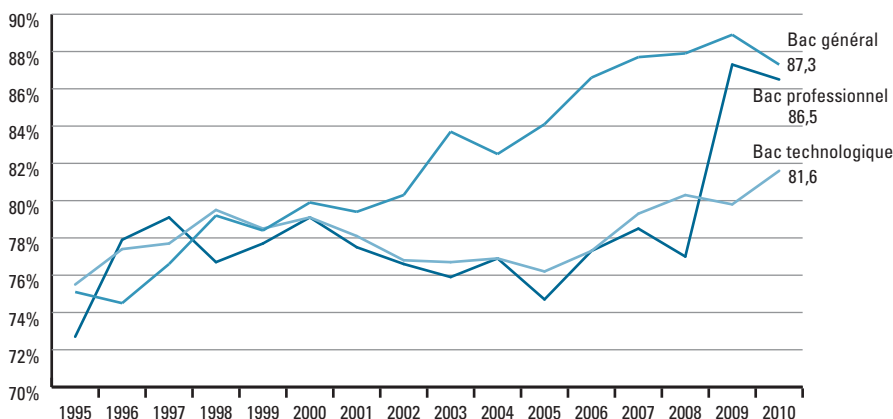
Séries	1995		2000		2005		2006		2007	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
L	71 460	71,3	59 642	80,2	49 434	81,9	50 792	83,3	49 843	84,4
ES	76 555	73,0	75 299	78,2	86 201	84,2	85 965	84,4	90 354	88,4
S	139 031	78,5	136 214	80,7	136 877	84,8	146 031	89,1	141 536	88,5
Bac général	287 046	75,1	271 155	79,9	272 512	84,1	282 788	86,6	281 733	87,7
STI (1)	36 364	67,2	36 940	75,8	34 567	76,4	33 475	75,8	34 197	81,1
STL	4 840	74,6	6 327	81,8	6 426	83,2	6 515	82,0	6 853	86,6
STT/STG	78 896	80,5	82 221	80,5	73 565	75,1	73 730	77,1	68 519	78,6
SMS/ST2S	13 337	73,3	18 469	79,4	18 689	76,6	19 967	78,7	19 730	77,5
Hôtellerie	2 284	81,5	2 623	89,0	2 201	86,8	2 062	82,4	2 278	85,0
TMD	299	92,3	370	85,1	273	89,8	272	89,2	279	93,0
STAE/STPA/STAV	2 247	69,1	5 828	73,9	5 107	78,0	4 686	76,6	5 749	73,2
Bac technologique	138 267	75,5	152 778	79,1	140 828	76,2	140 707	77,3	137 605	79,3
Production	26 218	69,3	42 029	78,5	43 586	75,6	46 388	77,5	47 245	79,0
Services	40 878	75,0	50 588	79,7	49 682	73,8	54 174	77,2	57 730	78,1
Bac professionnel	67 096	72,7	92 617	79,1	93 268	74,7	100 562	77,3	104 975	78,5
Ensemble	492 409	74,9	516 550	79,5	506 608	79,9	524 057	82,1	524 313	83,4

Séries (suite)	2008		2009		2010					
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis			Taux de réussite (%)		
					Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble
L	48 810	86,2	47 765	87,2	9 454	36 238	45 692	82,0	85,9	85,1
ES	86 050	86,8	90 466	88,6	33 257	54 963	88 220	84,1	87,4	86,1
S	144 838	89,2	148 531	89,6	78 039	67 800	145 839	87,1	90,5	88,7
Bac général	279 698	87,9	286 762	88,9	120 750	159 001	279 751	85,9	88,3	87,3
STI (1)	30 790	78,2	30 281	78,8	26 642	3 380	30 022	79,2	87,5	80,0
STL	6 796	85,8	6 976	86,7	2 965	3 886	6 851	86,7	87,5	87,1
STT/STG	69 399	80,2	67 918	81,3	28 426	39 617	68 043	81,5	85,6	83,8
SMS/ST2S	21 731	82,6	18 542	74,1	1 408	19 214	20 622	73,6	76,3	76,1
Hôtellerie	2 251	84,4	2 533	88,4	1 373	1 205	2 578	89,0	90,8	89,8
TMD	319	92,2	304	92,1	130	181	311	95,6	93,8	94,5
STAE/STPA/STAV	4 600	76,1	5 048	75,4	2 861	2 143	5 004	75,2	73,6	74,5
Bac technologique	135 886	80,3	131 602	79,8	63 805	69 626	133 431	80,4	82,7	81,6
Production	46 561	77,7	52 845	87,1	46 276	6 675	52 951	85,3	88,1	85,6
Services	56 750	76,3	67 883	87,5	21 018	44 617	65 635	84,4	88,7	87,3
Bac professionnel	103 311	77,0	120 728	87,3	67 294	51 292	118 586	85,0	88,6	86,5
Ensemble	518 895	83,5	539 092	86,2	251 849	279 919	531 768	84,2	86,9	85,6

(1) Y compris les spécialités « arts appliqués » et « génie optique », qui formaient des séries à part entière avant la session de 1999.

[2] Évolution des taux de réussite au baccalauréat selon la filière depuis 1995 (%)

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)



Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM, avec 621 200 candidats et 531 800 admis, le taux de réussite au baccalauréat 2010 est de 85,6 % [1]. Malgré une amélioration des résultats dans les séries technologiques avec 81,6 % d'admis (+ 1,8 point), le taux global de réussite régresse légèrement par rapport à la session 2009 (- 0,6 point). Il passe de 86,2 % à 85,6 %, du fait de la baisse de réussite dans les séries générales de 1,6 point et, dans une moindre mesure, dans les séries professionnelles (- 0,8 point).

Tous baccalauréats confondus, les filles réussissent mieux que les garçons (86,9 % contre 84,2 %). L'écart des taux de réussite entre garçons et filles reste stable, à 2,7 points, par rapport à la session précédente. Cette année, l'écart de réussite en faveur des filles est le plus important au baccalauréat professionnel. Il s'amplifie par rapport à 2009 (3,6 points contre 2,1 points en 2009). La réussite des candidates, comparée à celle des garçons, augmente aussi au baccalauréat technologique (2,7 points contre 1,4 point en 2009). En revanche, l'évolution est inverse pour le baccalauréat général : l'écart se réduit légèrement (2,4 points contre 3,0 points en 2009).

En raison de la durée de formation, les bacheliers professionnels sont plus âgés que les autres bacheliers [2]. L'âge le plus fréquent est 18 ans pour un bachelier général et 20 ans pour un bachelier professionnel. Pour un bachelier technologique, l'âge le plus fréquent est 18 ans, comme chez les bacheliers généraux, mais l'âge de 19 ans est presque aussi fréquent.

Le taux de réussite des enfants d'agriculteurs exploitants est le plus élevé, suivi de près par celui des enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures [3]. Le taux de réussite des enfants d'agriculteurs reste toujours en tête pour les baccalauréats technologique et professionnel. Pour le baccalauréat général, c'est celui des enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures qui est le plus élevé. C'est au baccalauréat général que l'écart de taux de réussite entre les enfants des cadres et professions intellectuelles supérieures et ceux d'ouvriers est le plus important : 10,1 points. Il augmente de 0,9 point par rapport à l'année passée. À l'inverse, l'écart entre ces deux classes sociales est minimal au baccalauréat professionnel (3,1 points), et augmente légèrement par rapport à 2009 (+ 0,3 point).

Définitions

Taux de réussite

Il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents.

Présent

Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve.

Âge

L'âge est défini par la différence de millésime entre l'année d'observation et l'année de naissance, quelle que soit la date d'anniversaire. Pour la session 2010, un candidat âgé de 18 ans est, par définition, un candidat né en 1992. Son âge réel à la session de juin peut aller de 17 ans et demi, s'il est né en décembre 1992, à 18 ans et demi, s'il est né en janvier 1992.

 Sources : MENJVA DEPP

Système d'information OCEAN et enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 07.15, 08.19, 09.10, 10.06, 11.07 (baccalauréat, résultats définitifs).
- Tableaux statistiques, n° 7075, 7100 (général), 7076, 7101 (technologique), 7077, 7102 (professionnel).

[1] Évolution de la réussite au baccalauréat selon la filière et le sexe (%)

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	1970	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Baccalauréat général												
Garçons	...	64,5	66,2	73,9	73,9	77,4	82,1	85,9	86,5	86,5	87,2	85,9
Filles	...	66,9	68,9	76,6	76,0	81,8	85,5	87,0	88,6	89,0	90,2	88,3
Ensemble	69,0	65,9	67,8	75,4	75,1	79,9	84,1	86,6	87,7	87,9	88,9	87,3
Baccalauréat technologique												
Garçons	...	57,9	65,0	68,5	71,8	76,2	74,2	74,8	79,1	78,2	79,1	80,4
Filles	...	60,2	65,8	68,3	79,3	81,9	78,2	79,7	79,5	82,4	80,5	82,7
Ensemble	57,7	59,2	65,4	68,4	75,5	79,1	76,2	77,3	79,3	80,3	79,8	81,6
Baccalauréat professionnel												
Garçons				73,6	70,4	78,2	73,9	76,0	77,7	76,2	86,4	85,0
Filles				75,3	75,3	80,5	75,7	79,2	79,6	78,0	88,5	88,6
Ensemble				74,3	72,7	79,1	74,7	77,3	78,5	77,0	87,3	86,5
Tous baccalauréats												
Garçons	...	62,5	65,6	72,1	72,7	77,2	77,7	80,2	82,1	81,5	84,8	84,2
Filles	...	64,9	68,2	73,9	76,8	81,6	81,9	83,7	84,6	85,3	87,4	86,9
Ensemble	67,2	63,9	67,2	73,1	74,9	79,5	79,9	82,1	83,4	83,5	86,2	85,6

[2] Réussite au baccalauréat selon la filière et l'âge, session 2010

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Baccalauréat général		Baccalauréat technologique		Baccalauréat professionnel		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
16 ans et moins	653	95,3	18	78,3	1	100,0	672	94,8
17 ans	16 323	96,7	1 074	92,7	18	90,0	17 415	96,4
18 ans	196 195	92,1	53 493	88,4	1 514	86,9	251 202	91,2
19 ans	53 393	77,6	51 100	81,1	34 145	91,3	138 638	81,9
20 ans	10 935	66,7	20 859	74,6	47 175	87,3	78 969	80,2
21 ans	1 666	53,7	5 348	67,2	20 949	83,6	27 963	77,4
22 ans	368	45,0	1 071	58,3	6 975	78,9	8 414	73,2
23 ans	91	33,8	263	48,4	2 492	76,5	2 846	69,9
24 ans	46	32,2	90	44,6	1 257	75,8	1 393	69,5
25-29 ans	55	24,1	68	29,7	1 830	78,1	1 953	69,8
30 ans et plus	26	16,3	47	38,2	2 230	83,8	2 303	78,3
Ensemble	279 751	87,3	133 431	81,6	118 586	86,5	531 768	85,6

[3] Réussite au baccalauréat selon la filière et l'origine sociale, session 2010

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Origine sociale	Baccalauréat général		Baccalauréat technologique		Baccalauréat professionnel		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
Agriculteurs exploitants	6 256	91,9	2 612	89,5	2 031	91,2	10 899	91,2
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	25 823	87,4	12 295	84,5	10 887	87,9	49 005	86,7
Cadres, professions intellectuelles supérieures	98 561	92,3	19 536	86,4	9 148	89,4	127 245	91,1
<i>dont professeurs et assimilés</i>	13 717	93,6	1 973	86,4	542	88,0	16 232	92,5
Professions intermédiaires	46 617	88,5	20 269	84,4	10 478	88,6	77 364	87,4
<i>dont instituteurs et assimilés</i>	4 861	92,4	931	86,4	350	90,0	6 142	91,3
Employés	41 207	85,1	24 897	81,7	14 311	87,3	80 415	84,4
Ouvriers	31 466	81,8	27 148	81,1	29 401	86,3	88 015	83,0
Retraités	5 343	84,5	3 506	78,4	4 415	84,0	13 264	82,7
Autres personnes sans activité professionnelle	16 847	78,1	12 648	74,9	8 713	80,3	38 208	77,5
Indéterminé	7 631	75,8	10 520	74,3	29 202	86,4	47 353	81,6
Ensemble	279 751	87,3	133 431	81,6	118 586	86,5	531 768	85,6

Présentation

Le niveau de réussite au baccalauréat est moins élevé en 2010 qu'en 2009, tous baccalauréats confondus, pour la plupart des académies [1]. L'écart entre les académies extrêmes de France métropolitaine se resserre légèrement pour atteindre 12 points entre Créteil et Grenoble, contre 12,6 points en 2009 entre ces mêmes académies. La répartition géographique des admis a été légèrement modifiée. Dans l'ensemble, les meilleurs taux de réussite sont toujours obtenus par les académies de Nantes, Rennes, Grenoble et Strasbourg, auxquelles l'académie de Toulouse vient s'ajouter à la session 2010. Leur performance résulte principalement de la réussite au baccalauréat général, qui concentre entre 50 et 55 % des candidats, et où le taux de réussite ne descend pas en dessous de 89,9 %. Ces académies obtiennent aussi de très bons résultats aux baccalauréats technologique et professionnel, sauf à Strasbourg et Toulouse où ils sont néanmoins supérieurs à la moyenne nationale.

Les DOM ont globalement un résultat à l'examen moins élevé que celui de France métropolitaine, surtout du fait de la faiblesse du taux de réussite de la Guyane (67,3 %). À l'opposé, La Réunion présente les meilleurs résultats avec 85,9 % de réussite à l'examen.

À la session 2010, la filière professionnelle concentre 22,3 % des bacheliers de France métropolitaine et des DOM [2]. Les académies du Nord, du Sud-Ouest et des DOM, où cette proportion est la plus importante, s'opposent à celles du Sud et de l'Est de la France. La part de la filière professionnelle dépasse même 25,9 % aux Antilles, en Guyane, à Clermont-Ferrand et à Poitiers. Dans ces académies, près d'un quart des présents au baccalauréat est dans la filière professionnelle (excepté en Guyane) contre 22 % au niveau national, et la réussite au baccalauréat professionnel est très supérieure à la réussite globale (sauf à Clermont-Ferrand).

La part de la filière professionnelle dans l'ensemble des bacheliers est inférieure à 20 % dans les académies de Paris, Créteil, Versailles, Grenoble, Nice et de Corse. La part des présents au baccalauréat professionnel dans l'ensemble des candidats est aussi inférieure à 20 %. De plus, la réussite au baccalauréat professionnel est très inférieure à la réussite globale dans les académies de Versailles et de Corse.

Définitions

Les trois filières ou voies du baccalauréat

- **Le baccalauréat général** sanctionne une formation organisée autour d'un noyau cohérent de disciplines dominantes dans le cadre d'une formation générale.

- **Le baccalauréat technologique** associe une formation générale à une formation couvrant un champ technologique d'ensemble.

- **Le baccalauréat professionnel** sanctionne une formation plus concrète débouchant sur un métier permettant l'entrée dans la vie active même si, comme tout baccalauréat, il donne le droit de poursuivre des études supérieures. À sa création en 1985, il constituait une filière de poursuite d'études positive pour les jeunes titulaires d'un brevet d'études professionnelles (BEP) ou d'un certificat d'aptitude professionnelle (CAP).

À compter de la session 2009, les candidats ayant obtenu une moyenne entre 8 et 10 sur 20 aux épreuves du premier groupe et une note au moins égale à 10 sur 20 à l'épreuve professionnelle pratique, peuvent se présenter à une épreuve de rattrapage dite « épreuve de contrôle ». Cette mise en place permet d'établir l'égalité de traitement avec les séries technologiques et générales.

Taux de réussite

Il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents. Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve.

Part de la filière professionnelle dans l'ensemble des bacheliers

C'est le rapport entre le nombre de bacheliers de la filière professionnelle et le nombre total de bacheliers toutes filières confondues.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Système d'information OCEAN et enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat.

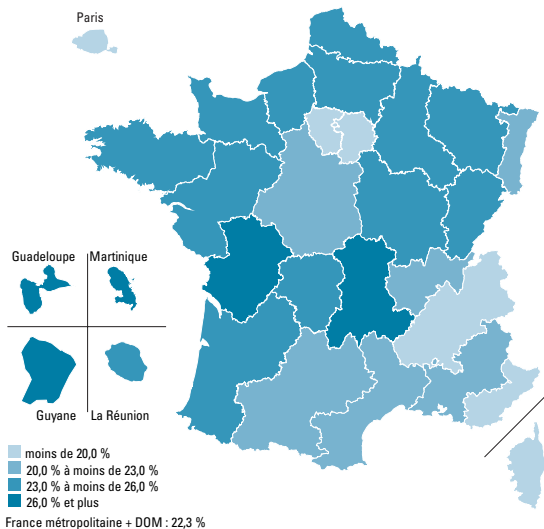
Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 07.15, 08.19, 09.10, 10.06, 11.07 (baccalauréat, résultats définitifs).
- Tableaux statistiques, n° 7075, 7100 (général), 7076, 7101 (technologique), 7077, 7102 (professionnel).

[1] Réussite au baccalauréat selon la filière et l'académie, sessions 2009 et 2010 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Académies	Bac général			Bac technologique			Bac professionnel			Ensemble		
	Présents 2010	Taux de réussite (%)		Présents 2010	Taux de réussite (%)		Présents 2010	Taux de réussite (%)		Présents 2010	Taux de réussite (%)	
		2010	2009		2010	2009		2010	2009		2010	2009
Aix-Marseille	14 288	85,8	87,3	7 267	79,5	78,2	6 188	82,8	83,4	27 743	83,5	84,1
Amiens	8 738	82,9	85,7	5 162	75,4	73,6	4 036	85,7	87,0	17 936	81,4	82,6
Besançon	5 383	88,2	90,0	2 889	83,4	83,8	2 676	88,1	89,3	10 948	86,9	88,2
Bordeaux	14 810	87,5	90,1	6 812	84,1	83,7	6 548	88,8	89,8	28 170	87,0	88,5
Caen	6 935	87,0	88,8	3 328	85,8	82,9	3 330	89,0	88,7	13 593	87,2	87,3
Clermont-Ferrand	5 577	88,8	91,2	2 834	83,0	81,5	2 939	87,3	86,8	11 350	87,0	87,7
Corse	1 309	88,2	87,2	633	79,5	75,9	331	80,7	83,8	2 273	84,6	83,6
Créteil	21 019	81,3	82,3	12 948	74,0	69,3	8 454	78,1	78,9	42 421	78,4	77,7
Dijon	7 241	87,5	90,5	3 908	82,7	82,2	3 596	88,5	90,0	14 745	86,5	88,1
Grenoble	16 348	92,5	92,9	8 162	87,0	85,2	6 118	89,7	90,3	30 628	90,4	90,3
Lille	19 467	85,9	87,2	11 498	80,6	76,5	9 466	85,6	87,2	40 431	84,4	84,2
Limoges	3 041	87,8	89,3	1 750	78,3	79,5	1 575	86,8	88,0	6 366	84,9	86,3
Lyon	15 791	88,0	89,9	7 187	85,4	84,3	6 437	87,5	88,7	29 415	87,3	88,3
Montpellier	11 954	87,7	87,6	6 420	81,9	80,0	4 825	88,1	88,9	23 199	86,2	85,8
Nancy-Metz	11 143	87,8	89,8	6 660	80,4	79,7	5 472	87,2	90,4	23 275	85,6	87,0
Nantes	16 888	91,2	92,7	8 197	88,4	87,4	8 155	90,1	90,1	33 240	90,3	90,8
Nice	10 689	85,5	88,5	4 424	80,4	79,1	3 531	85,4	87,1	18 644	84,3	85,9
Orléans-Tours	12 100	86,1	88,4	5 983	81,4	80,7	4 755	86,1	86,6	22 838	84,9	86,0
Paris	15 668	86,6	88,6	4 359	79,8	77,7	4 301	84,7	83,5	24 328	85,0	85,7
Poitiers	7 254	87,0	89,7	3 791	83,4	81,7	3 751	89,8	89,3	14 796	86,8	87,6
Reims	6 207	86,1	85,8	3 342	82,4	80,5	3 188	85,6	87,5	12 737	85,0	84,8
Rennes	15 594	91,3	93,1	8 707	86,6	84,6	7 241	90,7	91,6	31 542	89,9	90,4
Rouen	9 034	85,3	88,7	5 101	79,4	80,5	4 297	88,0	89,3	18 432	84,3	86,6
Strasbourg	8 628	91,8	92,3	4 601	84,7	84,2	3 879	87,4	89,9	17 108	88,9	89,6
Toulouse	13 051	89,9	90,9	6 531	84,9	83,3	5 244	89,4	90,2	24 826	88,5	88,7
Versailles	31 989	86,8	88,4	14 099	80,4	77,6	11 249	82,5	83,4	57 337	84,4	84,8
France métr.	310 146	87,4	89,0	156 593	81,9	80,1	131 582	86,5	87,4	598 321	85,8	86,3
Guadeloupe	2 694	82,1	85,3	1 594	71,1	74,1	1 416	89,4	89,0	5 704	80,9	83,1
Guyane	978	72,5	72,9	732	53,3	56,6	513	77,6	83,8	2 223	67,3	70,4
Martinique	2 250	82,8	81,6	1 683	73,0	72,2	1 378	83,4	82,8	5 311	79,8	79,0
La Réunion	4 529	87,1	89,9	2 983	81,6	78,7	2 144	89,3	84,7	9 656	85,9	85,3
DOM	10 451	83,5	85,3	6 992	74,2	73,9	5 451	86,7	85,3	22 894	81,4	81,8
France métr. + DOM	320 597	87,3	88,9	163 585	81,6	79,8	137 033	86,5	87,3	621 215	85,6	86,2

[2] Part de la filière professionnelle dans l'ensemble des bacheliers, session 2010 (%) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)



Présentation

Les résultats de la session 2010 conduisent, pour la France métropolitaine, à une proportion de bacheliers de 65,7 % dans une génération : 35,1 % dans une série générale, 16,4 % dans une série technologique, 14,3 % dans une série professionnelle [1].

Depuis 1985, le nombre annuel de diplômés du baccalauréat a doublé et la proportion de bacheliers dans une génération a gagné 36,3 points. Cette forte progression résulte surtout de la croissance du nombre de bacheliers généraux, ainsi que de l'important essor du baccalauréat professionnel, mis en place à partir de 1987. Entre 1995 et 2008, en contraste avec la longue période de croissance qui a précédé, la proportion de bacheliers dans une génération atteint un palier et oscille autour de 62 % ; cet indicateur augmente ensuite de 3 points en 2009.

L'écart entre filles et garçons reste élevé, mais il s'amenuise depuis 2000 pour atteindre 9,7 points en 2010.

Par ailleurs, les disparités géographiques d'accès au baccalauréat ont évolué [2]. L'opposition Nord-Sud, sensible en 1975, prévalait encore au milieu des années 1980. Depuis, si l'on répartit les candidats selon leur lieu de scolarisation, les académies de Paris, Rennes, Grenoble et de Versailles se sont progressivement installées en tête des académies les plus diplômées (avec, respectivement, 84,8 %, 74,6 %, 70,5 % et 69,1 % de bacheliers en 2010). À l'opposé, dans les académies de Corse, d'Amiens et de Créteil, pas plus de 61,1 % des jeunes d'une génération ont le baccalauréat en 2010. En répartissant les candidats selon leur lieu de résidence, les académies de Rennes, Versailles et Grenoble restent en tête. Par contre, la proportion de bacheliers parisiens parmi les jeunes générations n'est alors que de 65,9 %, un peu au-dessus de la valeur nationale, la capitale bénéficiant d'importantes migrations en provenance des académies voisines. Dans les académies de Créteil et Versailles, en considérant les bacheliers sur leur lieu de résidence, cette même proportion est alors, respectivement, de 65,5 % et 73,0 %.

Définitions

Proportion de bacheliers dans une génération

Il s'agit de la proportion de bacheliers dans une génération fictive de personnes qui auraient, à chaque âge, les taux de candidature et de réussite observés l'année considérée. Ce nombre est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à la population totale de cet âge, et en faisant la somme de ces taux par âge.

Pour les résultats par académie, on rapporte habituellement les candidats scolarisés dans une académie aux jeunes résidant dans cette académie (colonnes « Scolarisation » du tableau [2]). Ce mode de calcul est généralement retenu en l'absence de données fiables sur le lieu de résidence des parents. On peut aussi procéder autrement, en rapportant les candidats résidant dans une académie aux jeunes résidant dans cette même académie (colonnes « Résidence » du tableau [2]). Ceci permet d'éviter d'introduire un biais pour les académies qui accueillent beaucoup de candidats résidant dans une autre académie, ou inversement, ce qui est le cas notamment pour les académies d'Île-de-France. Toutefois, les données sur l'académie de résidence des candidats sont moins fiables que celles sur l'académie de scolarisation. De plus, lorsque le département de résidence du candidat n'a pas été déclaré, on le redresse automatiquement en le remplaçant par le département de scolarisation.

Données démographiques

La population par âge est issue des estimations publiées chaque année par l'INSEE. La population connue en mars 2011 a été utilisée ici. Elle permet le calcul de proportions provisoires de bacheliers dans une génération pour les sessions 2009 et 2010, et définitives pour la session 2008.

Sources :

- MENJVA-MESR DEPP/Système d'information OCEAN et enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat.
- MENJVA-INSEE/Estimations démographiques.

① Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 07.15, 08.19, 09.10, 10.06, 11.07 (baccalauréat, résultats définitifs).
- Tableaux statistiques, n° 7075, 7100 (général), 7076, 7101 (technologique), 7077, 7102 (professionnel).

[1] Évolution de la proportion de bacheliers dans une génération selon la filière et le sexe (%) (France métropolitaine, Public + Privé)

	1970	1980	1985	1990	1995 (1)	2000 (2)	2005 (3)	2006	2007	2008 (4)	2009p	2010p
Bac général												
Garçons	26,8	28,1	27,6	28,0	29,4	29,7
Filles	39,4	40,1	40,4	39,9	41,3	40,7
Ensemble	16,7	18,6	19,8	27,9	37,2	32,9	33,0	34,0	33,9	33,8	35,2	35,1
Bac technologique												
Garçons	16,0	15,7	16,0	15,2	15,2	15,3
Filles	17,9	17,9	16,9	17,5	16,6	17,4
Ensemble	3,4	7,3	9,6	12,8	17,6	18,5	17,0	16,8	16,4	16,3	15,9	16,4
Bac professionnel												
Garçons	13,1	13,8	14,2	13,9	16,0	15,9
Filles	9,7	10,3	11,0	10,8	12,8	12,5
Ensemble	-	-	-	2,8	7,9	11,4	11,4	12,1	12,6	12,4	14,4	14,3
Tous baccalauréats												
Garçons	56,9	55,9	57,6	57,8	57,0	60,6	61,0
Filles	69,1	67,0	68,3	68,3	68,2	70,6	70,7
Ensemble	20,1	25,9	29,4	43,5	62,7	62,8	61,4	62,8	62,9	62,5	65,5	65,7

(1) 1995 et années antérieures : ancienne série, avec pour 1990 et 1995 les données démographiques calées sur le recensement de 1990.

(2) 2000 : calculée avec les données démographiques calées sur le recensement de 1999.

(3) 2001-2007 : nouvelle série calculée à partir des estimations démographiques de l'INSEE basées sur les enquêtes annuelles de recensement publiées en 2010.

(4) 2008-2009-2010 : nouvelle série calculée à partir des estimations démographiques de l'INSEE basées sur les enquêtes annuelles de recensement publiées en 2011.

Note - Les données 2009 et 2010 sont provisoires, les données antérieures sont définitives.

[2] Proportion de bacheliers dans une génération selon les académies de scolarisation et de résidence (%) (1)

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Académies	2010p		2009p		2008	
	Scolarisation	Résidence	Scolarisation	Résidence	Scolarisation	Résidence
Aix-Marseille	63,7	61,8	64,2	61,7	62,2	59,8
Amiens	59,4	60,7	58,6	59,8	56,3	57,4
Besançon	65,2	65,0	65,0	65,1	62,9	62,9
Bordeaux	64,9	65,2	66,0	66,3	62,3	62,6
Caen	62,8	62,4	62,8	62,6	61,8	61,8
Clermont-Ferrand	65,8	66,4	65,9	66,3	62,7	62,9
Corse	57,2	57,2	58,4	59,6	56,3	57,6
Créteil	61,1	65,5	60,3	64,7	57,0	60,9
Dijon	65,9	64,5	66,0	64,6	63,2	61,9
Grenoble	70,5	70,2	68,5	68,5	65,7	65,5
Lille	61,9	61,5	61,6	61,3	59,2	59,0
Limoges	62,4	58,8	63,0	59,9	64,6	61,1
Lyon	62,3	62,8	63,3	63,5	60,6	60,8
Montpellier	63,4	64,3	62,2	64,0	58,2	60,0
Nancy-Metz	65,7	65,7	65,6	65,4	62,4	62,2
Nantes	67,6	67,7	67,4	67,5	64,6	64,6
Nice	65,3	66,7	64,1	65,7	60,4	61,7
Orléans-Tours	65,3	66,1	64,4	64,8	61,9	62,7
Paris	84,8	65,9	83,9	65,7	78,7	62,7
Poitiers	64,1	64,7	63,7	64,3	61,2	62,0
Reims	65,0	63,9	64,7	63,6	60,5	59,8
Rennes	74,6	73,9	73,6	72,8	70,6	69,9
Rouen	65,6	65,0	67,2	66,6	62,8	62,3
Strasbourg	64,2	64,3	64,3	64,4	61,1	61,2
Toulouse	62,0	62,4	62,6	62,9	60,0	60,2
Versailles	69,1	73,0	69,0	72,8	65,2	68,4
France métropolitaine	65,7	65,7	65,5	65,5	62,5	62,5
DOM (2)	59,7	59,7	61,7	61,7	58,7	58,7
France métro. + DOM	65,5	65,5	65,3	65,3	62,3	62,3

(1) Les données 2008 sont définitives. Les données 2009 et 2010, calculées sur des estimations de population, sont provisoires.

(2) Dans les DOM, le détail par académie n'est pas disponible.

Présentation

L'allongement de la durée de la scolarité a entraîné une forte augmentation, depuis les années soixante-dix, du nombre de diplômés délivrés dans l'enseignement technologique et professionnel. La création, en 1987, des quatrièmes et troisièmes technologiques a considérablement modifié l'orientation et le recrutement des lycées professionnels. La fermeture de ces classes en 1998 a favorisé, à la fin du premier cycle, une orientation vers le second cycle général et technologique au détriment du professionnel. La réforme de la voie professionnelle, mise en place progressivement à la rentrée 2008 et qui vise à remplacer les BEP par les baccalauréats professionnels en trois ans, contribue également à la diminution du nombre de diplômés de niveau V. Entre les sessions 2009 et 2010, le BEP a perdu près de 13 600 diplômés, alors que le CAP en a gagné 7 400 et les mentions complémentaires de niveau V, 200 [1]. Le nombre total de diplômés de niveau V a baissé de 1,8 % par rapport à la session 2009.

Au niveau IV (baccalauréats technologiques ou professionnels, y compris agricoles, brevets de technicien, brevets professionnels, mentions complémentaires de niveau IV), le nombre de diplômés baisse de 0,6 % entre 2009 et 2010. Ainsi, le baccalauréat professionnel perd 2 100 diplômés à la session 2010, alors que le baccalauréat technologique en gagne 1 800. Les diplômés du BT et du BMA ont également diminué entre 2009 et 2010.

Au niveau V, les taux de réussite ont progressé à la session 2010 : celui du CAP a gagné 0,4 point, et celui du BEP 1,2 point en un an [2]. Les taux de réussite aux mentions complémentaires ont diminué légèrement cette année, mais la progression sur dix ans reste de 7,7 points. Au niveau V, le taux de réussite est en général plus élevé lorsque le candidat est sous statut scolaire que lorsqu'il est apprenti. L'écart est de 3,3 points en CAP en faveur des scolaires, mais en BEP, l'écart est de 1,3 point en faveur des apprentis [3]. Au baccalauréat professionnel, l'écart est de 1,2 point en faveur des scolaires.

Définitions

Taux de réussite

Nombre d'admis par rapport au nombre de candidats présents. Une même personne peut être candidate à plusieurs examens la même année : à différentes spécialités de CAP ou bien de BEP.

Diplôme de niveau V

Diplôme de second cycle court professionnel, CAP et BEP pour l'essentiel.

Diplôme de niveau IV

Diplôme du type brevet professionnel ou baccalauréat.

CAP

Certificat d'aptitude professionnelle.

BEP

Brevet d'études professionnelles.

MC4

Mention complémentaire de niveau IV.

MC5

Mention complémentaire de niveau V.

Bac pro

Baccalauréat professionnel.

Bac techno

Baccalauréat technologique.

BP

Brevet professionnel.

BT

Brevet de technicien.

BMA

Brevet des métiers d'art.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Système d'information OCEAN et enquête n° 4 sur les résultats aux examens de l'enseignement technologique et professionnel du second degré.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 02.50, 04.31, 09.28.

- *Éducation & formations*, n° 75, MEN-DEPP, octobre 2007.

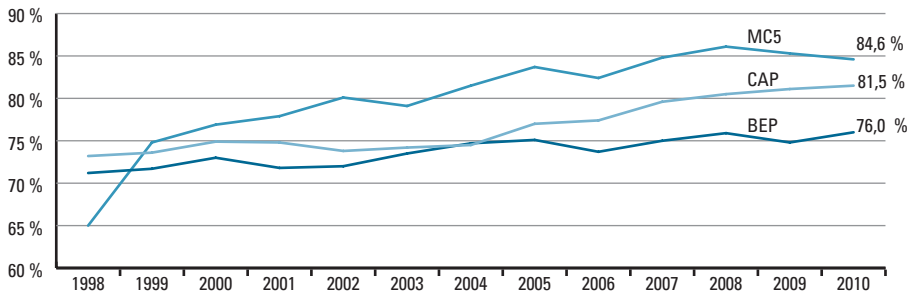
[1] Nombre de diplômes par niveau

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Session	Niveau V				Niveau IV					Total
	CAP	BEP	MCS	Total	BP	BT, BMA	Bac techno	Bac pro	MC4	
1990	273 237	161 140	9 518	443 895	12 267	8 348	115 808	24 602	-	161 025
1995	265 730	188 531	11 531	465 792	13 133	2 963	138 267	67 096	-	221 459
2000	215 812	208 559	10 882	435 253	16 060	2 027	152 778	92 617	454	263 936
2001	202 826	193 626	9 924	406 376	17 514	1 724	147 944	92 499	920	260 601
2002	168 092	186 966	9 187	364 245	18 234	2 022	141 983	93 579	972	256 790
2003	159 339	189 652	8 600	357 591	17 058	1 848	142 799	91 537	1 316	254 558
2004	139 972	191 055	8 391	339 418	19 376	2 080	143 277	93 958	1 490	260 181
2005	145 913	188 961	8 229	343 103	18 798	1 677	140 828	93 268	1 496	256 067
2006	132 192	182 131	8 247	322 570	19 942	1 953	140 707	100 562	1 436	264 600
2007	137 977	181 638	8 947	328 562	19 037	1 880	137 605	104 975	1 537	265 034
2008	143 155	180 382	9 095	332 632	19 446	1 645	135 886	103 311	1 814	262 102
2009	146 855	170 536	9 358	326 749	20 594	1 625	131 602	120 728	2 000	276 549
2010	154 265	156 980	9 552	320 797	20 186	1 005	133 431	118 586	1 709	274 917

[2] Évolution 1998-2010 des taux de réussite aux examens de niveau V (%)

(France métropolitaine + DOM)



[3] Nombre de candidats selon l'établissement d'origine, session 2010 (France métropolitaine + DOM)

	Niveau V			Niveau IV					
	CAP	BEP	MC5	BP	BT, BMA	Bac techno	Bac pro	MC4	
Formation sous statut scolaire									
Présents	55 238	175 353	5 033	-	1 145	157 911	102 648	899	
Admis	46 212	134 321	4 398	-	934	130 615	90 200	779	
Taux de réussite	83,7	76,6	87,4	-	81,6	82,7	87,9	86,7	
<i>dont établissements publics</i>									
présents	36 098	141 375	3 509	-	943	126 671	85 795	713	
admis	29 478	104 701	3 109	-	780	102 869	73 790	634	
taux de réussite	81,7	74,1	88,6	-	82,7	81,2	86,0	88,9	
Enseignement à distance									
Présents	2 340	364	ns	254	59	974	583	ns	
Admis	1 809	178	ns	161	32	481	349	ns	
Taux de réussite	77,3	48,9		63,4	54,2	49,4	59,9	ns	
Formation sous statut d'apprenti									
Présents	76 745	16 910	5 171	19 279	47	ns	21 861	515	
Admis	61 688	13 169	4 252	14 206	29	ns	18 937	459	
Taux de réussite	80,4	77,9	82,2	73,7	61,7	ns	86,6	89,1	
Formation continue									
Présents	23 354	4 266	879	6 472	12	60	8 763	518	
Admis	20 186	3 233	761	4 671	10	43	7 243	449	
Taux de réussite	86,4	75,8	86,6	72,2	83,3	71,7	82,7	86,7	
Autres (candidats libres,...)									
Présents	31 600	9 791	200	2 196	ns	4 640	3 178	46	
Admis	24 370	6 079	139	1 148	ns	2 292	1 857	22	
Taux de réussite	77,1	62,1	69,5	52,3	ns	49,4	58,4	47,8	
Total des candidats									
Présents	189 277	206 684	11 286	28 201	1 263	163 585	137 033	1 978	
Admis	154 265	156 980	9 552	20 186	1 005	133 431	118 586	1 709	
Taux de réussite	81,5	76,0	84,6	71,6	79,6	81,6	86,5	86,4	

ns : non significatif

Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM, à la session 2010, le taux de réussite au CAP est de 81,5 % et de 76 % en BEP [1]. Ce sont les meilleurs taux de réussite jamais observés. Pour les diplômés de niveau V, les filles réussissent mieux que les garçons. En CAP, l'écart des taux de réussite est de 4,5 points à la session 2010, relativement stable depuis 2008. En BEP, l'écart de réussite en faveur des filles atteint 6,7 points en 2010, après plusieurs années de fluctuations importantes.

Selon leur mode de formation, les candidats au CAP présentent des profils par âge différents [2]. Ceux qui viennent d'établissements scolaires, et qui intègrent le CAP après la classe de troisième, devraient avoir 17 ans au moment du passage de l'examen, puisque la durée du CAP est de deux ans. Mais près de la moitié des élèves ont un an de retard et ont déjà 18 ans. Les élèves « à l'heure » ont une meilleure réussite que ceux qui sont en retard d'un an. Le taux de réussite à 17 ans (90,1 %) présente un écart de 8 points avec le taux de réussite à 18 ans. En revanche à partir de 20 ans, le taux de réussite s'améliore pour atteindre 91,2 % à 25 ans.

86 % des apprentis candidats au CAP sont âgés de 16 à 20 ans au moment où ils passent leur examen. Les candidats « à l'heure » obtiennent également de meilleurs résultats ; l'écart de réussite entre les jeunes de 17 et 18 ans est de 11,5 points (respectivement 88,9 % et 77,4 %). À partir de 20 ans, la réussite s'améliore avec l'âge. À 23 ans, le taux de réussite est de 87,2 %.

Les autres candidats (individuels, en formation continue ou provenant de l'enseignement à distance) sont en moyenne plus âgés que les scolaires et les apprentis. Les adultes en formation continue, dans la vie active, qui passent un CAP sont bien plus âgés. Ils sont plus de 10 000 trentenaires en 2010 et leur taux de réussite est de 85,8 %.

Les candidats au BEP ont également un profil par âge différent selon le mode de formation [3]. Ceux qui viennent d'établissements scolaires et qui intègrent le BEP après la classe de troisième, ou ceux qui passent cet examen par voie d'apprentissage, ont souvent déjà un an de retard avant d'arriver à l'examen. 43 % des candidats ont 18 ans contre 26 % âgés de 17 ans. Les élèves « à l'heure » ont un meilleur taux de réussite que ceux qui sont en retard d'un an. À 17 ans, le taux de réussite des scolaires est de 85,4 %, ce qui fait un écart de 10,2 points avec ceux âgés de 18 ans. Les candidats apprentis « à l'heure » au BEP ont un taux de réussite de 87,2 % et, à 18 ans, ce taux chute à 76,5 %.

Définitions

Taux de réussite

Nombre d'admis au diplôme par rapport au nombre de candidats présents.

Présent

Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé à chacune des épreuves obligatoires.

Admis

Est considéré comme admis à l'examen tout candidat qui a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 aux épreuves obligatoires.

Âge

L'âge est défini par la différence de millésime entre l'année d'observation et l'année de naissance, quelle que soit la date anniversaire. Pour la session 2010, un candidat âgé de 17 ans est par définition, un candidat né en 1993. Son âge réel à la session, qui a lieu l'été, peut aller de 16 ans et demi, s'il est né en décembre 1993, à 17 ans et demi, s'il est né en début d'année 1993.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Système d'information OCEAN et enquête n° 4 sur les résultats aux examens de l'enseignement technologique et professionnel du second degré.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 02.50, 04.31, 09.28.
- *Éducation & formations*, n° 75, MEN-DEPP, octobre 2007.

[1] Évolution des taux de réussite au CAP et au BEP selon le sexe (%) (France métropolitaine + DOM)

	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
CAP												
Garçons	69,9	73,4	73,2	73,2	73,9	73,8	76,3	76,6	78,5	78,6	79,0	79,5
Filles	74,2	77,6	77,8	75,1	75,0	75,8	78,2	78,4	81,1	83,0	83,7	84,0
Ensemble	71,7	74,9	74,8	73,8	74,2	74,5	77,0	77,4	79,6	80,5	81,1	81,5
BEP												
Garçons	64,4	69,1	67,6	67,9	70,0	71,1	71,4	70,7	70,9	73,8	73,3	73,0
Filles	68,2	78,0	77,3	77,6	78,1	79,5	80,0	77,6	80,5	78,8	76,6	79,7
Ensemble	66,1	73,0	71,8	72,0	73,5	74,7	75,1	73,7	75,0	75,9	74,8	76,0

[2] Répartition des lauréats au diplôme du CAP selon l'âge, session 2010 (France métropolitaine + DOM)

Âge	Scolaires		Apprentis		Autres		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
16 ans et moins	78	87,6	15	88,2	14	56,0	107	81,7
17 ans	6 545	90,1	7 165	88,9	231	81,6	13 941	89,3
18 ans	21 963	82,1	25 184	77,4	1 879	70,1	49 026	79,1
19 ans	8 810	81,0	13 580	77,7	3 562	70,1	25 952	77,6
20 ans	3 574	84,4	6 685	83,1	3 998	76,5	14 257	81,4
21 ans	1 579	85,2	3 591	84,5	3 485	78,5	8 655	82,1
22 ans	822	87,8	2 065	85,6	2 882	79,1	5 769	82,5
23 ans	470	88,5	1 238	87,2	2 314	79,8	4 022	82,9
24 ans	310	88,8	799	86,6	2 049	82,1	3 158	83,8
25 ans	228	91,2	533	86,2	1 848	81,8	2 609	83,4
26-29 ans	523	88,9	635	87,8	5 721	84,5	6 879	85,1
30-39 ans	715	91,9	116	89,2	10 723	85,8	11 554	86,2
40 ans et plus	364	83,5	62	92,5	7 620	85,2	8 046	85,2
Âge inconnu	231	73,6	20	54,1	39	79,6	290	72,5
Total	46 212	83,7	61 688	80,4	46 365	80,9	154 265	81,5
<i>dont filles</i>	26 057	87,2	15 134	84,0	29 747	81,3	70 938	84,0

[3] Répartition des lauréats au diplôme du BEP selon l'âge, session 2010 (France métropolitaine + DOM)

Âge	Scolaires		Apprentis		Autres		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
16 ans et moins	305	84,0	6	85,7	10	76,9	321	83,8
17 ans	44 029	85,4	2 009	87,2	329	74,9	46 367	85,4
18 ans	60 955	75,2	4 446	76,5	1 366	64,0	66 767	75,0
19 ans	21 531	70,1	2 910	74,9	1 888	59,8	26 329	69,7
20 ans	5 542	65,5	1 860	75,4	1 405	62,3	8 807	66,8
21 ans	1 307	61,1	915	77,7	870	62,6	3 092	65,7
22 ans	324	60,0	453	79,9	573	69,0	1 350	69,7
23 ans	92	53,2	216	78,3	378	63,3	686	65,6
24 ans	53	65,4	128	80,5	234	61,3	415	66,7
25 ans	23	62,2	87	85,3	221	72,9	331	74,9
26-29 ans	47	82,5	104	88,9	497	70,5	648	73,7
30-39 ans	48	92,3	17	85,0	902	78,6	967	79,3
40 ans et plus	65	84,4	18	85,7	817	76,5	900	77,2
Total	134 321	76,6	13 169	77,9	9 490	65,8	156 980	76,0
<i>dont filles</i>	64 565	80,3	3 767	81,8	4 893	66,5	73 225	79,7

Présentation

À la session 2010, 162 400 candidats se sont présentés à l'examen du brevet de technicien supérieur (BTS) et 113 500 ont été admis [1].

Les effectifs baissent légèrement (- 0,3 %) par rapport à la session précédente, alors qu'ils avaient augmenté de + 5,0 % l'an dernier.

Après une année de baisse, le taux de réussite de la session 2010 (69,9 %) augmente à nouveau (+ 2 points par rapport à 2009). Il dépasse de 1,5 point celui de 2008, qui était jusqu'à présent le plus élevé. La hausse du taux de réussite compense largement la baisse des candidats et le nombre de diplômés augmente de + 2,7 %.

Comme les années précédentes, les spécialités des services regroupent plus des trois quarts des candidats et le domaine des échanges et de la gestion accueille à lui seul près de la moitié de l'ensemble des BTS.

Les femmes sont largement minoritaires dans les spécialités de la production (15,1 %), mais leur part continue d'augmenter (1,9 point par rapport à la session 2005). Elles sont fortement représentées dans celles des services, bien que leur prééminence se réduise d'année en année (64,4 % en 2010 contre 70 % en 1999).

Les candidats scolaires demeurent les plus nombreux (59,4 %). Les apprentis poursuivent leur progression et leur part dépasse 12 % en 2010. Après deux années de hausse, la proportion de candidats en formation continue diminue (18,9 % en 2010 contre 20,5 % en 2009) [2].

Depuis la session 2005, la prédominance des bacheliers technologiques s'effrite (53,7 % et 46,5 % en 2009) au profit des bacheliers généraux et des bacheliers professionnels. La part de ces derniers n'a cessé de croître depuis 1999 (10 % en 1999 et 19 % en 2010) [3].

La réussite dépend de plusieurs facteurs : les candidats issus d'une formation scolaire (STS) ou titulaires d'un baccalauréat général ou préparant un BTS du domaine de la production enregistrent les résultats les plus élevés.

Au total, sur les dix dernières années, le nombre de BTS délivrés a augmenté de 20,5 % [4].

Définitions

Champ de l'enquête

Tous les candidats présents à l'examen du BTS en 2010, hors BTS agricole.

BTS

Brevet de technicien supérieur, diplôme de niveau III préparé généralement en deux ans.

STS

Section de techniciens supérieurs (voir 6.11).

CFA

Centre de formation d'apprentis (voir 5.1).

GRETA

Groupement d'établissements publics locaux d'enseignement (voir 7.2).

Apprentissage

Les apprentis sont des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme (ou un titre) de l'enseignement professionnel ou technologique dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise – sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage – et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis (voir 5.1).

Formation continue

Elle permet à des salariés ou demandeurs d'emploi d'acquérir ou d'améliorer des connaissances et/ou compétences professionnelles au-delà de leur formation initiale (voir 7.1).

Candidats individuels

Il s'agit de candidats inscrits à l'examen du BTS sans l'avoir préparé dans un établissement. La validation des acquis de l'expérience (VAE) permet à certains candidats d'obtenir le diplôme.

[1] Effectifs en BTS selon la spécialité, session 2010

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Domaines de spécialité	Hommes			Femmes			Total			% de femmes/présents
	Présents	Admis	Taux de réussite (%)	Présentes	Admises	Taux de réussite (%)	Présents	Admis	Taux de réussite (%)	
20 Spécialités pluri-technologiques de la production	11 559	8 905	77,0	889	738	83,0	12 448	9 643	77,5	7,1
21 Agriculture, pêche, forêt et espaces verts	13	8	61,5	7	5	71,4	20	13	65,0	35,0
22 Transformations	3 253	2 561	78,7	1 782	1 470	82,5	5 035	4 031	80,1	35,4
23 Génie civil, construction et bois	4 442	3 356	75,6	1 484	1 054	71,0	5 926	4 410	74,4	25,0
24 Matériaux souples	66	54	81,8	879	713	81,1	945	767	81,2	93,0
25 Mécanique, électricité, électronique	12 140	9 864	81,3	562	458	81,5	12 702	10 322	81,3	4,4
Total domaines de la production	31 473	24 748	78,6	5 603	4 438	79,2	37 076	29 186	78,7	15,1
31 Échanges et gestion	30 587	19 327	63,2	47 632	32 041	67,3	78 219	51 368	65,7	60,9
<i>dont : 31209 Management des unités commerciales</i>	10 308	5 829	56,5	11 962	7 771	65,0	22 270	13 600	61,1	53,7
<i>31210 Négociation et relation client</i>	5 737	3 846	67,0	5 564	4 137	74,4	11 301	7 983	70,6	49,2
<i>31405 Assistant de gestion PME PMI</i>	2 414	1 375	57,0	12 726	7 746	60,9	15 140	9 121	60,2	84,1
<i>31406 Comptabilité et gestion des organismes</i>	5 356	3 614	67,5	7 770	5 225	67,2	13 126	8 839	67,3	59,2
32 Communication et information	9 042	6 075	67,2	14 137	10 143	71,7	23 179	16 218	70,0	61,0
33 Services aux personnes	4 405	3 021	68,6	17 744	12 417	70,0	22 149	15 438	69,7	80,1
34 Services à la collectivité	587	406	69,2	1 148	889	77,4	1 735	1 295	74,6	66,2
Total domaines des services	44 621	28 829	64,6	80 661	55 490	68,8	125 282	84 319	67,3	64,4
Total BTS	76 094	53 577	70,4	86 264	59 928	69,5	162 358	113 505	69,9	53,1

[2] Effectifs en BTS selon le mode de formation, session 2010 (France métropolitaine + DOM)

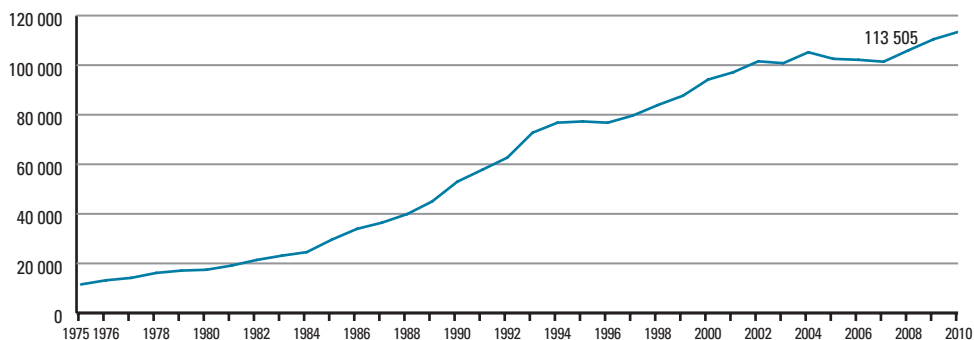
	Présents	Admis	Taux de réussite (%)
Scolaires (STS)	96 418	75 419	78,2
Public	64 469	51 692	80,2
Privé sous contrat	19 691	16 293	82,7
Privé hors contrat	12 258	7 434	60,6
Apprentissage (CFA)	20 393	14 584	71,5
Formation continue (GRETA...)	30 700	18 104	59,0
Enseignement à distance	3 539	1 239	35,0
Individuels	11 309	4 159	36,8
Total BTS	162 358	113 505	69,9

[3] Effectifs en BTS selon le diplôme initial, session 2010 (France métropolitaine + DOM)

	Présents	Admis	Taux de réussite (%)
Baccalauréat général	48 407	39 483	81,6
Série L	10 957	8 623	78,7
Série ES	20 717	16 999	82,1
Série S	16 733	13 861	82,8
Baccalauréat technologique	75 576	54 169	71,7
Série STT, STG	44 368	30 155	68,0
Série STI	21 219	16 943	79,8
Série STL	3 624	2 651	73,2
Série SMS	3 842	2 420	63,0
Série hôtellerie	1 487	1 195	80,4
Autres séries	1 036	805	77,7
Baccalauréat professionnel	30 667	15 721	51,3
Domaines de la production	10 328	6 599	63,9
Domaines des services	20 339	9 122	44,8
Autres diplômes (BT, BMA, étrangers...)	7 708	4 132	53,6
Total BTS	162 358	113 505	69,9

[4] Évolution du nombre de BTS délivrés

(France métropolitaine + DOM)



Présentation

Comme les années précédentes, les spécialités des services regroupent, à la session 2010, près des trois quarts des admis au BTS. Deux groupes de spécialités, « Commerce, vente » et « Comptabilité, gestion », concentrent à eux seuls pratiquement 40 % des lauréats. Les spécialités de la production accueillent des candidats essentiellement en « Commandes de transformations industrielles » et « Électricité, électronique ».

Par rapport à la session 2009, les effectifs de diplômés augmentent dans les deux domaines : + 3,6 % dans le domaine de la production et + 2,4 % dans celui des services. Après avoir connu des années de hausse, les spécialités « Santé » et « Finances, banque, assurance » du domaine des services voient leur effectif stagner. Les groupes « Comptabilité, gestion », « Spécialités plurivalentes de la communication » et « Accueil, hôtellerie, tourisme » augmentent. Le groupe « Secrétariat, bureautique » connaît une forte baisse (environ un quart). Dans le domaine de la production, les effectifs augmentent dans la plupart des groupes de spécialités. Parmi les groupes de spécialités ayant un nombre significatif de diplômés, les deux spécialités « Technologies industrielles fondamentales » et « Spécialités pluritechnologiques mécanique-électricité » connaissent une baisse.

Les taux de réussite sont toujours plus élevés dans le domaine de la production que dans celui des services (78,7 % contre 67,3 %). Par rapport à la session 2009, le taux de réussite de chacun des domaines a progressé de 2 points.

Toutes spécialités confondues, les femmes sont majoritaires parmi les admis (52,8 %). Leur part dépasse 90 % dans des spécialités relevant du domaine des services (« Coiffure, esthétique », « Secrétariat, bureautique », « Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales » et « Travail social »), mais également dans deux spécialités de la production (« Matériaux souples » et « Habillement »). Inversement, elles représentent moins de 15 % des effectifs dans la plupart des groupes du secteur de la production ainsi qu'en « Informatique ». Les femmes obtiennent des taux de réussite supérieurs à ceux des hommes dans pratiquement toutes les spécialités. Cependant, elles enregistrent un taux de réussite global moins élevé. Ce phénomène est lié à la répartition des candidates par domaine : les femmes sont majoritairement présentes dans les spécialités où les taux de réussite sont les plus faibles. L'écart du taux de réussite entre les deux sexes reste stable par rapport à la session 2009 (environ 1 point).

Définitions

Champ de l'enquête

Tous les candidats présents à l'examen du BTS en 2010, hors BTS agricole.

BTS

Brevet de technicien supérieur, diplôme de niveau III préparé généralement en deux ans.

STS

Section de techniciens supérieurs (voir 6.12).

[1] Répartition des admis au BTS selon la spécialité de la formation, sessions 2009 et 2010 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Groupes de spécialités de formation	2009		2010					
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	% admis par spécialité	Taux de réussite (%)	Part des femmes (%)	Taux de réussite Hommes (%)	Taux de réussite Femmes (%)
200 Technologies industrielles fondamentales	3 325	83,0	3 109	2,8	79,4	17,0	78,5	83,9
201 Technologies de commandes des transformations industrielles	6 150	72,2	6 534	5,9	76,6	3,2	76,5	80,8
210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	12	75,0	13	€	65,0	38,5	61,5	71,4
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	126	80,8	145	€	87,9	22,1	86,3	94,1
221 Agro-alimentaire, alimentation, cuisine	478	79,9	485	€	79,2	68,0	76,0	80,9
222 Transformations chimiques et apparentées	1 375	76,6	1 503	1,3	81,1	65,6	78,9	82,2
223 Métallurgie	388	72,9	394	€	78,5	9,9	78,4	79,6
224 Matériaux de construction, verre, céramique	23	74,2	32	€	78,0	78,1	53,8	89,3
225 Plasturgie, matériaux composites	246	82,0	238	€	83,2	8,0	82,0	100,0
226 Papier, carton	28	66,7	25	€	75,8	0,0	75,8	.
227 Energie, génie climatique	1 127	76,7	1 209	1,1	78,4	3,2	78,2	86,7
230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	2 169	71,0	2 358	2,1	72,7	33,4	74,7	69,1
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	1 033	72,1	1 215	1,1	75,4	12,1	75,4	75,4
232 Bâtiment : construction et couverture	82	56,2	125	€	76,2	7,2	75,3	90,0
233 Bâtiment : finitions	163	70,6	187	€	78,9	43,3	77,9	80,2
234 Travail du bois et de l'ameublement	490	75,5	525	€	78,1	5,5	78,2	76,3
240 Spécialités pluritechnologiques matériaux souples	380	77,7	418	€	81,0	96,2	76,2	81,2
241 Textile	87	84,5	97	€	89,8	84,5	83,3	91,1
242 Habillement	257	76,0	252	€	78,5	90,9	85,2	77,9
243 Cuirs et peaux	-	-	-	-	-	-	-	-
250 Spécialités pluritechno. mécanique-électricité	2 549	78,1	2 426	2,2	84,0	6,6	83,9	85,5
252 Moteurs et mécanique auto	1 438	78,3	1 464	1,3	78,1	1,8	78,4	63,4
253 Mécanique aéronautique et spatiale	107	75,9	110	€	69,6	8,2	71,6	52,9
254 Structures métalliques	668	69,9	738	€	73,5	3,1	73,6	71,9
255 Electricité, électronique	5 469	82,1	5 584	5,0	82,4	4,3	82,3	84,3
Total des spécialités de la production	28 170	76,6	29 186	26,2	78,7	15,2	78,6	79,2
311 Transport, manutention, magasinage	1 003	63,7	982	€	59,6	31,1	59,7	59,2
312 Commerce, vente	25 417	66,4	25 528	22,9	66,4	56,1	62,3	70,1
313 Finances, banque, assurances	6 968	65,1	6 898	6,2	69,9	64,3	66,5	71,9
314 Comptabilité, gestion	16 542	59,5	17 960	16,1	63,5	72,2	64,2	63,3
320 Spécialités plurivalentes de la communication	2 806	71,6	3 210	2,9	72,3	79,2	66,8	73,9
321 Journalisme et communication	106	97,2	102	€	93,6	87,3	72,2	97,8
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	382	72,5	427	€	75,8	52,2	70,3	81,7
323 Techniques de l'image, du son, métiers du spectacle	1 972	66,3	2 090	1,9	67,5	55,0	63,5	71,3
324 Secrétariat, bureautique	8 255	66,0	6 123	5,5	70,7	93,6	70,6	70,8
326 Informatique, traitement de l'information	4 153	66,4	4 266	3,8	67,6	9,5	67,7	66,1
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	142	72,8	884	€	74,3	97,5	61,1	74,8
331 Santé	4 000	62,7	3 983	3,6	61,3	71,3	60,4	61,6
332 Travail social	2 890	68,6	2 986	2,7	71,0	96,8	66,4	71,1
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	6 182	75,9	6 467	5,8	78,6	72,9	75,5	79,8
336 Coiffure, esthétique et autres soins	1 104	61,4	1 118	1,0	55,2	99,7	60,0	55,2
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	391	62,7	409	€	66,4	35,0	66,5	66,2
345 Application des droits et statuts des personnes	.	.	886	€	79,2	84,2	74,9	80,0
Total des spécialités des services	82 313	65,3	84 319	73,8	67,3	65,8	64,6	68,8
Ensemble des spécialités	110 483	67,9	113 505	100,0	69,9	52,8	70,4	69,5

Présentation

À la session 2009, en France métropolitaine et dans les DOM, le nombre de diplômes universitaires de technologie (DUT) délivrés est de 48 000 dont 28 600 dans le secteur des services (59,6 %) et 19 400 dans le secteur de la production (40,4 %) [1].

Le nombre de diplômes délivrés, qui diminuait depuis 2003, progresse à nouveau pour la deuxième année consécutive et retrouve son niveau de 2003. En 2009, la hausse est de 2,7 % par rapport à l'année précédente.

Cette augmentation est identique dans les deux secteurs (2,8 % dans le secteur de la production et 2,7 % dans celui des services).

La proportion de femmes diplômées en 2009 est de 42,6 %. Après avoir progressé jusqu'en 2003 pour atteindre 43,3 %, cette proportion a diminué entre 2003 et 2008. En 2009, elle augmente par rapport à 2008 (+ 1,3 point).

Les étudiantes représentent seulement 25,0 % des diplômés du secteur de la production, où leur part, assez stable entre 2003 et 2007, a augmenté de 2,4 points depuis cette date [2]. Elles sont en revanche majoritaires parmi les diplômés d'un DUT dans le secteur des services (54,5 %). Après avoir diminué entre 2003 et 2008, la part des femmes diplômées de ce secteur progresse de 1,4 point en 2009 par rapport à l'an dernier.

Définitions

Champ

L'enquête recense les diplômes universitaires de technologie (DUT) délivrés en France métropolitaine et départements d'outre-mer. Les diplômes post-DUT, les DNTS (Diplôme national de technologie spécialisée) ne sont pas comptabilisés. En 2009, 875 diplômes post-DUT ont été délivrés.

Les spécialités de formation

La formation est assurée dans 24 spécialités, conformément à l'arrêté du 10 août 2005 du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche relatif à l'organisation des études conduisant au diplôme universitaire de technologie de certaines spécialités.

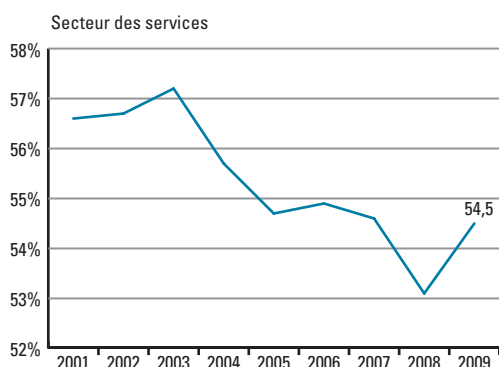
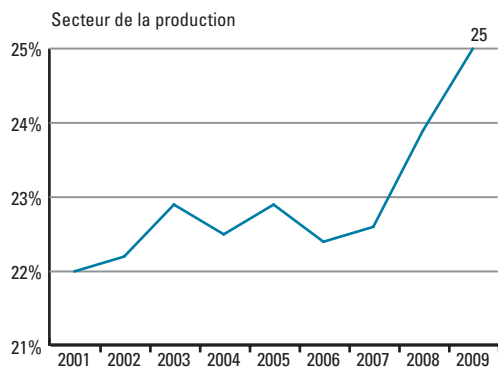
[1] Évolution du nombre de diplômes universitaires de technologie (DUT) délivrés depuis la session 2003 (France métropolitaine + DOM)

	2003		2004	2005	2006	2007	2008	2009	
	Total	dont femmes	Total	Total	Total	Total	Total	Total	dont femmes
Chimie	1 484	904	1 408	1 377	1 407	1 268	1 427	1 456	811
Génie biologique	2 713	1 813	2 722	2 646	2 710	2 701	2 758	2 861	1 910
Génie chimique - génie des procédés	420	166	380	390	383	419	423	492	210
Génie civil	1 527	172	1 542	1 619	1 923	1 778	2 114	2 104	292
Génie des télécommunications et réseaux	1 150	97	1 273	1 137					
Génie du conditionnement et de l'emballage	59	26	79	85	80	88	93	125	66
Génie électrique et informatique industrielle	4 096	249	3 743	3 541	3 442	3 195	2 995	2 964	193
Génie industriel et maintenance	947	38	865	774	794	746	705	787	50
Génie mécanique et productique	2 824	156	2 852	2 664	2 782	2 744	2 678	2 617	176
Génie thermique et énergie	598	35	490	559	650	674	839	952	93
Hygiène, sécurité et environnement	617	191	606	605	697	706	743	785	273
Mesures physiques	1 932	418	1 770	1 791	1 903	1 838	1 892	1 902	408
Métrologie, contrôle, qualité	28	9	41	37					
Organisation et génie de la production	842	168	798	690					
Qualité, logistique industrielle et organisation (1)					737	737	754	879	222
Réseaux et télécommunications (2)					1 226	1 187	1 113	1 105	90
Science et génie des matériaux	298	40	312	322	316	355	346	375	63
Ensemble secteur de la production	19 535	4 482	18 881	18 237	19 050	18 436	18 880	19 404	4 857
Carrières juridiques	910	791	924	829	936	945	921	939	799
Carrières sociales	1 164	899	1 102	1 259	1 147	1 208	1 255	1 312	1 045
Gestion des entreprises et des administrations	8 673	5 621	8 642	8 479	8 463	8 023	8 541	8 665	5 197
Gestion administrative et commerciale	531	378	527	574	605	718	690	775	505
Gestion, logistique et transport	1 308	563	1 181	1 170	1 172	1 180	1 231	1 266	464
Information-communication	2 088	1 665	2 018	2 030	1 914	1 945	1 916	1 938	1 557
Informatique	3 817	577	3 671	3 303	3 107	2 844	2 966	2 943	274
Services et réseaux de communications	1 037	312	1 231	1 187	1 257	1 232	1 248	1 354	396
Statistique et traitement informatique des données	613	286	561	525	509	512	459	507	229
Techniques de commercialisation	8 466	5 263	8 280	8 206	7 943	8 398	8 607	8 881	5 121
Ensemble secteur des services	28 607	16 355	28 137	27 562	27 053	27 005	27 834	28 580	15 587
Total	48 142	20 837	47 018	45 799	46 103	45 441	46 714	47 984	20 444

(1) Fusion de « Organisation et génie de la production » et de « Métrologie contrôle qualité ».

(2) Spécialité anciennement appelée « Génie des télécommunications et réseaux » avant 2005-2006.

[2] Part des femmes parmi les diplômés d'un DUT : évolution depuis la session 2001 (%) (France métropolitaine + DOM)



Présentation

Parmi les étudiants inscrits pour la première fois en IUT à la rentrée universitaire 2006, 76,6 % obtiennent le DUT dans les trois années qui suivent, dont 66,0 % en deux ans [1]. Une année supplémentaire est nécessaire pour 10,6 % d'entre eux.

Les inscrits qui changent de spécialités de formation ou d'établissements durant les deux premières années sont peu nombreux (1,0 % des inscrits) et augmentent très faiblement le nombre de diplômés (+ 0,6 point). De même, les redoublants sont plus nombreux à se réorienter (2,9 % des inscrits). Ils contribuent également assez peu à l'augmentation du nombre de diplômés (+ 1,5 point).

La réussite au DUT en deux ans des étudiants qui ne se sont pas réorientés est plus élevée dans le secteur des services (67,7 %). En particulier, les chances de succès en « Information communication » (82,0 %) sont très élevées. Elles sont beaucoup plus modérées en « Informatique » (50,4 %). Ces fortes disparités de réussite entre spécialités sont également présentes dans le secteur de la production où les chances de succès en « Génie biologique » sont de 72,4 %, alors qu'elles ne s'élèvent qu'à 54,0 % en « Génie civil ».

La réussite en deux ans de l'ensemble des étudiants est nettement plus forte dans le secteur des services (68,5 %) que dans celui de la production (62,5 %). Sur trois années, les chances de succès demeurent plus élevées dans les services, mais l'écart entre les deux secteurs s'atténue (respectivement 77,3 % et 75,6 %).

Dans le secteur des services, la réussite en deux ans des bacheliers généraux atteint 74,8 %, et les bacheliers économiques et scientifiques y ont les résultats les plus élevés (76,9 % et 72,5 %) [2]. Dans le secteur de la production, le succès des bacheliers généraux, représentés presque exclusivement par des bacheliers scientifiques, est également important (69,1 %). La réussite cumulée en trois ans des bacheliers généraux est plus élevée dans le secteur des services (82,8 %) que dans celui de la production (81,0 %). Plus modérées pour les bacheliers technologiques, les chances de succès en deux ans sont néanmoins plus élevées dans les services (57,8 %) que dans la production (50,7 %). Cumulée en trois ans, leur réussite reste plus forte dans le secteur des services (68,6 % contre 66,6 %). La réussite des bacheliers professionnels est beaucoup plus limitée : 39,3 % d'entre eux peuvent espérer obtenir le DUT en deux ans dans le secteur des services et 30,1 % dans celui de la production. En trois ans, cette part demeure assez faible : 47,9 % et 40,6 %.

Définitions

Méthodologie

L'étude de la réussite en IUT en deux ans et trois ans est faite à partir d'une approche longitudinale : une cohorte d'étudiants (55 900 inscrits) entrant pour la première fois en IUT à la rentrée universitaire 2006 est suivie pendant trois années consécutives. La méthode retenue prend en compte les réorientations que ce soit en termes de changement de spécialité comme de changement d'établissement.

Non-bacheliers

Parmi les non-bacheliers sont regroupés différentes catégories d'étudiants : ceux qui ont obtenu une dispense ou une équivalence du baccalauréat, les titulaires d'une capacité en droit ou du DAEU (Diplôme d'accès aux études universitaires). Les étudiants qui se sont inscrits à l'université après avoir bénéficié d'une validation de leurs acquis sont également dans ce groupe.

Les spécialités de formation

La formation est assurée dans 24 spécialités, conformément à l'arrêté du 10 août 2005 du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche relatif à l'organisation des études conduisant au diplôme universitaire de technologie de certaines spécialités.

[1] Réussite en IUT en deux et trois ans par secteur et spécialité de formation (%)

(France métropolitaine + DOM)

Spécialité	Effectif total	En deux ans (%)		En trois ans (%)		Cumulée en trois ans (%)	
			dont sans réorientation		dont sans réorientation		dont sans réorientation
Chimie	1 809	63,1	62,8	16,0	14,2	79,1	76,9
Génie biologique	3 178	73,3	72,4	7,9	6,7	81,2	79,1
Génie chimique-génie des procédés	555	64,1	63,2	13,9	10,8	78,0	74,1
Génie civil	2 463	54,3	54,0	9,9	8,4	64,3	62,4
Génie du conditionnement et de l'emballage	109	(1) ns	ns	ns	ns	70,6	69,7
Génie électrique et informatique industrielle	3 915	57,2	56,8	15,6	13,1	72,7	70,0
Génie industriel et maintenance	849	59,4	59,1	13,8	12,2	73,1	71,4
Génie mécanique et productique	3 494	61,8	61,5	14,4	12,6	76,2	74,2
Génie thermique et énergie	1 017	69,1	69,0	10,2	8,5	79,4	77,5
Hygiène sécurité environnement	897	71,3	70,9	8,6	7,0	79,9	77,9
Mesures physiques	2 387	62,5	62,1	17,0	14,5	79,6	76,6
Qualité, logistique industrielle et organisation	847	69,7	68,8	8,6	7,8	78,3	76,6
Réseaux et télécommunications	1 537	54,9	54,7	16,2	13,8	71,1	68,5
Sciences et génie des matériaux	441	63,9	63,7	14,3	12,2	78,2	76,0
Ensemble du secteur de la production	23 498	62,5	62,1	13,1	11,2	75,6	73,3
Carrières juridiques	1 177	69,6	69,4	5,5	5,0	75,1	74,4
Carrières sociales	1 303	80,6	79,7	3,8	3,8	84,4	83,5
Gestion administrative et commerciale	818	70,2	69,8	8,4	8,1	78,6	77,9
Gestion des entreprises et des administrations	9 788	66,9	66,2	10,2	8,9	77,1	75,0
Gestion logistique et transport	1 436	62,9	61,4	10,0	9,3	72,9	70,7
Information communication	1 759	82,6	82,0	2,0	1,8	84,7	83,8
Informatique	4 234	51,0	50,4	16,2	12,2	67,3	62,6
Services et réseaux de communication	1 546	67,3	66,9	9,1	7,8	76,3	74,7
Statistiques et traitement informatique des données	587	59,8	59,6	14,7	11,8	74,4	71,4
Techniques de commercialisation	9 818	74,8	73,7	6,0	5,6	80,8	79,3
Ensemble du secteur des services	32 466	68,5	67,7	8,8	7,6	77,3	75,3
Total	55 964	66,0	65,4	10,6	9,1	76,6	74,4

(1) La part des diplômés correspondant à de faibles populations d'inscrits n'est pas significative (ns) et n'est pas publiée.

[2] Réussite en IUT en deux et trois ans par secteur de formation et filière de baccalauréat (%)

(France métropolitaine + DOM)

Filières de baccalauréat	IUT secteur de la production				IUT secteur des services			
	Effectifs	Deux ans (%)	Trois ans (%)	Cumulée en trois ans (%)	Effectifs	Deux ans (%)	Trois ans (%)	Cumulée en trois ans (%)
Littéraire	38	(1) ns	ns	ns	1 838	71,3	4,9	76,2
Economique	183	ns	ns	ns	11 970	76,9	7,0	83,9
Scientifique	15 496	69,2	11,9	81,1	7 917	72,5	10,0	82,6
Baccalauréat général	15 717	69,1	11,9	81,0	21 725	74,8	7,9	82,8
Techno STI	5 464	50,1	16,5	66,5	1 166	45,4	16,6	62,0
Techno STG	79	ns	ns	ns	7 803	59,4	10,1	69,5
Autres technos	1 131	54,3	13,4	67,6	230	64,3	6,1	70,4
Baccalauréat technologique	6 674	50,7	15,9	66,6	9 199	57,8	10,8	68,6
Baccalauréat professionnel	286	30,1	10,5	40,6	641	39,3	8,6	47,9
Ensemble des bacheliers	22 677	63,2	13,1	76,3	31 565	69,1	8,8	77,9
Non-bacheliers	821	42,5	13,9	56,4	901	46,3	10,8	57,0
Total	23 498	62,5	13,1	75,6	32 466	68,5	8,8	77,3

(1) La part des diplômés correspondant à de faibles populations d'inscrits n'est pas significative (ns) et n'est pas publiée.

Présentation

En cursus licence et master, c'est en lettres, langues et sciences humaines que le nombre de diplômes délivrés a été le plus élevé en 2009 dans les universités de France métropolitaine et des DOM. En cursus licence, plus de quatre diplômes sur dix ont été délivrés dans ces filières [1]. Les licences professionnelles font figure d'exception puisque quatre sur dix ont été délivrées en sciences. En cursus master, plus d'un diplôme sur quatre a été délivré en lettres, langues et sciences humaines en 2009.

Les femmes sont, en proportion, plus nombreuses parmi les lauréats des diplômes de licence et master. Leur part varie selon la discipline. Les femmes sont minoritaires parmi les diplômés en sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) et en sciences ; elles sont majoritaires dans les autres disciplines, particulièrement en lettres, langues et sciences humaines et en médecine, pharmacie, odontologie. La part des femmes parmi les diplômés de la session 2009 est supérieure à celle des inscrites en année terminale de préparation à ces différents diplômes la même année, à l'exception des masters recherche. Enfin, en licence professionnelle, les femmes représentent 46,0 % des diplômés.

En 2009, 11 000 thèses de doctorat ont été soutenues, dont plus de la moitié en sciences. Le nombre de thèses soutenues est faible dans la filière STAPS (92). Les femmes ont soutenu 4 900 thèses (44,8 % des thèses). Elles sont minoritaires dans toutes les disciplines, excepté en lettres, langues et sciences humaines et en médecine, pharmacie où elles représentent respectivement 55,8 % et 52,1% des diplômés. En sciences, leur part n'est que de 39,5 %. Près de 1 800 habilitations à diriger des recherches ont été délivrées, dont plus de 6 sur dix en sciences.

Dans les formations de santé, plus d'un diplôme sur deux a été délivré à une femme en 2009 [2].

Définitions

Champ

Sont pris en compte l'ensemble des diplômes délivrés dans les 78 universités publiques et le centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) d'Albi.

Cursus LMD

Licence-master-doctorat : correspond aux normes européennes de l'enseignement supérieur.

Diplômes d'ingénieurs

Voir 8.21.

Diplômes de la session 2009 non mentionnés dans le tableau

La capacité en droit (526 diplômés), le DAEU (4 923 diplômés), les magistères (441 diplômés) et les maîtrises (153 diplômés). Les diplômes d'IUP, les licences, les DEA et DESS ont disparu en 2009. Les DUT apparaissent dans les pages 8.16 et 8.17.

HDR

Habilitation à diriger des recherches.

[1] Principaux diplômes universitaires délivrés à la session 2009

(France métropolitaine + DOM)

Cursus licence	DEUG - DEUST		Licences LMD		Licences professionnelles	
	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes
Droit, sciences politiques	107	62,6	18 035	68,2	1 196	67,6
Économie, gestion	174	74,1	15 529	54,5	13 762	60,8
Administration économique et sociale	36	38,9	6 066	63,4	2 446	60,2
Lettres, langues et sciences humaines	318	70,8	52 761	76,6	5 216	60,3
Sciences	437	31,8	24 235	43,9	17 013	25,7
STAPS	412	44,9	4 716	37,9	495	48,3
Médecine, pharmacie, odontologie	45	82,2	250	72,4	392	66,1
Total	1 529	52,1	121 592	63,9	40 520	46,0
Inscriptions en année diplômante au 15 janvier 2009	1 727	48,9	164 787	61,6	44 654	45,1

Cursus master	Masters recherche		Masters professionnels		Masters indifférenciés	
	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes
Droit, sciences politiques	3 420	66,2	11 040	68,9	2 337	68,6
Économie, gestion	1 048	44,9	21 427	54,4	2 982	54,3
Administration économique et sociale	50	54,0	1 205	59,3	303	57,8
Lettres, langues et sciences humaines	8 245	64,9	15 304	72,9	2 978	73,6
Sciences	7 368	40,7	12 075	36,3	3 930	32,4
STAPS	154	40,3	987	39,9	142	28,9
Médecine, pharmacie, odontologie	384	54,9	728	75,7	182	78,0
Total	20 669	55,1	62 766	58,1	12 854	54,8
Inscriptions en année diplômante au 15 janvier 2009	29 723	56,3	74 223	57,0	18 605	52,8

Cursus doctorat	Doctorat		HDR	
	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes
Droit, sciences politiques	802	45,5	65	50,8
Économie, gestion et administration économique et sociale	602	46,3	62	50,0
Lettres, langues et sciences humaines	2 750	55,8	285	50,2
Sciences	6 317	39,5	1 120	28,9
STAPS	92	33,7	6	33,3
Médecine, pharmacie, odontologie	386	52,1	215	38,6
Total	10 949	44,8	1 753	35,1

[2] Principaux diplômes délivrés par les universités dans les disciplines médicales à la session 2009

(France métropolitaine + DOM)

	Médecine		Odontologie		Pharmacie		Total	
	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes
Diplôme de docteur	3 554	58,4	859	57,4	2 544	71,5	6 957	63,1
Diplôme de fin de deuxième cycle	5 219	63,5	-	-	2 179	69,3	7 398	65,2
Capacité en médecine	1 571	48,4	-	-	-	-	1 571	48,4
DES, DIS, DESC	4 081	55,8	7	ns	162	71,0	4 250	56,3
AFS, AFSA	767	34,8	-	-	18	50,0	785	35,2
DE sage-femme	834	92,7	-	-	-	-	834	92,7
DEUST	11	ns	-	-	34	79,4	45	82,2
Doctorats (y.c. HDR)	446	44,4	19	ns	136	58,8	601	47,3
Licence LMD	197	70,6	-	-	53	79,2	250	72,4
Master LMD	714	66,0	-	-	580	74,7	1 294	69,9
Total	17 394	59,1	885	56,7	5 706	70,8	23 985	61,8

Présentation

Depuis 2006, toutes les universités de France métropolitaine et des DOM délivrent des diplômes LMD (licences LMD et masters LMD). Les diplômes de l'ancien système ont pratiquement disparu : les licences, DEA et DESS ne sont plus délivrés en 2009.

En 2009, 121 600 licences LMD ont été délivrées. Ce nombre est en baisse pour la troisième année consécutive (- 1,5 % en 2009 après - 3,0 % en 2008 et 0,7 % en 2007).

Depuis leur création en 2000-2001, le nombre de licences professionnelles délivrées n'a cessé d'augmenter, passant de 3 600 à la session 2001 à 40 500 à la session 2009, soit une augmentation de plus de 35 % en moyenne annuelle. Le rythme d'accroissement ralentit mais reste soutenu (+ 7,6 % à la session 2009 par rapport à la session précédente).

En cinq ans, le nombre de masters recherche et de masters professionnels délivrés est passé respectivement de 2 200 et 2 400 en 2004 à 20 700 et 62 800 en 2009. Sur la dernière année, le nombre de masters recherche et de masters professionnels délivrés diminue (respectivement - 6,6 % et - 3,6 %). À contrario, avec 12 900 diplômés en 2009, le nombre de masters indifférenciés délivrés continue de progresser fortement (+ 81,8 % par rapport à 2008).

Le nombre de doctorats augmente de 2,8 % en 2009. Cette augmentation concerne les doctorats de sciences (+ 5,0 %), de sciences économiques (+ 7,1 %) et de STAPS (+ 16,7 %). Le nombre de thèses soutenues en lettres et en droit - sciences politiques a diminué (respectivement - 1,8 % et - 11,6 %).

Définitions

Champ

Sont pris en compte l'ensemble des diplômes délivrés dans les 78 universités publiques et le centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) d'Albi.

Diplômes de la session 2009 non mentionnés dans le tableau

La capacité en droit (526 diplômés), le DAEU (4 923 diplômés), les magistères (441 diplômés) et les maîtrises (153 diplômés). Les diplômes d'IUP, les licences, les DEA et DESS ont disparu en 2009. Les DUT apparaissent dans les pages 8.16 et 8.17.

Formations licence-master-doctorat (LMD)

Depuis 2005-2006, tous les établissements délivrent des diplômes LMD. En 2004-2005, seulement 72 d'entre eux en avaient délivrés. Les évolutions entre 2004-2005 et 2005-2006 sont donc difficilement interprétables.

Diplômes d'ingénieurs

Voir 8.21.

Diplômes intermédiaires (DEUG et maîtrises intermédiaires)

Les étudiants inscrits en licence LMD validant les deux premières années obtiennent un DEUG intermédiaire (63 200 en 2005, 96 400 en 2006, 90 300 en 2007, 83 200 en 2008, 81 000 en 2009). Les étudiants inscrits en première année de master LMD, validant leur première année, obtiennent une maîtrise intermédiaire (54 100 en 2005, 88 000 en 2006, 88 200 en 2007, 85 400 en 2008, 87 900 en 2009).

HDR

Habilitation à diriger des recherches.

[1] Évolution du nombre des principaux diplômes de l'enseignement supérieur universitaire (France métropolitaine + DOM)

		Droit, sciences politiques	Sciences économiques	AES	Lettres	Sciences	STAPS	Médecine, pharmacie	Ensemble
DEUG - DEUST	2004	13 620	10 279	6 371	50 249	23 291	6 176	185	110 171
	2005	5 792	5 200	2 466	23 220	8 908	1 908	169	47 663
	2006	318	1 254	165	1 321	930	531	140	4 659
	2007	161	637	123	452	464	506	84	2 427
	2008	140	233	30	347	486	474	38	1 748
	2009	107	174	36	318	437	412	45	1 529
Licences professionnelles	2004	462	4 933	571	2 212	8 757	141	83	17 159
	2005	704	6 856	1 080	3 221	11 674	273	101	23 909
	2006	829	9 405	1 520	3 963	13 847	335	191	30 090
	2007	1 034	11 152	1 804	4 494	15 601	342	488	34 915
	2008	950	12 787	2 013	4 826	16 304	399	386	37 665
	2009	1 196	13 762	2 446	5 216	17 013	495	392	40 520
Licences LMD	2004	1 202	918	359	5 926	3 825	1 763		13 993
	2005	10 085	7 095	4 140	35 991	19 691	5 698		82 700
	2006	17 267	12 174	6 557	59 539	25 254	7 323	54	128 168
	2007	17 441	13 314	6 576	57 741	25 567	6 427	166	127 232
	2008	17 934	14 635	5 929	54 948	24 375	5 474	170	123 465
	2009	18 035	15 529	6 066	52 761	24 235	4 716	250	121 592
DESS	2004	8 016	15 567	679	10 741	10 277	471	745	46 496
	2005	3 234	6 199	341	4 644	3 048	110	207	17 783
	2006	138	969	35	493	185		4	1 824
	2007		209		82	82			373
	2008		53		35	22			110
	2009	-	-	-	-	-	-	-	-
Masters professionnels	2004	23	361		387	1 486	115	71	2 443
	2005	7 218	12 314	739	8 229	10 081	591	689	39 861
	2006	11 291	18 791	1 604	14 759	13 929	895	902	62 171
	2007	11 637	20 722	1 891	15 565	13 853	843	815	65 326
	2008	11 033	20 715	1 826	15 761	13 986	979	811	65 111
	2009	11 040	21 427	1 205	15 304	12 075	987	728	62 766
DEA	2004	5 025	1 923		9 117	8 828	93		24 986
	2005	2 291	750		5 210	1 662	24		9 937
	2006	68	25		189	35			317
	2007				3	7			10
	2008		7						7
	2009	-	-	-	-	-	-	-	-
Masters recherche	2004	726	150		217	1 031	89	34	2 247
	2005	2 449	1 177	118	4 645	7 608	144	457	16 598
	2006	4 342	1 682	48	9 259	8 373	192	490	24 386
	2007	4 150	1 456	60	9 660	7 282	199	411	23 218
	2008	3 584	1 204	82	8 981	7 738	184	360	22 133
	2009	3 420	1 048	50	8 245	7 368	154	384	20 669
Masters indifférenciés	2005	186	35		51	299	10	66	647
	2006	447	211		1 012	1 207	12	96	2 985
	2007	487	373		1 267	2 708	23	162	5 020
	2008	1 777	1 519	19	1 355	2 226	25	148	7 069
	2009	2 337	2 982	303	2 978	3 930	142	182	12 854
	Doctorats (y.c. HDR)	2004	859	487	3	2 530	5 611	84	563
2005		710	477		2 571	6 048	86	485	10 377
2006		682	561		2 883	6 582	83	630	11 421
2007		796	685		3 040	6 793	95	597	12 006
2008		889	619	3	3 091	7 082	84	588	12 356
2009		867	(1) 664	(1)	3 035	7 437	98	601	12 702

(1) Lors de la session 2009, l'unique doctorant d'AES a été intégré dans les effectifs des sciences économiques.

Présentation

Au bout de trois ans, 82,4 % des étudiants inscrits pour la première fois en troisième année de licence à la rentrée universitaire 2006 ont obtenu leur diplôme. 71,9 % ont réussi en un an. Une année supplémentaire a été nécessaire à 8,8 % des inscrits et 1,7 % d'entre eux ont eu besoin de deux années complémentaires.

Les étudiants qui ont redoublé en licence tout en changeant de discipline ou d'établissement sont très minoritaires (0,9 % des inscrits) et augmentent très peu le nombre des diplômés (+ 0,6 point). De même, la part de ceux qui se sont inscrits en licence trois années consécutives en se réorientant est encore plus faible (0,6 % des inscrits) et leur apport au nombre total de diplômés est marginal (+ 0,4 point).

Parmi les bacheliers généraux, les titulaires d'un baccalauréat économique réussissent mieux leur troisième année de licence en un an (79,2 %) que les bacheliers scientifiques (76,1 %) ou littéraires (73,4 %) [1]. Ces taux restent néanmoins élevés au regard de la réussite moyenne de l'ensemble des étudiants et l'amplitude des écarts est assez modérée. En revanche, les chances de succès en un an de cette troisième année de licence sont beaucoup plus faibles pour les bacheliers technologiques (63,9 %) ou professionnels (56,4 %). Parmi les non-bacheliers, seuls 47,2 % obtiennent la licence en un an.

La réussite en un an des femmes est nettement plus élevée que celle des hommes : 74,5 % contre 67,6 %. C'est particulièrement le cas parmi les bacheliers scientifiques (80,4 % contre 71,9 %) et économiques (81,1 % contre 75,2 %) [2]. Dans toutes les séries de baccalauréat et y compris parmi les non-bacheliers, la réussite cumulée en trois ans des femmes est plus élevée que celle des hommes.

C'est en sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers que les étudiants réussissent le mieux leur troisième année en un an (77,0 %) [3]. En sciences fondamentales et applications (65,9 %), les chances de succès en un an sont les moins élevées.

La part supplémentaire des inscrits qui obtiennent leur diplôme suite à un redoublement est assez forte en sciences fondamentales et applications (11,4 %), sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers (9,3 %) ou droit (9,2 %). En revanche, quelle que soit la discipline considérée, très peu d'étudiants obtiennent leur licence à la troisième tentative.

Sur les trois années cumulées, c'est en sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers que la réussite est la plus importante (87,4 %). À l'opposé, elle est la moins élevée en langues (76,1 %).

Définitions

Méthodologie

L'étude de la réussite en licence est faite à partir d'une approche longitudinale : une cohorte d'étudiants (148 200 inscrits) entrant pour la première fois en licence générale, bi-disciplinaire ou pluridisciplinaire, en troisième année de licence selon le schéma LMD (licence-master-doctorat) à la rentrée universitaire 2006, est suivie pendant trois années consécutives. La méthode retenue prend en compte les réorientations, que ce soit en termes de changement de discipline comme de changement d'établissement pour un étudiant de la cohorte.

Non-bacheliers

Parmi les non-bacheliers sont regroupés différentes catégories d'étudiants : ceux qui ont obtenu une dispense ou une équivalence du baccalauréat, les titulaires d'une capacité en droit ou du DAEU (Diplôme d'accès aux études universitaires). Les étudiants qui se sont inscrits à l'université après avoir bénéficié d'une validation de leurs acquis sont également dans ce groupe.

[1] Troisième année de licence : réussite en licence un an, deux ans et trois ans selon la filière du baccalauréat (%)

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

Filière de baccalauréat	En un an (%)	En deux ans (%)		En trois ans (%)		Cumulée en trois ans (%)
			dont sans réorientation		dont sans réorientation	
Littéraire	73,4	8,5	7,7	1,7	1,3	83,6
Économique	79,2	7,7	7,0	1,2	0,9	88,1
Scientifique	76,1	8,8	8,1	1,4	1,1	86,3
Baccalauréat général	76,4	8,3	7,6	1,4	1,1	86,2
Techno STG	62,8	9,4	8,9	1,8	1,4	74,0
Autre techno	65,5	9,3	8,9	1,4	1,1	76,3
Baccalauréat technologique	63,9	9,4	8,9	1,7	1,3	74,9
Baccalauréat professionnel	56,4	10,4	9,4	2,1	1,8	68,9
Ensemble baccalauréat	74,9	8,4	7,8	1,5	1,1	84,9
Non-bacheliers	47,2	11,7	11,3	3,5	2,9	62,4
Ensemble	71,9	8,8	8,2	1,7	1,3	82,4

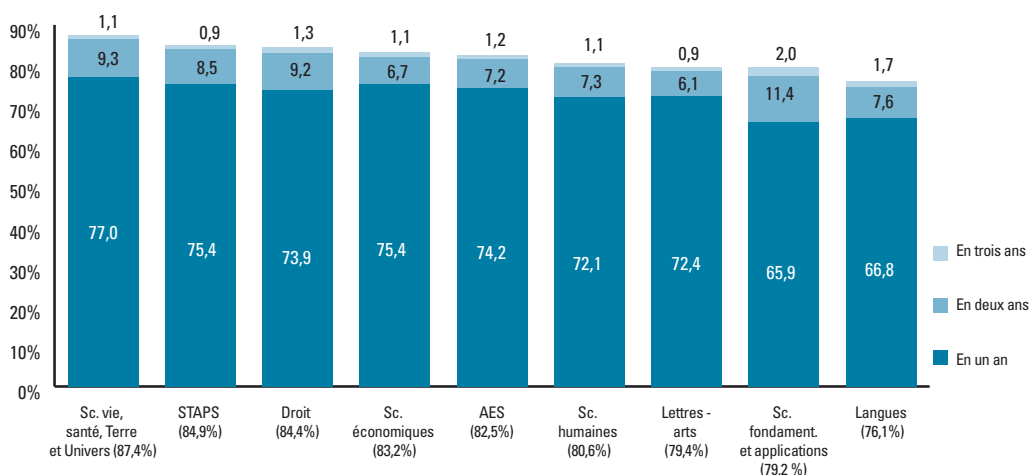
[2] Troisième année de licence : réussite en un an, deux ans et trois ans par sexe et selon la filière du baccalauréat (%)

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

Filière de baccalauréat	En un an (%)		En deux ans (%)		En trois ans (%)		Cumulée en trois ans (%)	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Littéraire	67,9	74,5	9,1	8,3	2,1	1,7	79,1	84,5
Économique	75,2	81,1	9,1	7,0	1,6	1,0	85,8	89,1
Scientifique	71,9	80,4	9,7	7,9	1,7	1,2	83,3	89,4
Baccalauréat général	72,4	78,6	9,5	7,7	1,7	1,3	83,5	87,6
Techno STG	61,2	63,7	9,5	9,3	1,6	2,0	72,3	74,9
Autre techno	64,8	66,4	9,0	9,7	1,4	1,4	75,3	77,6
Baccalauréat technologique	63,1	64,5	9,3	9,4	1,5	1,8	73,9	75,7
Baccalauréat professionnel	54,4	58,3	9,8	10,9	2,1	2,1	66,2	71,3
Ensemble baccalauréat	71,0	77,2	9,4	7,9	1,7	1,3	82,1	86,4
Non-bacheliers	44,2	49,4	13,8	10,2	3,9	3,1	61,8	62,8
Ensemble	67,6	74,5	10,0	8,1	2,0	1,5	79,5	84,1

[3] Troisième année de licence : réussite en un an, deux ans et trois ans selon la discipline (%) (1)

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)



(1) Réussite des étudiants qui ne se sont pas réorientés.

Présentation

À la session 2009, 28 300 diplômes d'ingénieurs ont été délivrés contre 23 700 en 1999, soit une hausse de 19,4 % en dix ans [1]. Après une augmentation continue entre 1987 et 2001, le nombre de diplômes délivrés stagne ensuite, et croît à nouveau en 2008. En 2009, pour la première fois, le contingent de diplômés décroît (- 1,3 % par rapport à l'année dernière).

Cette baisse par rapport à 2008 concerne tous les diplômés sauf ceux des écoles universitaires (+ 5,4 %). Les diplômés sont moins nombreux dans les écoles publiques indépendantes des universités (- 7,5 %), ainsi que dans les écoles privées (- 6,4 %).

La répartition des diplômés se modifie peu par rapport à 2008. Plus de la moitié sont issus d'un établissement relevant du MESR (57,4 %, soit + 1,2 point). Ils sont plus d'un sur six à être diplômés d'une école sous tutelle d'un autre ministère ou d'une collectivité locale (18,1 % soit + 0,2 point) et près d'un sur quatre d'une école privée (24,5 % soit - 1,3 point).

La part de femmes diplômées d'un titre d'ingénieur continue d'augmenter en 2009 (+ 0,2 % depuis 2008). Elles représentent plus d'un quart des diplômés (27 %). Les écoles universitaires et les écoles publiques des autres ministères sont les écoles délivrant le plus de titres à des femmes (respectivement 28,3 % et 34,6 % de l'ensemble des diplômés délivrés).

En 2009, 28 100 diplômes et titres ont été délivrés par les écoles de commerce et de gestion alors que le nombre d'étudiants diplômés s'élevait à 7 300 en 1985 [2]. Le nombre de diplômes attribués augmente fortement en 2009 (+ 26,5 %). Les diplômés visés par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche représentent le contingent le plus important des titres délivrés (50,8 %). Comme pour les inscrits, le nombre de femmes dans les effectifs des diplômés des écoles de commerce est important : 49,2 % des diplômés 2009 sont des femmes ; elles ne représentaient que 38,1 % en 1985.

Définitions

Diplômes d'ingénieurs

Ensemble des diplômés des établissements publics et privés, relevant de tous les ministères, habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur reconnu par la commission des titres d'ingénieurs (CTI). Ne sont pas comptabilisés les diplômes décernés au titre de la formation continue, à l'exception des centres d'études supérieures industrielles (CESI), de l'ESAT de Rennes et l'ESAG d'Angers. Les diplômes obtenus par les élèves du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) ne sont pas comptabilisés [1].

Diplômes des formations d'ingénieur en partenariat (FIP)

Anciennement intitulées « Nouvelles formations d'ingénieurs » (NFI), ces formations ont été mises en place à la rentrée 1990. En 2008, 3 600 élèves ont été diplômés via ce type de formation assuré conjointement avec une entreprise.

Trois diplômés sur quatre sont issus de la formation initiale par apprentissage ; le quart des diplômés restants sont issus pour moitié de la formation initiale et pour moitié de la formation continue. Le diplôme d'ingénieur est reconnu par la CTI.

Visa du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Une école de commerce reconnue par l'État peut demander au ministre chargé de l'enseignement supérieur l'autorisation à délivrer un diplôme visé. Le visa est un label de qualité garantissant la participation effective de l'école dans le service public de l'enseignement supérieur, dont la durée ne peut excéder six ans, après l'avis de la commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion. Le référentiel de qualité prend en compte notamment l'organisation des conditions d'admission et de scolarité (études et stages), les collaborations avec les universités et les laboratoires de recherche, l'ouverture à l'international, l'insertion professionnelle des diplômés. Pour les formations de niveau bac + 5, le visa conditionne l'obtention du grade de master dans le cadre de la réforme LMD.

MBA

Master of business administration. Il s'agit d'un diplôme de spécialisation souvent préparé conjointement avec un établissement d'enseignement supérieur à l'étranger [2].

 Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES

- [1] Enquête n° 27 auprès des écoles d'ingénieurs publiques et privées, système d'information SISE.

- [1] Enquête n° 27 bis auprès des écoles d'ingénieurs publiques et privées – les formations d'ingénieurs en partenariat, système d'information SISE.

- [2] Enquête n° 26 auprès des établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités et système d'information SISE.

 Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 06.22, 08.30, 10.10.

[1] Évolution du nombre de diplômés des écoles d'ingénieurs de 1985 à 2009

(France métropolitaine + DOM)

	1985	1990	2000	2005	2006	2007	2008	2009
Écoles universitaires (1)	3 551	5 044	8 881	10 373	10 604	9 975	10 410	10 967
% femmes			25,7	27,7	27,8	28,1	28,9	28,3
Écoles indépendantes des universités	3 314	3 891	5 237	5 316	5 441	5 538	5 670	5 245
% femmes			17,6	21,1	20,8	20,4	21,9	22,6
Total public MESR	6 865	8 935	14 118	15 689	16 045	15 513	16 080	16 212
% femmes	15,1	18,3	22,7	25,5	25,4	25,3	26,8	26,4
Écoles publiques autres ministères	3 250	3 624	4 621	5 107	5 161	4 743	5 127	5 105
% femmes	16,9	20,2	27,6	30,9	31,7	32,7	32,7	34,6
Écoles privées	2 888	3 521	5 885	6 842	6 470	7 264	7 412	6 936
% femmes	16,0	17,9	19,5	21,0	21,4	22,5	23,7	22,9
Total	13 003	16 080	24 624	27 638	27 676	27 520	28 619	28 253
% femmes	15,7	18,7	22,8	25,4	25,6	25,9	26,8	27,0

(1) Par souci de cohérence des séries statistiques, les universités de technologie ont été classées parmi les écoles universitaires.

[2] Évolution du nombre de diplômés des écoles de commerce de 1985 à 2009

(France métropolitaine + DOM)

	1985	1990	2000	2005	2006	2007	2008	2009
Diplômes visés	4 071	5 580	8 825	13 219	14 307	12 925	11 729	14 309
% femmes	40,2	45,2	46,4	48,8	48,3	49,0	49,1	48,3
Certificats d'école	3 254	6 571	9 517	12 847	11 319	11 472	10 517	13 833
<i>dont : mastères</i>	-	-	1 730	2 624	2 754	1 679	1 885	3 536
<i>MBA</i>	-	-	1 303	1 925	1 690	2 847	2 063	2 777
<i>autres (1)</i>	429	791	1 166	2 004	1 257	1 038	1 052	1 452
Total	7 325	12 151	18 342	26 066	25 626	24 397	22 246	28 142
% femmes	38,1	44,2	45,4	47,3	47,4	50,1	49,3	49,2

(1) Attestations d'école et diplômes de spécialisation.

Présentation

Le niveau de sortie du système éducatif peut se mesurer soit en flux, sur les sorties définitives de formation initiale ou sur les interruptions dans l'enseignement secondaire, ou soit en stock sur une classe d'âge.

Parmi les 700 000 jeunes sortis du système éducatif en France métropolitaine, en moyenne sur les années 2007-2008-2009, 17 % n'ont pas décroché un diplôme de fin d'enseignement secondaire du second cycle [1]. La moitié des diplômés possède, comme plus haut diplôme, un diplôme du second cycle du secondaire et l'autre moitié un diplôme de l'enseignement supérieur. Plus précisément, 17 % des sortants possèdent un CAP, un BEP, ou équivalent, tandis que 24 % quittent le cycle de formation initiale avec un baccalauréat général, technologique ou professionnel. Par ailleurs, 15 % des jeunes sortants de formation initiale sont diplômés de l'enseignement supérieur court et 27 % de l'enseignement supérieur long. Ces répartitions sont stables par rapport à la moyenne des trois années précédentes. Les jeunes hommes sont plus nombreux à sortir du système éducatif initial sans être diplômés du second cycle du secondaire, les jeunes femmes décrochent plus souvent un diplôme du supérieur.

Selon les statistiques scolaires, la proportion de jeunes qui ont interrompu leurs études secondaires avant la dernière année du second cycle a diminué entre 2000 et 2005 pour se stabiliser ensuite aux alentours de 7,5 % [2]. À la rentrée 2009, la rénovation de la voie professionnelle a favorisé les poursuites d'études en baccalauréat professionnel des titulaires d'un BEP ou d'un CAP. En conséquence, la part des sorties au niveau CAP-BEP a perdu 1,5 point en 2009 (21 %) au profit des sorties au niveau du baccalauréat (71,5 %). Les filles terminent plus souvent leurs études secondaires à l'issue d'une classe terminale générale ou technologique (avec ou sans le diplôme) que les garçons. Un des objectifs de Lisbonne est de réduire la part des sortants précoces (décrochage scolaire) à 10 % (voir 8.29) [3]. En 2010, 12,6 % des français âgés de 18 à 24 ans ont quitté leurs études initiales sans diplôme ou avec seulement le brevet et ne sont pas en situation de formation. Cette part, en légère hausse depuis deux ans, est cependant relativement stable depuis 2003. Là encore, le taux de sortants précoces est plus important chez les hommes que chez les femmes, différence tendant à s'accroître au fur et à mesure des années.

Sources :

- MENJVA-MESR DEPP/Systèmes d'information SCOLARITE (effectifs scolaires du MEN) et SIFA (effectifs des CFA).
- Système d'information SAFRAN (effectifs scolaires du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire).
- Enquêtes Emploi de l'INSEE sur le champ des ménages ordinaires en France métropolitaine.

Définitions

Champ

France métropolitaine.

Diplômes les plus élevés

Ce sont ceux que déclarent les individus aux enquêtes emploi de l'INSEE [1].

Sortie de formation initiale [1]

C'est la première interruption de plus d'un an d'un parcours scolaire contiguë à la scolarité obligatoire. Pour les jeunes entreprenant un apprentissage sous contrat dans la foulée de leur scolarité, c'est la fin de celui-ci.

Sorties de l'enseignement secondaire [2]

Elles sont réparties selon la classe atteinte et non selon le diplôme acquis. Les sorties d'une classe « c » l'année « n » sont estimées à partir du reliquat entre l'effectif inscrit dans la classe « c » l'année scolaire « n-1/n » et l'effectif originaire de cette classe poursuivant des études secondaires l'année scolaire « n/n+1 ». Ces effectifs sont issus de recensements exhaustifs effectués auprès des établissements d'enseignement secondaire (y compris apprentis et lycées agricoles).

Sortants précoces [3]

Ce sont les individus âgés de 18-24 ans qui n'ont pas suivi de formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête et n'ont pas terminé avec succès un enseignement secondaire du second cycle. Ils sont estimés ici à partir de l'enquête emploi de l'INSEE.

Pour en savoir plus

- S. Durier, P. Poulet-Coulibando, « Formation initiale, orientations et diplômes de 1985 à 2002 », *Éducation & formations*, n° 74, ministère de l'éducation nationale, avril 2007.
- Note d'Information, 10.12.

[1] Répartition des sortants de formation initiale en fonction du diplôme le plus élevé (France métropolitaine)

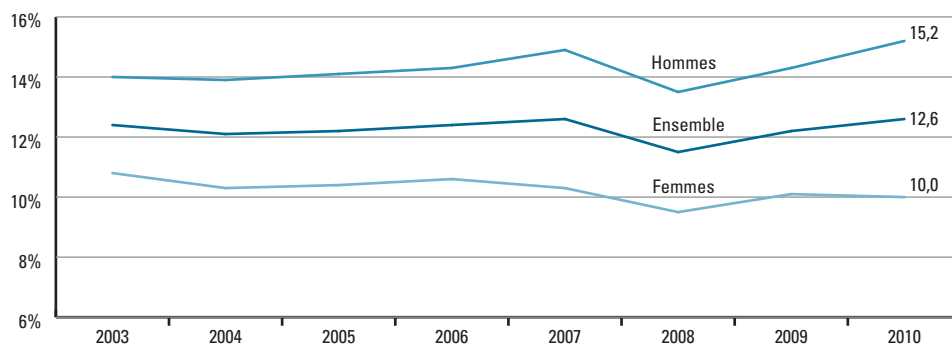
	Année de sortie de formation initiale					
	2004-2005-2006		2007-2008-2009			
	Ensemble		Ensemble		Hommes	Femmes
	En milliers	En %	En milliers	En %	En %	En %
DEA, DESS, master, doctorat	57	8	71	10	8	12
Écoles supérieures	42	6	38	6	6	5
Licence, maîtrise	72	10	75	11	8	13
DEUG, BTS, DUT et équivalents	94	13	86	12	12	13
Paramédical et social	24	4	23	3	1	5
Total diplômés des études supérieures	289	41	293	42	35	48
Baccalauréat général	58	8	58	8	6	10
Baccalauréat technologique, professionnel et assimilé	102	15	114	16	18	15
CAP, BEP ou équivalent	124	17	115	17	18	15
Total diplômés des seconds cycles du secondaire	284	40	286	41	42	40
Brevet seul	58	8	57	8	10	6
Aucun diplôme	75	11	65	9	13	6
Total brevet et aucun diplôme	133	19	122	17	23	12
Total sortants de formation initiale	706	100	701	100	100	100

Lecture - En moyenne sur 2007, 2008 et 2009, 701 000 jeunes sont sortis de formation initiale. 42 % sont sortis diplômés de l'enseignement supérieur.

[2] Les sorties de l'enseignement secondaire par classe (%) (France métropolitaine)

Classe atteinte	Année de sortie de l'enseignement secondaire								
	1998	2000	2005	2006	2007	2008	2009		
							Garçons	Filles	Total
Terminales générales et technologiques	55,1	53,8	55,5	55,5	54,1	53,8	48,4	60,5	54,4
Terminales professionnelles (bac pro et BP)	12,2	13,1	14,4	14,7	16,0	16,2	19,1	15,0	17,1
Total sorties au niveau du baccalauréat	67,3	66,9	69,9	70,2	70,1	70,0	67,5	75,5	71,5
Première année de bac pro en deux ans et BP	2,1	2,4	2,6	2,9	2,6	2,6	2,2	2,1	2,1
Année terminale de CAP ou BEP	21,3	21,3	19,9	19,7	19,7	19,9	22,2	15,3	18,8
Total sorties au niveau du CAP ou BEP	23,4	23,7	22,5	22,6	22,3	22,5	24,4	17,4	20,9
Seconde ou première générales et technologiques	2,0	2,4	2,0	2,1	2,2	1,8	1,4	2,2	1,8
Seconde professionnelle	-	-	-	-	-	-	0,8	0,6	0,7
Premier cycle, première année de CAP ou BEP	7,3	7,0	5,6	5,1	5,4	5,7	5,9	4,3	5,1
Total sorties avant la fin du second cycle du secondaire	9,3	9,4	7,6	7,2	7,6	7,5	8,1	7,1	7,6
Total des élèves finissant l'enseignement secondaire	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

[3] Les sorties précoces par sexe (%) (France métropolitaine)



Lecture - En 2010, le taux de sortants précoces est de 12,6 %.

Présentation

Pendant la période 2009-2010, 48 % des lycéens professionnels ou technologiques sortant l'année du diplôme ont trouvé un emploi sept mois après la fin de leur formation initiale, soit 10 points de moins qu'en 2007-2008 [1]. Concomitamment, la proportion de chômeurs est en hausse de 9 points et atteint 39,8 %. La baisse du taux d'emploi concerne tous les emplois, qu'il s'agisse des CDI, de l'intérim ou des contrats aidés. Le taux d'emploi varie en fonction du diplôme : 66 % des diplômés de BTS et 56 % des diplômés de baccalauréat professionnel sont en emploi, alors que seuls 39 % des diplômés de BEP ou de CAP et 21 % des non-diplômés le sont.

Le taux d'emploi des formations du secteur des services (50,4 %) est supérieur à celui de la production (45,8 %) pour tous les diplômés, à l'exception du baccalauréat professionnel. Les filles formées dans le secteur des services, quel que soit leur niveau de diplôme, trouvent plus facilement un emploi (50,1 %) que celles formées dans le secteur de la production (37,1 %). Pour les filles, l'écart de taux d'emploi le plus important entre les deux secteurs (16 points) concerne les CAP et les BEP. Le taux d'emploi des garçons est moins différencié selon le secteur. En 2009-2010, il leur est tout de même plus facile de s'insérer après une formation dans le secteur des services. Les filles ont en général plus de difficultés à trouver un emploi à l'issue d'une formation dans le secteur de la production. Ce n'est qu'au niveau BTS qu'elles s'insèrent mieux que les garçons, quel que soit le secteur du diplôme [2].

Dans le secteur de la production, les domaines de spécialités « Transformations chimiques et apparentées » et « Spécialités pluritechnologiques de la production » permettent la meilleure insertion, au vu du taux d'emploi en 2009-2010. Ces spécialités comprennent essentiellement des sortants de BTS, qui ne trouvent pas plus facilement du travail que les autres BTS de la production, mais relèvent le taux d'emploi de ces spécialités.

Dans le secteur des services, les domaines des « Services aux personnes » et « Accueil, hôtellerie, tourisme » affichent de meilleurs taux d'emploi pour les titulaires d'un BTS pour le premier et pour ceux d'un baccalauréat pour le second. Ce n'est pas le cas des « Services à la collectivité » (comprenant essentiellement des formations en nettoyage et assainissement), dont à peine un tiers des sortants trouve un emploi. Ceci est dû aux sortants diplômés de CAP ou de BEP dans ce domaine, qui, de surcroît, trouvent plus difficilement un emploi que les autres CAP ou BEP du secteur des services [3].

Définitions

Champ

L'enquête IVA interroge chaque année au 1^{er} février les sortants des formations professionnelles et technologiques en lycée (sous tutelle éducation nationale uniquement), en France métropolitaine et dans les DOM hors Guadeloupe. Depuis 2003, seule la moitié des formations est couverte chaque année : en 2010, les formations interrogées sont le complémentaire de celles interrogées en 2009. De plus, depuis 2006, le champ national ne comprend que les années terminales de formation. Les chiffres affichés ici tiennent compte de ces restrictions.

Les données concernant les sortants dont le plus haut diplôme est le brevet de technicien, le baccalauréat général ou un diplôme de niveau II et I ne sont pas affichées dans les tableaux du fait du faible nombre de répondants. Cependant, les lignes « Ensemble » comprennent bien tous les sortants.

Les sortants de lycée

Sont considérés comme sortants les jeunes inscrits dans un lycée une année scolaire donnée, mais non repérés comme inscrits l'année suivante, et déclarant lors de l'enquête menée au 1^{er} février de l'année suivante, ne pas poursuivre d'études (que ce soit sous statut scolaire ou d'apprenti).

Taux d'emploi

Il s'agit du nombre de sortants en emploi rapporté à l'ensemble des sortants (y compris inactifs et stagiaires).

Les emplois non aidés

Ils regroupent les contrats à durée déterminée (CDD) et indéterminée (CDI), les intérimaires, les fonctionnaires, les aides familiaux, les personnes installées à leur compte et les engagés dans l'armée. Le contrat nouvelles embauches (CNE) a été inclus dans cette catégorie.

Les emplois aidés

Ils regroupent les contrats de professionnalisation (CP), et les autres contrats aidés : contrats initiative-emploi (CIE), contrat insertion revenu minimum d'activité (CI-RMA), contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), contrat d'avenir (CAV), contrat unique d'insertion (CUI).

Plus haut diplôme obtenu

Il s'agit du plus haut diplôme obtenu quelle que soit la dernière classe fréquentée. Cette notion ne doit donc pas être confondue avec celle de diplôme préparé. Par exemple, un élève ayant préparé un baccalauréat professionnel, mais ayant échoué à l'examen, sera classé dans la catégorie « BEP ou CAP », de même qu'un élève sortant d'une classe de CAP et ayant obtenu ce diplôme. Les sortants dont le plus haut diplôme est relativement rare dans la population interrogée (baccalauréat général par exemple) ne sont pas affichés dans les tableaux.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Enquête « IVA » menées auprès des sortants de lycée au 1^{er} février 2007, 2008, 2009 et 2010.

[1] Situation en 2007-2008 et 2009-2010 des sortants de lycée selon le plus haut diplôme obtenu (%) (1) (France métropolitaine + DOM, hors Guadeloupe)

	2007-2008						2009-2010					
	Total en emploi	dont CDI	dont intérim	dont contrats aidés	Chômage	Répartition en structure (3)	Total en emploi	dont CDI	dont intérim	dont contrats aidés	Chômage	Répartition en structure (3)
Non diplômé	30,9	9,6	7,7	2,7	48,8	6,4	21,0	7,1	3,4	2,1	56,2	6,2
DNB, CFG (2)	42,5	12,6	8,9	5,1	38,7	8,4	31,1	10,5	4,2	4,0	48,3	8,9
CAP, BEP	48,7	15,7	8,3	6,8	39,5	29,4	38,1	12,3	4,5	6,2	48,5	29,3
Bac techno	63,5	15,7	9,5	13,8	23,9	12,2	54,4	15,3	5,4	12,4	30,0	11,2
Bac pro	65,9	21,6	12,0	10,0	27,5	21,1	55,6	18,6	7,3	9,9	36,6	21,9
BTS	75,9	29,0	10,4	8,5	19,8	19,8	65,6	23,7	7,3	9,1	28,3	19,8
Ensemble (3)	58,4	19,2	9,7	8,3	31,3	100,0	48,0	16,0	5,7	7,9	39,8	100,0

(1) Hors inactivité et stages qui ne figurent pas dans ce tableau.

(2) DNB, CFG : diplôme national du brevet, certificat de formation générale.

(3) Y compris diplômes non significatifs (voir « définitions »).

[2] Taux d'emploi au 1^{er} février 2009 et 2010 selon le secteur de formation, le sexe et le plus haut diplôme obtenu (%) (1)

(France métropolitaine + DOM, hors Guadeloupe)

	Ensemble				Filles		Garçons	
	Filles	Garçons	Production	Services	Production	Services	Production	Services
Non diplômé	18,1	23,6	21,3	21,7	14,0	18,9	22,3	26,7
DNB, CFG	29,1	33,3	29,8	33,0	26,2	29,5	30,3	38,5
CAP, BEP	37,7	40,0	36,8	40,4	24,3	39,8	39,1	41,7
Bac techno	55,7	54,1	53,8	55,3	50,4	56,0	54,4	54,0
Bac pro	53,5	58,3	57,5	55,2	47,8	54,1	58,6	57,6
BTS	67,6	64,7	65,2	66,6	66,6	67,7	65,0	64,2
Ensemble (2)	48,8	48,6	45,8	50,4	37,1	50,1	47,1	50,9

(1) Hors formations générales.

(2) Y compris diplômes non significatifs (voir « définitions »).

[3] Taux d'emploi (hors contrats aidés) en 2009 et 2010 selon le domaine de spécialité et le plus haut diplôme obtenu (%) (1)

France métropolitaine + DOM, hors Guadeloupe)

	Non diplômé	DNB, CFG	CAP, BEP	Bac techno	Bac pro	BTS	Ensemble (2)
Spécialités pluritechno. des transformations, agroalimentaire	16,5	21,2	28,4	ns	68,8	62,7	37,6
Transformations chimiques et apparentées	ns	37,8	ns	50,5	ns	66,6	52,6
Métallurgie, matériaux de construction, verre	ns	ns	28,5	ns	50,1	51,1	40,3
Plasturgie, matériaux composites, énergie, génie climatique	20,8	26,1	32,7	ns	57,6	62,5	44,4
Génie civil, construction, bois	14,7	24,1	33,0	46,0	56,5	61,8	38,9
Matériaux souples (textile, habillement, cuirs et peaux)	8,6	18,8	17,7	ns	42,5	57,0	27,3
Mécanique et structures métalliques	23,5	27,5	38,3	48,7	55,5	68,2	42,7
Spécialités pluritechno. mécanique-électricité, électronique	23,4	27,8	37,6	44,8	50,4	57,2	43,1
Spécialités pluritechnologiques de la production	ns	ns	34,1	54,6	48,8	61,5	57,4
Ensemble domaines de la production	19,6	26,5	33,7	48,5	53,3	61,1	42,2
Transport, manutention, magasinage	23,1	ns	42,9	ns	53,8	48,6	44,5
Commerce, vente	21,2	20,8	34,4	55,2	53,4	60,0	46,1
Finances, comptabilité et gestion du personnel	20,9	29,8	33,2	53,2	35,9	58,7	44,7
Communication et information	13,4	19,4	28,0	44,7	47,0	51,5	40,3
Services aux personnes (coiffure, travail social, santé, animation)	29,0	30,0	42,8	47,2	51,1	74,7	48,7
Accueil, hôtellerie, tourisme	17,8	25,0	31,8	65,4	67,1	63,4	49,5
Services à la collectivité	15,7	23,3	25,0	ns	59,0	ns	31,6
Spécialités plurivalentes des services	32,7	39,2	41,5	39,5	ns	ns	39,6
Ensemble domaines des services	19,7	29,8	36,2	45,2	49,9	59,7	44,6

(1) Hors formations générales.

(2) Y compris diplômes non significatifs (voir « définitions »).

ns : non significatif.

Présentation

Au 1^{er} février 2010, 60,5 % des sortants ayant terminé leur apprentissage l'année scolaire 2009-2010 sont en emploi, contre 64,2 % l'année précédente [1]. Les sortants sans diplôme ou détenteurs du seul diplôme national du brevet continuent à trouver beaucoup plus difficilement un emploi que les autres : moins de trois sur dix sont en emploi, alors qu'un peu moins de six sur dix titulaires d'un CAP ou d'un BEP et qu'un peu plus de sept sur dix titulaires d'un diplôme de niveau IV et plus, le sont. Cette baisse de l'emploi touche essentiellement les emplois en contrat à durée indéterminée (- 6 points). Cette dégradation de l'emploi concerne davantage les formations de la production (- 5 points) et les garçons (- 5 points), et ceci pour tous les diplômes [2].

58,5 % des apprentis formés dans le secteur de la production occupent un emploi, contre 63,2 % de ceux issus du secteur des services. Cependant, sortir d'une formation de la production reste avantageux pour les CAP et les BEP (+ 7 points), pour les BP et les baccalauréats professionnels (+ 8 points), mais moins pour les diplômés des niveaux II et I. L'écart en faveur des garçons est élevé pour tous les diplômes inférieurs au BTS (de 6 à 13 points). Ce n'est qu'à partir d'un baccalauréat professionnel dans le secteur tertiaire que les filles ont plus de chances que les garçons de trouver un emploi.

Dans le secteur de la production, pour un diplôme donné, les différences d'insertion sont faibles entre domaines de spécialités [3]. Néanmoins, par rapport à la moyenne du diplôme, les CAP et les titulaires d'un diplôme de niveau I ou II en génie civil trouvent facilement un emploi, de même que les BTS formés à la mécanique automobile. À l'inverse, les diplômés de BP agricoles trouvent plus difficilement un emploi que les autres diplômés de BP, de même que les BTS diplômés de mécanique générale. Dans le secteur des services, les situations sont plus contrastées. Obtenir un CAP ou un BEP dans le domaine des transports permet de trouver un emploi plus facilement que pour la moyenne des diplômés de ce niveau, contrairement aux diplômés d'un CAP en coiffure ou esthétique. Pour les détenteurs d'un baccalauréat professionnel, exception faite du domaine de la santé, c'est celui de l'hôtellerie qui affiche les plus hauts taux d'emploi. Quant à la filière « santé », ses sortants trouvent plus facilement un emploi que les autres pour tous les diplômes.

Définitions

Champ

Ces données sont tirées de l'enquête IPA 2010. Son champ géographique est la France métropolitaine et les DOM, mais les données de la Guadeloupe ne sont pas disponibles. Tous les CFA sont concernés, quel que soit leur ministère de tutelle.

Les sortants d'apprentissage

Sont considérés comme sortants tous les jeunes inscrits dans un centre de formation d'apprentis (CFA) ou une section d'apprentissage pendant l'année scolaire 2009-2010, mais non inscrits l'année suivante, et déclarant à l'enquête menée au 1^{er} février 2010 ne pas poursuivre d'études, que ce soit sous statut scolaire ou d'apprenti.

Taux d'emploi

Il s'agit du nombre de sortants en emploi rapporté à l'ensemble des sortants (y compris inactifs et stagiaires).

Les emplois non aidés

Ils regroupent les contrats à durée déterminée (CDD) et indéterminée (CDI), les intérimaires, les fonctionnaires, les aides familiaux, les personnes installées à leur compte et les engagés dans l'armée. Le contrat nouvelles embauches (CNE) a été inclus dans cette catégorie.

Les emplois aidés

Ils regroupent les contrats de professionnalisation (CP), et les autres contrats aidés : contrats initiative-emploi (CIE), contrat insertion revenu minimum d'activité (CI-RMA), contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), contrat d'avenir (CAV), contrat unique d'insertion (CUI).

Plus haut diplôme obtenu

Il s'agit du plus haut diplôme obtenu quelle que soit la dernière classe fréquentée. Cette notion ne doit donc pas être confondue avec celle du diplôme préparé. Par exemple, un élève ayant préparé un baccalauréat professionnel, mais ayant échoué à l'examen, sera classé dans la catégorie « CAP ou BEP », de même qu'un élève sortant d'une classe de CAP et ayant obtenu ce diplôme. Les sortants dont le plus haut diplôme est relativement rare dans la population interrogée (baccalauréat général par exemple) ne sont pas affichés dans les tableaux (diplômes « non significatifs »).

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Enquête IPA menée auprès des sortants d'apprentissage au 1^{er} février 2010.

Pour en savoir plus

- Note d'Information, 10.15
- Dossier hors série : Insertion des apprentis et des lycéens - Publications académiques et régionales 2007-2008

[1] Situation des sortants d'apprentissage au 1^{er} février 2010, selon le plus haut diplôme obtenu (%) (1) (France métropolitaine + DOM, hors Guadeloupe)

	Total emploi	Emploi non aidé				Emploi aidé		Stage	Chômage	Inactivité	Répartition (%)
		CDI	CDD	Intérim	Autres contrats non aidés	CP	Autres contrats aidés				
Non diplômé	27,2	11,1	8,8	2,6	1,9	1,6	1,2	6,6	58,2	8,1	8,9
DNB, CFG	29,2	12,1	8,7	3,0	2,1	2,0	1,3	8,7	54,7	7,4	6,3
CAP, BEP	56,5	28,2	14,9	3,9	3,2	4,8	1,5	2,4	38,1	3,2	36,9
BP	77,7	47,7	17,8	2,8	5,9	2,7	0,8	1,2	18,4	2,6	6,4
Bac pro	69,9	36,5	16,5	6,1	3,9	5,7	1,2	2,7	24,9	2,5	11,7
BTS	76,6	39,5	17,6	5,5	4,0	8,9	1,1	1,9	18,6	2,9	10,5
Diplôme niveaux II et I	72,1	43,3	18,8	3,8	2,5	3,2	0,6	1,5	23,5	2,9	12,6
Ensemble (2)	60,5	31,7	15,7	4,0	3,4	4,5	1,2	2,9	33,0	3,7	100,0
Rappel 1 ^{er} février 2009	64,2	37,8	14,9	4,0	2,7	4,4	0,4	2,9	29,9	3,1	100,0

(1) Formations générales comprises.

(2) Y compris diplômes « non significatifs » (voir « Définitions »).

[2] Taux d'emploi au 1^{er} février 2010 selon le secteur de formation, le sexe et le plus haut diplôme obtenu (1) (France métropolitaine + DOM, hors Guadeloupe)

	Ensemble				Filles		Garçons	
	Filles	Garçons	Production	Services	Production	Services	Production	Services
Non diplômé	25,6	28,1	26,9	29,0	19,8	27,0	27,4	33,0
DNB, CFG	25,9	31,0	28,9	30,5	25,0	26,1	29,3	42,0
CAP, BEP	49,0	59,6	58,8	51,9	45,5	49,9	60,0	56,9
BP	72,5	81,9	81,3	73,7	61,4	73,3	82,4	77,0
Bac pro	64,9	72,2	72,2	66,6	54,8	66,9	73,6	66,0
BTS	76,8	76,7	76,8	76,7	70,9	77,8	77,6	75,0
Diplôme niveaux II et I	73,0	72,2	69,6	73,8	68,0	74,0	70,1	73,7
Ensemble (2)	60,4	60,5	58,5	63,2	51,4	62,2	59,3	65,2

(1) Hors formations générales.

(2) Y compris diplômes « non significatifs » (voir « Définitions »).

[3] Taux d'emploi non aidé au 1^{er} février 2010 selon le domaine de spécialité et le plus haut diplôme obtenu (1) (France métropolitaine + DOM, hors Guadeloupe)

	Non diplômé	DNB, CFG	CAP, BEP	BP	Bac pro	BTS	Diplôme niveaux II	Ensemble (2)
Agriculture	34,2	32,3	48,3	61,7	65,3	70,5	72,5	54,1
Alimentation	20,6	21,1	55,7	81,6	68,1	65,6	77,3	50,0
Bâtiment	21,9	23,4	53,6	81,2	63,5	ns	ns	47,9
Bois	26,0	33,2	56,7	83,6	68,9	ns	ns	56,6
Électricité	23,5	30,6	51,1	76,9	68,0	73,1	71,3	57,7
Génie civil	ns	ns	64,7	ns	69,1	71,0	85,7	67,4
Mécanique automobile	26,6	23,5	49,0	ns	71,9	88,1	ns	52,6
Mécanique générale	ns	ns	40,1	ns	57,1	55,9	64,2	55,4
Énergie, chimie	24,4	23,3	58,2	83,5	69,3	69,9	66,3	61,6
Structure métallique	24,0	24,6	50,5	ns	72,4	ns	ns	49,5
Technologies industrielles	ns	ns	ns	ns	58,6	65,5	58,4	61,0
Ensemble production	24,0	25,7	53,4	77,9	66,4	69,2	66,5	53,6
Coiffure, esthétique	21,6	18,1	31,1	68,3	ns	ns	ns	44,9
Comptabilité, finance	ns	ns	ns	ns	54,6	70,2	71,9	69,0
Hôtellerie-restauration	26,3	27,8	50,5	71,9	67,8	61,4	ns	49,3
Informatique	ns	ns	ns	ns	ns	58,3	76,0	71,0
Santé	ns	ns	66,2	87,8	75,1	85,1	71,2	81,6
Secrétariat	ns	ns	41,4	ns	50,2	61,0	63,7	55,0
Services à la collectivité	ns	ns	ns	ns	ns	ns	57,1	54,8
Social	ns	ns	49,0	ns	62,3	ns	82,0	58,1
Transport	ns	ns	59,5	ns	54,7	62,3	54,2	57,6
Vente	21,7	21,4	42,0	69,9	56,5	61,3	64,6	49,8
Ensemble services	26,7	26,8	44,0	70,0	57,8	65,0	69,6	56,5

ns : non significatif.

(1) Hors formations générales.

(2) Y compris diplômes « non significatifs » (voir « Définitions »).

Présentation

En 2010, 64 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans n'ont pas terminé leur formation initiale, 8 % cumulant leurs études avec un emploi [1]. 36 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans ont fini leurs études initiales, 22 % sont en situation d'emploi, 8 % sont chômeurs et 6 % sont inactifs.

Les jeunes sont plus souvent confrontés à une situation de chômage que le reste de la population. Selon l'INSEE, alors que le taux de chômage est de 9,3 % pour la population active de France métropolitaine au 4^e trimestre 2010, il atteint 24,1 % chez les 15-24 ans. Par ailleurs, le risque de chômage est d'autant important que le niveau d'étude atteint est peu élevé. Ainsi, lorsqu'ils ont terminé leurs études initiales depuis un à quatre ans, 11 % des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur sont au chômage en 2010, contre 23 % de ceux ayant pour plus haut diplôme un CAP, un BEP ou un baccalauréat et 44 % des personnes possédant le brevet ou aucun diplôme [2]. Ce constat, observé depuis le début des années quatre-vingt, est d'autant plus vrai en période de conjoncture défavorable puisque les peu diplômés occupent plus souvent des emplois sensibles à la conjoncture (intérim, CDD notamment). Ainsi, entre 2008 et 2009, période de crise économique, le taux de chômage augmente de 6 points pour l'ensemble des sortants de un à quatre ans : + 3 points pour les diplômés du supérieur, + 7 points pour les diplômés du second cycle de l'enseignement secondaire et + 11 points pour les peu diplômés (brevet ou aucun diplôme). Entre 2009 et 2010, période de reprise économique, le chômage des jeunes a légèrement diminué, - 0,2 point sur l'ensemble des sortants de un à quatre ans. Cette baisse est surtout marquée chez les peu diplômés : - 5 points pour les peu diplômés contre - 1 point pour les diplômés du second cycle du secondaire et + 1 point pour les diplômés de l'enseignement supérieur.

Lorsqu'ils sont en situation d'emploi, les jeunes ayant terminé leurs études initiales depuis un à quatre ans possèdent des emplois différents selon le plus haut diplôme qu'ils ont obtenu [3]. En 2010, 45 % des diplômés de l'enseignement supérieur long occupent des emplois de cadres et professions intellectuelles supérieures et 36 % des emplois de professions intermédiaires. Les diplômés du supérieur court travaillent majoritairement dans des emplois de professions intermédiaires. Les diplômés de CAP, BEP et les peu diplômés occupent essentiellement des emplois d'employés ou d'ouvriers, plus souvent qualifiés pour les premiers et non qualifiés pour les moins diplômés.

Définitions

Champ

France métropolitaine.

Le « taux de chômage » [1] [2]

Il rapporte les chômeurs à la seule « population active », qui est composée des personnes en emploi et des chômeurs, en conformité avec les recommandations du bureau international du travail (BIT)

Les inactifs [1]

Ils comprennent les personnes en inactivité, en reprise d'études ou bien en formation continue.

La rupture de série de l'enquête emploi en 2003 [2]

Elle est provoquée par des ajustements des définitions des situations professionnelles garantissant une meilleure comparabilité à l'intérieur de la communauté européenne. Par ailleurs, les enquêtes Emploi de 1975 à 2002 étaient réalisées au début de l'année, généralement en mars, alors qu'elles sont réalisées en continu tout au long de l'année, depuis 2003.

La sortie de formation initiale [2] [3]

C'est la première interruption de plus d'un an d'un parcours scolaire contiguë à la scolarité obligatoire. Pour les jeunes entreprenant un apprentissage sous contrat dans la foulée de leur scolarité, c'est la fin de celui-ci. Conformément au *Bilan Formation-Emploi* de l'Insee, la situation professionnelle étudiée ici est celle des sortants de formation initiale depuis un à quatre ans, en différence d'année civile.

Les catégories de professions [3]

Elles sont inspirées de la classification socioprofessionnelle de l'INSEE. Les « indépendants » désignent les agriculteurs exploitants, les artisans, commerçants et chefs d'entreprise. Les professions « intermédiaires » regroupent les responsables « non cadres » (techniciens, infirmières, représentants de commerce, par exemple). Les employés dits « qualifiés » sont les employés civils (sans agents de service), les policiers et militaires et les employés administratifs d'entreprise (sans agents de sécurité).

① Pour en savoir plus

- *Informations Rapides* n° 60, mars 2011, INSEE (voir aussi notes et statistiques actualisées sur les sites internet de la DARES).

<http://www.travailsolidarite.gouv.fr> et de l'INSEE www.insee.fr.

- « Le diplôme : un atout gagnant pour les jeunes face à la crise », *Bref du CEREQ* n° 283, mars 2011.

- *Formations et emploi*, édition 2009, INSEE, juin 2009.

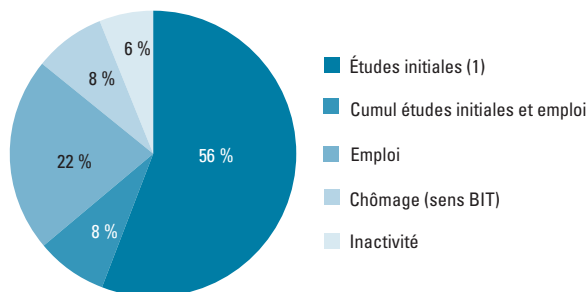
http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=0&ref_id=form-emploi.

- *Dares Analyses*, n° 072, octobre 2010, « Emploi et chômage des 15-29 ans en 2009 », C. Minni.

📁 Sources :

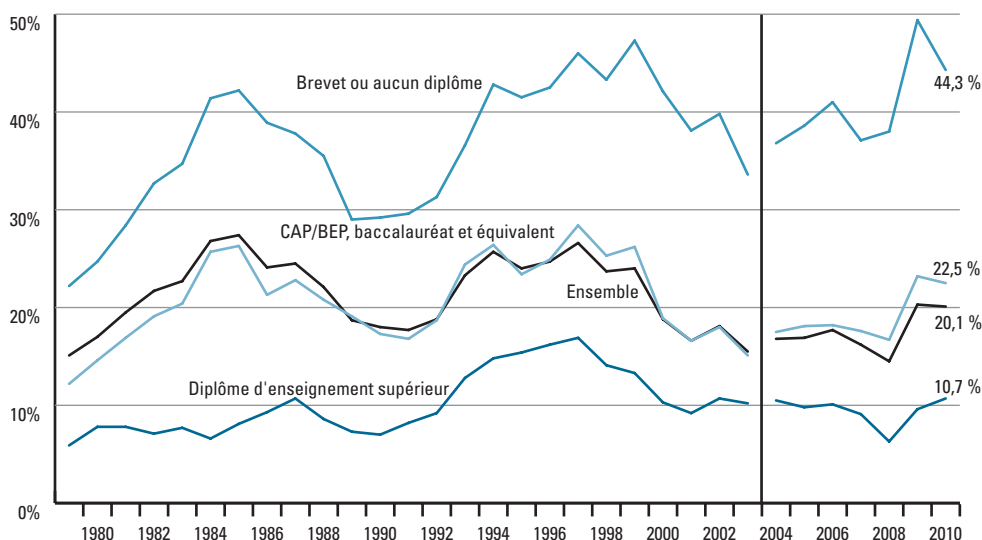
Enquêtes Emploi INSEE/Traitement MENJVA-MESR DEPP

[1] La situation des jeunes âgés de 15 à 24 ans en 2010 (%) (France métropolitaine)



(1) Dont 1% de jeunes en formation initiale qui sont au chômage au sens du BIT.
Lecture - En 2010, 56 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans sont en études initiales sans cumul avec de l'emploi. 8 % des jeunes se déclarent à la fois en situation d'emploi et d'études initiales.

[2] Taux de chômage de un à quatre ans après la fin des études, en fonction du diplôme le plus élevé, de 1975 à 2010 (%) (France métropolitaine)



Lecture - En 2010, 20,1 % des jeunes ayant quitté les études initiales depuis 1 à 4 ans sont chômeurs, au sens du BIT.
Remarque - Jusqu'en 2002, les enquêtes Emploi étaient réalisées en début d'année, le plus souvent en mars. Depuis 2003, l'enquête est continue sur l'ensemble de l'année. Par ailleurs, il existe une rupture de séries entre 1989 et 1990.

[3] Catégorie socioprofessionnelle en 2010 des jeunes en emploi sortis de formation initiale depuis un à quatre ans (%) (France métropolitaine)

	Enseignement supérieur long	Enseignement supérieur court	Baccalauréat	CAP-BEP	Brevet ou aucun diplôme	Total
Indépendants	2	2	3	3	2	2
Cadres et professions intellectuelles	45	4	3	0	1	16
Professions intermédiaires	36	56	22	5	9	29
Employés qualifiés	11	23	28	17	15	19
Employés non qualifiés	4	6	17	24	26	13
Ouvriers qualifiés	1	5	15	31	19	11
Ouvriers non qualifiés	1	4	12	20	28	10
Total	100	100	100	100	100	100

Lecture - 29 % des jeunes qui sont en emploi en 2010 et sont sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans occupent des emplois de professions intermédiaires.

Présentation

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2010, 33 000 livrets 1 ont été constitués et déposés auprès des services d'une DEC ou d'un DAVA par délégation (en baisse de 5 % par rapport à 2009). 31 200 demandes ont été déclarées recevables (32 500 en 2009) [1].

Les personnes accompagnées participent pour 60 % de l'ensemble des 21 300 livrets 2 déposés en 2010. En moyenne, une quinzaine d'heures au total sont consacrées à chaque candidat au titre des prestations d'accompagnement pour un montant global moyen facturé de 700 euros.

44 % des demandes recevables visent un diplôme de niveau III (BTS ou DEES), contre respectivement 32 % et 23 % un diplôme de niveau IV (baccalauréat professionnel, brevet professionnel) ou V (CAP). En 2010, 1 % des demandes visent aussi un des deux diplômes comptables (DCG et DSCG de niveau II et I) [2]. Les femmes représentent 64 % des demandes recevables et les actifs occupés, 70 %. Le poids respectif de ces deux groupes augmente encore au moment du dépôt du dossier de validation (respectivement 67 % et 75 % des dossiers déposés) [3]. 9 candidats sur 10 ont plus de trente ans. La part des plus âgés se renforce aussi en bout de parcours : la moitié des candidats déclarés recevables sont âgés de 40 ans et plus contre 58 % pour ceux qui décrochent leur diplôme en VAE [4].

19 900 dossiers ont été examinés par un jury en 2010, soit une baisse de 10 % par rapport à 2009. 17 900 candidats examinés ont validé au moins une partie du diplôme visé (- 9 %), dont les trois quarts (13 200) sont des validations complètes (en baisse aussi de 10 % par rapport à 2009) [5]. L'essentiel de ce recul correspond à la disparition du BTS « assistant de direction » (respectivement 8 % et 11 % des dossiers examinés en 2008 et 2009), non compensé encore par le BTS « assistant manager » qui le remplace à partir de 2008 (3,5 % seulement des dossiers examinés en 2010).

31 % des dossiers examinés visent un BTS, 24 % un CAP et 18 % un baccalauréat professionnel [6].

9 candidats sur 10 (86 % des dossiers examinés) cherchent à obtenir un diplôme de la catégorie des services et la moitié (49 %) visent plus spécifiquement un diplôme du domaine des services aux personnes, les plus recherchés étant toujours le CAP « petite enfance » et le diplôme d'État d'éducateur spécialisé qui comptabilisent en 2010 chacun respectivement 17,6 % et 11,4 % de l'ensemble des candidats examinés (19 % et 9 % des diplômes délivrés).

Définitions

La validation des acquis de l'expérience (VAE)

Généralisée en 2002 avec la loi de modernisation sociale, elle permet d'obtenir intégralement un diplôme ou une partie de celui-ci. Inscrite dans l'article L 335-5 du code de l'éducation, elle se substitue à la validation des acquis professionnels. Elle constitue une voie d'obtention des diplômes au même titre que la voie scolaire, l'apprentissage ou la formation continue des adultes. Elle concerne ici tous les diplômes à finalité technologique et professionnelle de l'éducation nationale. Toute personne peut être candidate à la validation des acquis dès lors qu'elle peut justifier avoir exercé pendant au moins trois ans une des activités, ou l'intégralité des activités, correspondant à la certification recherchée.

L'examen du livret 1 établit la recevabilité de la demande en vérifiant que l'expérience est suffisante et en rapport avec le diplôme postulé. La validation des acquis de l'expérience s'effectue ensuite au regard de l'ensemble des connaissances, aptitudes et compétences acquises par le candidat dans l'exercice d'activités salariées, non salariées ou bénévoles qui sont décrites dans le livret 2.

DAVA (dispositif académique de validation des acquis)

Pour promouvoir la VAE, il existe dans chaque rectorat un DAVA, placé sous la responsabilité d'un coordonnateur. Les missions des DAVA sont l'accueil, l'information et l'accompagnement du public, mais les services académiques de validation des acquis agissent souvent par délégation des divisions des examens et concours (DEC) au niveau de la recevabilité des demandes et parfois même aussi de l'organisation des jurys. En amont de l'activité de validation, les conseillers VAE informent et orientent les candidats potentiels et s'assurent de la recevabilité des demandes. Les DAVA proposent aussi, à titre marchand, des prestations d'accompagnement pour aider les candidats à la constitution du livret 2 et les préparer à l'entretien devant un jury.

L'enquête

Elle comptabilise des individus aux différentes étapes du processus et ne permet pas de suivre les parcours individuels. L'année de référence est l'année civile et un parcours VAE entamé une année peut se terminer l'année suivante. Ainsi, les stocks de candidats mesurés aux différentes étapes ne concernent pas toujours les mêmes individus.

DEES, DCG, DSCG

Voir « Sigles » en fin d'ouvrage.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

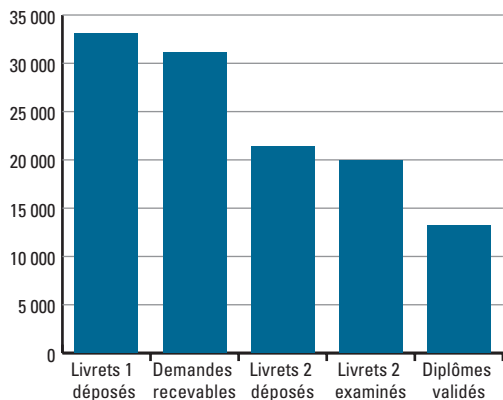
Enquête n° 62 sur la validation des acquis de l'expérience dans l'enseignement technologique et professionnel.

 Pour en savoir plus

- Note d'Information, 11.04

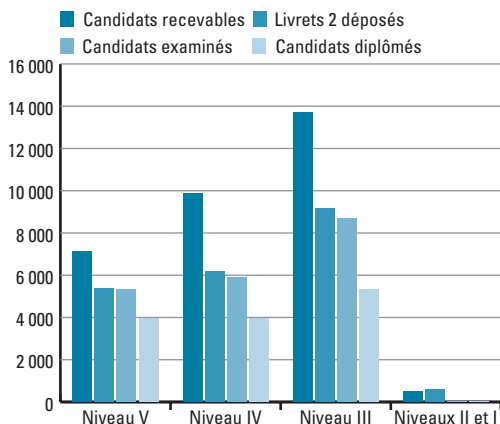
[1] Les différentes étapes du parcours VAE

Effectifs recensés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2010 (France métropolitaine + DOM)



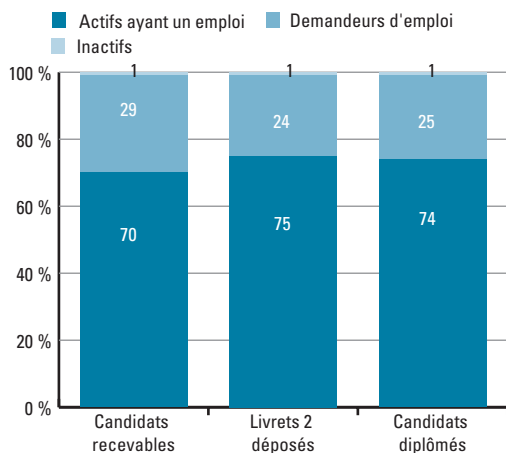
[2] Répartition des candidats à la VAE en 2010 par niveau

(France métropolitaine + DOM)



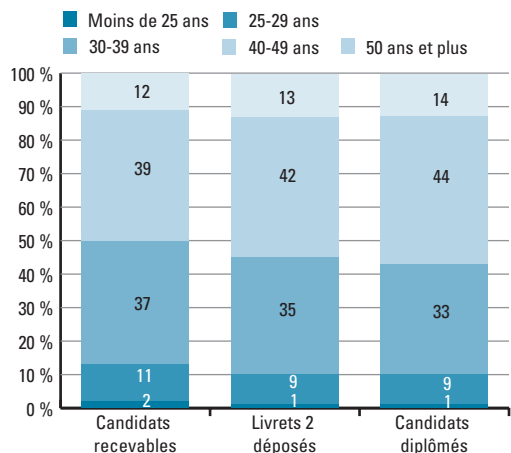
[3] Répartition des candidats à la VAE en 2010 par statut professionnel (%)

(France métropolitaine + DOM)



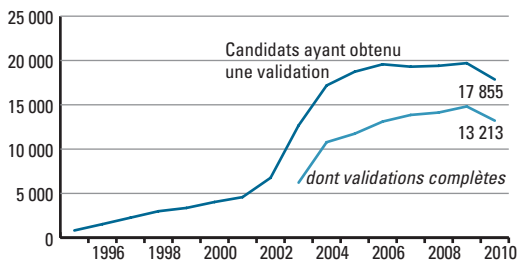
[4] Répartition des candidats à la VAE en 2010 par tranche d'âge (%)

(France métropolitaine + DOM)



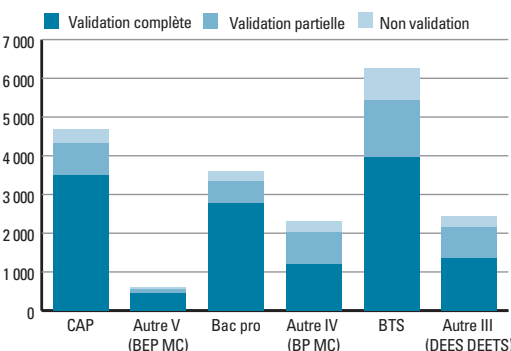
[5] Évolution du nombre de candidats à la validation ayant obtenu un diplôme ou des unités constitutives de celui-ci

(France métropolitaine + DOM)



[6] Répartition des candidats à la VAE en 2010 selon le diplôme visé

(France métropolitaine + DOM)



Présentation

En 2009, à l'université et au CNAM, 4 050 personnes ont bénéficié d'une validation de leurs acquis, au titre de la validation des acquis de l'expérience (VAE) pour obtenir tout ou une partie d'un diplôme [1]. 84 établissements d'enseignement supérieur ont mis en œuvre la validation des acquis de l'expérience. Depuis 2007, le nombre total des validations, ainsi octroyées en VAE, est stable autour de 4 100 validations annuelles. En 2009, sur l'ensemble des établissements, les diplômes complets (2 154) représentent 53,1 % du total des décisions prises par les jurys (après 49,3 % en 2008 et 51,3 % en 2007) et leur part atteint son plus haut niveau depuis la mise en place du dispositif (loi 2002).

En 2009, la licence professionnelle, dont le développement se poursuit, devance le master et figure comme le diplôme le plus recherché en VAE [2]. Elle concerne 35 % des bénéficiaires (33 % en 2008, 30 % en 2007). Le master est toujours en bonne place : la part des bénéficiaires est proche des 34 %. La licence classique reste demandée : 14,9 % l'ont obtenue au titre de la VAE. L'interrogation renouvelée en 2009 sur les grands champs disciplinaires montre à nouveau que « les sciences économiques, la gestion et l'AES » représentent plus du tiers (35,4 %) des candidats à une VAE.

Parmi les bénéficiaires de la VAE obtenue en tout ou partie, les 30-39 ans sont les plus représentés (40,6 %). Les 40-49 ans sont à peine moins nombreux (39 %) [3].

Les cadres, qui regroupent 43 % des actifs en emploi (46 % en 2008), restent les principaux bénéficiaires de la VAE [4].

Définitions

L'enquête 2009

Celle-ci porte sur le dispositif actuel de la validation des acquis professionnels (VAP) prévu par les articles L613-3 à L613-6 du nouveau code de l'Éducation ainsi que sur le dispositif de la validation des acquis de l'expérience (VAE) créé par la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 et inscrit au code de l'Éducation et au livre IX du code du Travail.

Le dispositif réglementaire du décret n° 85-906 du 23 août 1985

Il autorise la poursuite d'études aux différents niveaux post-baccalauréat. Des dispenses de titres ou de diplômes, qui s'appuient sur un ensemble d'acquis personnels et professionnels ainsi que toutes les formations suivies par le candidat, peuvent être accordées pour accéder directement à une formation, mais sans qu'il y ait délivrance d'unités de valeurs ou de partie de diplôme. Ces dispenses sont accordées par des commissions pédagogiques.

Le dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) de la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002

Il institue un droit individuel, ouvert à tous, à l'obtention de tout ou une partie de diplôme ou certification par la seule VAE, sans passer par la formation, les textes faisant de la VAE un nouveau mode d'accès à la certification, au même titre que la formation initiale, l'apprentissage ou la formation continue. Toutes les certifications (diplômes, titres, certificats) à visée professionnelle peuvent ainsi être délivrées par l'État, les branches professionnelles ou des organismes privés et doivent obligatoirement avoir été recensées dans le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) qui propose un classement des certifications par domaine d'activité et par niveau. La commission nationale de la certification (CNCP) a pour mission de constituer et d'actualiser ce répertoire et d'en assurer la cohérence. Toute l'expérience peut être prise en compte, qu'elle ait été acquise dans le cadre d'une activité salariée, non salariée ou bénévole, dès lors que l'expérience professionnelle (d'au moins trois ans) est en relation avec le diplôme visé. Un jury de validation peut accorder la totalité de la certification, ou, à défaut des validations partielles, se prononcer sur le parcours restant à accomplir pour la totalité de la validation.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

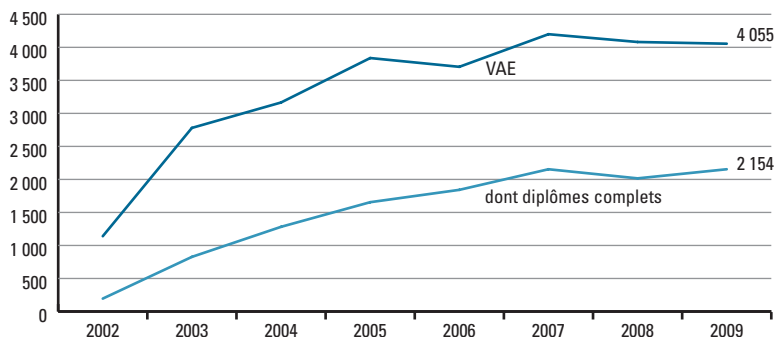
Enquête n° 67 auprès des responsables de la validation des acquis des services de formation continue des universités et du CNAM.

 Pour en savoir plus

- Note d'Information, 11.03.

[1] Évolution de la validation des acquis de l'expérience (VAE) de 2002 à 2009

(France métropolitaine + DOM)



[2] Répartition des bénéficiaires de la VAE selon le diplôme obtenu en 2009 (%) (1)

(France métropolitaine + DOM)

Diplôme	Pourcentage (%)
DUT-DEUST-DNTS	5,7
Licence	14,9
Licence professionnelle	35,0
Licence IUP	1,5
Maîtrise	2,7
Maîtrise IUP	0,5
Diplôme d'ingénieur	1,2
DESS-DEA	0,7
Master	33,6
Autres diplômes et titres inscrits au RNCP	4,2
Total	100,0

(1) Université seules.

[3] Répartition des bénéficiaires de la VAE selon le diplôme accordé et l'âge en 2009 (%) (1)

(France métropolitaine + DOM)

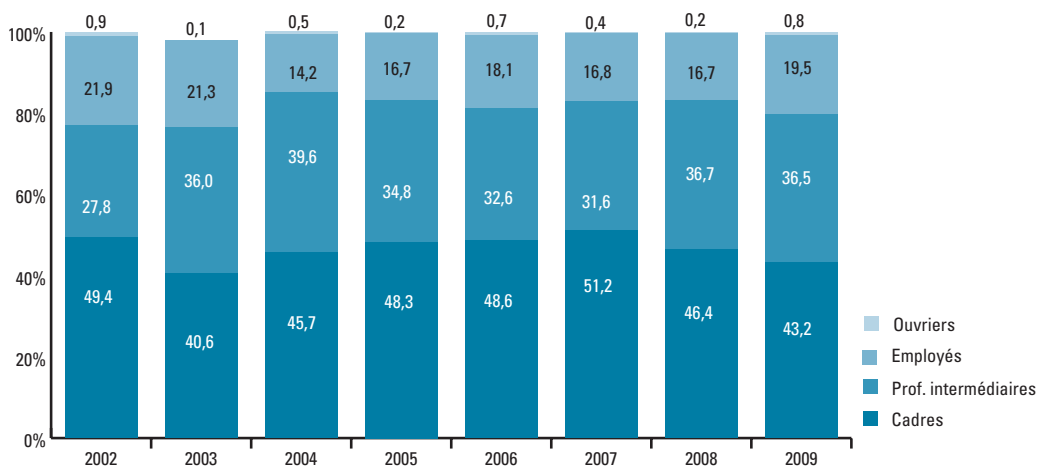
Diplôme	Moins de 30 ans	30-39 ans	40-49 ans	50 ans et plus
DUT-DEUST-DNTS	6,3	5,8	6,0	3,7
Licence	17,9	17,1	14,7	15,6
Licence professionnelle	37,5	33,0	36,3	30,0
Licence IUP	2,8	0,7	0,5	0,7
Maîtrise	1,6	3,0	2,7	3,0
Maîtrise IUP	1,2	0,4	0,5	0,0
Diplôme d'ingénieur	0,8	1,5	1,4	0,2
DESS-DEA	0,0	0,9	0,9	0,9
Master	28,3	35,8	35,2	39,7
Autres diplômes et titres inscrits au RNCP	3,6	1,8	1,8	6,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Part relative occupée par les générations dans le dispositif	7,5	40,6	39,0	12,9

(1) Université seules.

Remarque - Toutes les universités n'ont pas été en mesure de répondre sur l'âge des candidats dans les différents diplômes. Les résultats établis sur la base des répondants donnent surtout des ordres de grandeur.

[4] Répartition des bénéficiaires de la VAE ayant un emploi selon la catégorie socio-professionnelle (%)

(France métropolitaine + DOM)



Présentation

Au total, en 2009, l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur publics dépendant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ont délivré au titre de la formation continue un total de 63 300 diplômes. 59 % sont des diplômes nationaux, le reste est constitué de diplômes d'universités ou d'établissements. La part des diplômes nationaux délivrés en formation continue représente 10 % de l'ensemble des diplômes nationaux délivrés, tous types de formation confondus, initiale ou continue [1]. Pour les universités seules (sans les grandes écoles et sans le CNAM), ce taux est de 9 %. Ces chiffres incluent les diplômes délivrés au titre de la validation des acquis professionnels (VAE, voir 8.27).

Sur les 37 100 diplômes nationaux délivrés en formation continue, 78 % ont été délivrés aux niveaux I et II (respectivement 34 % et 44 %), 8 % au niveau III et 13 % au niveau IV [2]. Deux diplômes professionnels dominent : la licence professionnelle (9 800 délivrées, dont 56 % dans les IUT) et le master professionnel (5 700 délivrés, soit 15 % de l'ensemble). Au niveau IV, plus de 4 700 diplômes d'accès aux études universitaires (DAEU) délivrés en formation continue permettent à des publics sans baccalauréat de suivre un cursus universitaire ; leur nombre est en augmentation de 2 % par rapport à 2008 du fait du DAEU A (littéraire).

Les universités (dont les universités technologiques et les 3 INP) ont délivré plus de 32 700 diplômes nationaux en formation continue en 2009, soit une baisse de 1 % par rapport à 2008. Toutefois, cette diminution concerne principalement les diplômes de niveaux III (- 17 %) et I (- 6 %), alors que ceux de niveau IV et surtout ceux de niveau II sont en hausse (respectivement de 1 % et 7 %). Le CNAM a délivré 3 600 diplômes nationaux et 2 500 diplômes d'établissement en 2009, soit une baisse de 15 % des diplômes nationaux par rapport au nombre de diplômes délivrés en 2008. Toutefois, on constate que les titres RNCP de niveau I continuent de croître et gagnent 11 % en un an.

Les grands établissements et les écoles ont délivré 800 diplômes dont 40 % de diplômes avec un label MBA, un tiers de titres d'ingénieur et un quart de master ingénieur. Les IUT ont également délivré 2 000 DUT mais ce diplôme baisse de 11 % en 2009 [3].

Définitions

Diplôme national

Les diplômes nationaux de l'enseignement supérieur français sont des diplômes reconnus par l'État qui détient « le monopole de la collation des grades et des titres universitaire » (art. L. 613-1 du code de l'éducation). Dans cette page sont également inclus sous cette dénomination les titres d'ingénieur diplômé délivrés par les grandes écoles. Ils ne doivent pas être confondus avec les diplômes propres d'établissement dont la création et la délivrance peuvent être librement effectués par tout établissement d'enseignement supérieur public ou privé.

Diplôme d'université ou d'établissement

Diplômes propres d'établissement dont la création et la délivrance peuvent être librement effectuées par tout établissement d'enseignement supérieur public ou privé.

RNCP

Le répertoire national des certifications professionnelles, établi et actualisé par la commission nationale de la certification professionnelle, a pour objet de tenir à la disposition des personnes et des entreprises une information constamment à jour sur les diplômes et les titres à finalité professionnelle, ainsi que sur les certificats de qualification figurant sur les listes établies par les commissions paritaires nationales de l'emploi des branches professionnelles.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Enquête n° 6 sur le « Bilan des actions de formation continue réalisées par les établissements publics d'enseignement supérieur ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information 11.08, 11.02, 10.05, 09.06.
<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20303/evaluation-statistiques.html>
<http://www.education.gouv.fr/pid53/evaluation-et-statistiques.html>

[1] Diplômes délivrés en formation continue selon le type d'établissement

(France métropolitaine + DOM)

	Universités (IUT inclus) INP et UT		Grands établissements et écoles d'ingénieurs publiques		CNAM		Total	
	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009
Diplômes nationaux délivrés en FC	33 176	32 701	722	830	4 223	3 592	38 121	37 123
Part diplômes nationaux délivrés en FC sur l'ensemble (%)	56	58	86	84	77	59	58	59
Diplômes d'établissements (DU) en FC	25 778	23 615	122	160	1 239	2 466	27 139	26 241
Part des diplômes d'université délivrés en FC sur l'ensemble (%)	44	42	14	19	23	41	42	41
Ensemble des diplômes délivrés en FC	58 954	56 316	844	990	5 462	6 058	65 260	63 364
Nombre de diplômes nationaux délivrés	353 805	360 993	nd	nd	5 367	4 556	360 087	368 119
Part des diplômes nationaux délivrés en FC par rapport au nombre total de diplômes (%)	9	9	nd	nd	62	50	11	10

nd : non disponible

[2] Diplômes nationaux délivrés en formation continue selon le type d'établissement

(France métropolitaine + DOM)

	Universités (IUT inclus) et INP		Grands établissements et écoles d'ingénieurs publiques		CNAM		Total	
	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009
Capacité en droit	176	163					176	163
DAEU A	3 935	4 134					3 935	4 134
DAEU B	757	639					757	639
Total niveau IV	4 868	4 936					4 868	4 936
Diplômes CNAM : DPC, DPCE, DPCT					127		127	0
DEUG, DEUG IUP, DEUST	892	651					892	651
DUT + post DUT-DNTS	2 205	1 963			32	18	2 237	1 981
Titres RNCP niveau III	406	297			146	177	552	474
Diplômes paramédicaux niveau III	30	28		10			30	38
Total niveau III	3 533	2 939		10	305	195	3 838	3 144
Diplômes CNAM : DEST, DSC-DSG, DESA					559		559	0
Licences	2 869	2 551	5	15	323	717	3 197	3 283
Licences professionnelles	8 517	9 473			574	353	9 091	9 826
Maîtrises	1 876	1 775	2				1 878	1 775
DCG		38					0	38
Titres RNCP niveau II	260	550	18	12	1 090	806	1 368	1 368
Total niveau II	13 522	14 387	25	27	2 546	1 876	16 093	16 290
Diplômes C du CNAM					17		17	0
DESS	27	4					27	4
DESCF-DSCG	96	15					96	15
Masters professionnels	6 956	5 421	12	3	349	250	7 317	5 674
Masters ingénieur	72	40	191	205			263	245
Masters recherche	300	420	11	9	45	36	356	465
Masters indifférenciés	2 007	2 910	3	3	48		2 058	2 913
Mastères, MBA	101	157	252	316			353	473
DEA, DRT, doctorat, HDR	324	570			31	52	355	622
Diplômes d'ingénieurs (dont ingénieurs CNAM)	532	379	228	257	655	650	1 415	1 286
Capacité médecine	338	422					338	422
Titres RNCP niveau I	500	101			227	533	727	634
Total niveau I	11 253	10 439	697	793	1 372	1 521	13 322	12 753
Ensemble des diplômes	33 176	32 701	722	830	4 223	3 592	38 121	37 123

[3] Diplômes délivrés en formation continue par les IUT

(France métropolitaine + DOM)

	DUT	Licences professionnelles	Titres au RNCP Niveau III	Titres au RNCP Niveau II	Total diplômes nationaux	Diplômes d'établissement en IUT
2008	2 205	5 062	156	58	7 481	1 240
2009	1 954	5 519	147	250	7 870	763
Évolution 2009/2008 (%)	-11	9	-6	331	5	-38

Présentation

Les gouvernements européens se sont accordés au sommet de Lisbonne de 2000 pour promouvoir une société et une économie fondées sur la connaissance. Les priorités pour l'éducation et la formation sont concrétisées par des objectifs chiffrés, dont le suivi étaye la coopération entre les pays et la Commission européenne. Les cinq premiers objectifs viennent à échéance en 2010. Trois sont prolongés à l'horizon 2020 (lecture, sorties précoces, formation des adultes). Deux nouveaux ont été introduits (enseignement supérieur, préscolarisation), tandis que deux sont abandonnés (réussite du secondaire et diplômes de sciences et technologies). Les « cibles » valent pour l'Union européenne dans son ensemble : elles indiquent une direction à suivre, non des valeurs normatives [1].

Pour faire de la formation tout au long de la vie une réalité, la Communauté espère qu'au moins 15 % des adultes suivent un cours, séminaire, atelier ou une formation dans les quatre semaines précédant l'enquête (France 5,0 % en 2010). L'objectif de 2020 revoit à la hausse celui de 2010. La Communauté formule à présent aussi le vœu, qu'en 2020, 40 % des personnes âgées de 30 à 34 ans aient terminé avec succès un enseignement supérieur (France 43 % en 2010) ; ces âges élevés conviennent aux régimes ouverts aux reprises d'études.

Enfin, pour plus de cohésion sociale, deux objectifs visent une réduction des populations aux acquis les plus faibles : compter en 2020 moins de 15 % d'apprenants ayant une maîtrise insuffisante des compétences de base en lecture, mathématiques et sciences (France 20 % en lecture en 2009), et moins de 10 % de « jeunes en décrochage scolaire » (France 13 % en 2010). Un nouvel objectif cible l'enseignement préscolaire, recommandé pour améliorer la scolarité des enfants désavantagés par leur milieu familial ou des difficultés cognitives spécifiques : 95 % d'enfants scolarisés en 2020, de 4 ans à l'âge d'obligation scolaire.

Sources :

[a], [c], [e], [g] : Eurostat à partir des enquêtes communautaires sur les forces de travail (dont l'enquête Emploi est la composante française).

[d] : enquête PISA (programme international pour l'évaluation des élèves).

[b], [f] : Eurostat à partir des statistiques scolaires (collecte UOE).

Définitions

Champ

Union européenne

La réussite du secondaire [a]

Elle est mesurée par la proportion de jeunes de 20 à 24 ans qui ont terminé avec succès l'enseignement secondaire de second cycle (CITE 3-6 : en France CAP, BEP, baccalauréat ou plus).

Les diplômes de sciences et technologie [b] de l'enseignement supérieur (CITE 5-6)

Ils sont rapportés à la population de 20-29 ans (pour mille) (indicateur passible de doubles-comptes). La référence, atteinte en 2003, était une augmentation de 15 % du nombre de ces diplômes.

La participation des adultes à l'éducation et à la formation tout au long de la vie [c]

Elle est mesurée par la proportion de 25-64 ans ayant participé à des sessions de formation organisées (enseignements « formels » et cours, leçons, séminaires, conférences ou ateliers « non formels ») en quatre semaines.

La prévalence des maîtrises insuffisantes des compétences de base [d]

Celle-ci est évaluée par les proportions d'adolescents de 15 ans au niveau 1 de compétence en lecture de PISA.

L'incidence du décrochage scolaire (ou « sorties précoces ») [e]

Celle-ci est mesurée par la proportion de jeunes de 18 à 24 ans qui n'ont pas suivi de formation (formelle ou non formelle) au cours des quatre dernières semaines et n'ont pas terminé avec succès d'enseignement secondaire de second cycle (CITE 0-2 : en France, brevet seul ou aucun diplôme).

L'incidence de l'enseignement préscolaire [f]

Elle est mesurée par le taux de scolarisation à 4 ans (révolus en janvier).

La prévalence des diplômes d'enseignement supérieur [g]

Elle est mesurée par la proportion de personnes de 30-34 ans diplômées de l'enseignement supérieur (CITE 5-6).

Niveaux CITE

Niveaux de la classification internationale type de l'éducation.

① Pour en savoir plus

Conclusions du Conseil du 12 mai 2009 concernant un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation (Éducation et formation 2020) (2009 C, 119/02), Journal officiel de l'Union européenne, 28.05.2009

« Progress towards the Lisbon objectives in education and training », rapport 2010-2011, European Commission. http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/doc2881_en.htm

[1] Les critères de référence chiffrés de Lisbonne

(Union européenne)

	I----- Indicateurs pour la période 2010 - 2020 -----I						
	I----- Indicateurs pour la période 2000 - 2010 -----I						
	Réussite du secondaire 2010 [a]	Diplômes de sciences et technologies 2008 [b]	Formation tout au long de la vie 2010 [c]	Faibles compétences de base (lecture) 2009 [d]	Décrochage scolaire (sorties précoces) 2010 [e]	Enseignement préscolaire 2009 [f]	Diplômés de l'enseignement supérieur 2010 [g]
Allemagne	74,4	12,5	7,7	18,5	11,9	95,6	29,8
Autriche	85,6	11,8	13,7	(1) 21,5	8,3	87,4	23,5
Belgique	82,5	(4) 11,6	7,2	17,7	11,9	99,3	44,4
Bulgarie	84,4	9,1	1,2	41,0	13,9	71,8	27,7
Chypre	86,3	4,0	7,7	-	12,6	74,8	45,1
Danemark	68,3	15,5	32,8	15,2	10,7	95,5	47,0
Espagne	61,2	11,6	10,8	19,6	28,4	99,4	40,6
Estonie	83,2	11,4	10,9	13,3	11,6	91,1	40,0
Finlande	84,2	24,3	23	8,1	10,3	54,5	45,7
France	82,8	20,2	5,0	19,8	12,8	100,0	43,5
Grèce	83,4	11,2	3,0	21,3	13,7	.	28,4
Hongrie	84,0	6,1	2,8	17,6	10,5	92,4	25,7
Irlande	88,0	19,5	6,7	17,2	10,5	(4) 45,1	49,9
Italie	76,3	(4) 11,3	6,2	21,0	18,8	97,6	19,8
Lettonie	79,9	8,8	5,0	17,6	13,3	81,0	32,3
Lituanie	86,9	17,8	4,0	24,4	8,1	68,7	43,8
Luxembourg	(2) 73,4	.	13,4	26,0	(3) 7,1	92,2	(2) 46,1
Malte	(2) 53,3	6,0	5,7	-	(2) 36,9	93,9	(2) 18,6
Pays-Bas	(5) 77,6	8,8	(5) 16,5	14,3	(5) 10,1	99,5	(5) 41,4
Pologne	91,1	14,1	5,3	15,0	5,4	53,2	35,3
Portugal	58,7	20,7	(2) 5,8	17,6	28,7	83,6	23,5
République tchèque	91,9	15,0	7,5	23,1	4,9	86,4	20,4
Roumanie	78,2	15,2	1,3	40,4	18,4	78,4	18,1
Royaume-Uni	80,4	19,2	19,4	18,4	14,9	97,3	43,0
Slovaquie	93,2	15,0	2,8	22,2	4,7	73,4	22,1
Slovénie	89,1	10,7	16,2	(1) 16,5	(3) 5,0	85,6	34,8
Suède	85,9	13,2	24,5	17,4	(2) 9,7	92,6	45,8
Union européenne	79,0	14,5	9,1	20,0	14,1	90,5	33,6
Objectif 2020 (UE)	-	-	15,0	15,0	10,0	95,0	40,0
Objectif 2010 (UE)	85,0	Atteint 2003	12,5	17,0	10,0	-	-
Situation 2000 (UE)	77,0		7,1	21,3	18,0		

(1) Résultats de PISA 2006.

(2) Provisoire (valeurs 2010 non validées par les pays).

(3) Réserves Eurostat.

(4) Dénombrement partiel.

(5) Rupture de série (après changement de questionnaire, par exemple).

Ce tableau fournit l'ensemble des critères de référence qui ont eu cours depuis 2000. Voir « Définitions ».